

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

POLITIQUE NATIONALE DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE



ÉDUCATION/FORMATION



ANNÉE 2024



S.E. Paul BIYA

Président de la République du Cameroun
President of the Republic of Cameroon



Dr Chief Joseph **DION NGUTE**

L'éducation occupe une place primordiale dans les dix-sept objectifs du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 adoptés lors du sommet des Nations Unies tenu du 25 au 27 septembre 2015 à New York. À cette occasion, la communauté internationale, y compris le Cameroun, s'est engagée dans le cadre de l'Objectif de Développement Durable N° 4 (ODD4) à « **assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, inclusive et équitable, et à promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** » en soulignant que : « **chacun devrait avoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** ».

Au plan continental, notre pays a adhéré à la vision de l'Union Africaine dans le cadre de l'Agenda 2063 avec pour aspiration la construction d'une Afrique intégrée, prospère et en paix, d'une Afrique dirigée et gérée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale. Pour cela, dans son objectif 2, l'Agenda prévoit la formation des citoyens instruits et une révolution des compétences basée sur la science, la technologie, et l'innovation.

Au niveau national, la Constitution de la République du Cameroun dans son préambule réaffirme « **le droit de l'enfant à l'éducation** ». Dans le même sens la loi N° 98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Éducation au Cameroun en son Article 7 précise que : « **L'État garantit à tous l'égalité de chances d'accès à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinions Politiques, philosophiques et religieuses, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique** ».

Bien que ce droit à l'éducation soit évoqué au fil des années dans les Politiques publiques en matière d'éducation et de formation, il reste à l'assurer pleinement à tous les enfants. Dans cette perspective l'on constate que la scolarisation et la formation professionnelle des enfants à besoins spécifiques restent faibles.

C'est pourquoi la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), fondée sur la vision de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035 du Chef de l'État, Son Excellence Paul Biya, fait de l'accès, de l'équité et de la qualité des priorités dans le secteur de l'éducation et de la formation. Avec un peu plus de précision, elle vise l'élimination des inégalités entre les sexes et déclare l'égalité d'accès à tous les niveaux d'éducation et de formation professionnelle à tous les apprenants, y compris ceux à besoins spécifiques comme objectif principal.

Pour répondre à cette préoccupation, le Gouvernement de la République décide de se doter d'une Politique Nationale de *l'éducation inclusive* en faveur de toutes les catégories de personnes en général et celles à besoins spécifiques en particulier. Celle-ci sert d'instrument d'orientation, mieux de boussole au Cameroun pour tous les ministères sectoriels et les partenaires au développement œuvrant dans *l'éducation inclusive*. À ce titre, elle s'adresse à l'ensemble des acteurs du Secteur de l'Éducation et de la Formation à savoir : les administrations, les institutions d'éducation et de formation privées, publiques et parapubliques, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales, les parents d'enfants, la communauté éducative et la communauté des acteurs de la formation professionnelle.

Par conséquent, j'invite les autorités publiques et privées, les Partenaires Internationaux et Nationaux et tout autre acteur à se l'approprier et à s'impliquer dans sa mise en œuvre effective.

La publication de cette Politique m'offre enfin l'occasion de remercier tous ceux qui ont œuvré à son élaboration et d'exprimer ma gratitude à tous nos partenaires techniques et financiers qui, par leurs actions et leur collaboration, contribuent de manière constante au développement du Secteur de l'Éducation et de la Formation.

**Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement**



MINESUP

Pr. Jacques FAME NDONGO

Ministre d'État, Ministre de l'Enseignement Supérieur



MINEDUB

Pr. Laurent Serge ETOUNDI NGOA

Ministre de l'Éducation de Base



MINESEC

Pr. Pauline NALOVA LYONGA EGBE

Ministre des Enseignements Secondaires



MINPROFF

Pr. Catherine ABENA ONDOA

Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille



MINEFOP

ISSA TCHIROMA BAKARY

Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle



MINJEC

MOUNOUNA FOUTSOU

Ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique



MINAS

Pauline Irène NGUENE

Ministre des Affaires Sociales



MINESEC

BAYAOLA Boniface

Secrétaire d'État auprès du Ministre des Enseignements Secondaires, chargé de l'Enseignement Normal



Pr. Laurent Serge **ETOUNDI NGOA**
Ministre de l'Éducation de Base

La Politique Nationale de *l'éducation inclusive* est le fruit d'une large collaboration, mieux d'une co-construction qui a impliqué, outre les représentants des ministères du Secteur de l'Éducation et de la Formation, d'autres administrations sectorielles, des organisations internationales du système des Nations Unies, des Organisations Non Gouvernementales et de la société civile.

L'élaboration de cette Politique initiée par le Ministère de l'Éducation de Base en 2015 a connu plusieurs phases, notamment : le diagnostic, l'élaboration, la consolidation élargie et la validation.

S'agissant de la phase diagnostique, elle a consisté à effectuer une analyse situationnelle exhaustive de *l'éducation inclusive* au Cameroun. Celle-ci a révélé un ensemble de bonnes pratiques qui ont conduit à la commande de l'élaboration de cette Politique.

La phase d'élaboration, quant à elle, a donné lieu à la proposition d'un document de Politique Nationale de *l'éducation inclusive*.

Par la suite, la phase de consolidation a consisté à l'enrichissement du document par les contributions des autres ministères sectoriels, des Collectivités Territoriales Décentralisées, des Partenaires Techniques et Financiers, des partenaires privés et des organisations de la société civile.

Enfin, la phase de validation technique a permis de soumettre le document enrichi à l'appréciation des décideurs du niveau stratégique pour adoption.

Au terme de ce processus qui a abouti au présent document de Politique Nationale de *l'éducation inclusive*, il y a lieu de relever que ce travail a été réalisé dans une démarche participative au travers des contributions multisectorielles. Toutefois, cet

exercice a connu quelques difficultés telles la mise en synergie laborieuse des administrations, la mobilisation des ressources financières en temps réel et les conflits d'agenda.

Toutes ces contraintes ayant été levées avec l'engagement de tous, je saisis cette occasion pour remercier les responsables des départements ministériels qui ont activement participé à l'élaboration de cette Politique pour leur implication et leurs contributions constructives. Je reconnais avec une profonde gratitude le soutien matériel et financier de l'UNICEF et de SIGHTSAVERS.



Dr **ASHERI Vivian KILO**
Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation de Base

C'est également l'occasion de remercier le consultant, Professeur IVO LEKE TAMBO et son équipe pour leur dévouement, leur expertise, leur disponibilité et surtout leur sens élevé d'ouverture.

L'engagement de nos collaborateurs à divers niveaux du secteur de l'éducation et de la formation et des ministères partenaires est hautement apprécié.

La matérialisation de cette Politique Nationale de *l'éducation inclusive* nécessite la mobilisation d'un maximum de ressources et la collaboration des acteurs et partenaires impliqués.

Je voudrais donc terminer par un vibrant appel à tous nos partenaires pour qu'ils poursuivent le travail si bien commencé en le menant jusqu'à sa mise en œuvre effective à tous les niveaux.

Le Ministre de l'Éducation de Base

PRÉFACE	I
AVANT-PROPOS.....	III
SOMMAIRE	V
LISTE DES TABLEUX.....	XII
LISTE DES GRAPHIQUES.....	XIII
DÉFINITIONS DES CONCEPTS CLÉS.....	XV
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	XIX
INTRODUCTION.....	1

PARTIE I : CADRE CONCEPTUEL..... 5

CHAPITRE I	ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE	7
I.1.	Question d'accroissement de l'accès et de la protection sociale des personnes à besoins spécifiques dans les institutions d'éducation et de formation	7
I.2.	Situation de l'accès à l'éducation inclusive dans les ministères	7
I.2.1.	Situation au Ministère de l'Éducation de Base.....	8
I.2.2.	Situation au Ministère des Enseignements Secondaires	10
I.2.3.	Situation au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	12
I.2.4.	Situation au Ministère de l'Enseignement Supérieur	13
I.2.5.	Situation au Ministère des Affaires Sociales	14
I.2.6.	Situation au Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique	15
I.3.	Promotion de l'égalité de sexe et protection sociale des apprenants vulnérables...	15
I.4.	Développement d'un environnement éducatif inclusif	17
I.5.	Question de l'adaptation du processus enseignement apprentissage, des évaluations et des activités post et périscolaires aux besoins des apprenants spécifiques.....	19
I.5.1.	Programmes d'éducation, évaluations, examens et certification	20
I.5.2.	Organisation des activités post et périscolaires dans les institutions d'éducation et de formation	22
I.5.3.	Organisation et gestion du processus enseignement apprentissage.....	23
I.5.4.	Formation des enseignants/ formateurs, déploiement et rétention	26
I.5.5.	Recherche pour le développement des ressources pédagogiques	27
I.5.6.	Utilisation des technologies éducatives	28

I.6. Question de gouvernance et du développement du partenariat	29
I.6.1. Législation et plaidoyer	29
I.6.2. Partenariat et collaboration	30

CHAPITRE II ▶ **DIAGNOSTIC** 33

II.1. Environnement interne	33
II.1.1. Forces	33
II.1.2. Faiblesses	34
II.2. Environnement externe	35
II.2.1. Opportunités	35
II.2.2. Menaces	36

PARTIE II : CADRE STRATÉGIQUE 39

CHAPITRE III ▶ **ORIENTATIONS STRATÉGIQUES** 41

III.1. Fondements de la Politique Nationale de <i>l'éducation inclusive</i>	41
III.2. Vision de l'éducation inclusive au Cameroun	42
III.3. Plan de développement de l'offre d'éducation et de formation inclusives par sectoriel de 2024 à 2028	43
III.4. But	44
III.5. Principes et valeurs	44
III.8. Scenarii de vision	45
III.6. Objectif général	45
III.7. Objectifs spécifiques	45

CHAPITRE IV ▶ **AXES STRATÉGIQUES** 47

IV.1 Amélioration de l'accès et de la protection sociale des personnes à besoins spécifiques dans les institutions d'éducation ou de formation	47
IV.2. Accroissement de la participation des personnes à besoins spécifiques aux activités d'enseignement apprentissage et de formation, aux systèmes d'évaluation et aux activités post et périscolaires	49
IV.3. Amélioration de la gouvernance et développement des partenariats	56

PARTIE III : CADRE OPÉRATOIRE ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE 61

CHAPITRE V ➤ COÛTS DES ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT 63

V.1. Coûts des actions 63

V.2. Plan de financement 89

CHAPITRE VI ➤ PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI/ÉVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE 107

VI.1. Cadre institutionnel de pilotage et de coordination de mise en œuvre 107

VI.1.1. Comité de Pilotage et de Coordination 107

VI.1.2. Comité de mise en œuvre et de suivi 107

VI.1.3. Secrétariat technique 107

VI.1.4. Points focaux régionaux 107

VI.2. Responsabilités des Acteurs 108

VI.2.1. Les ministères sectoriels concernés 108

VI.2.2. Les Collectivités Territoriales Décentralisées (Régions et communes) 108

VI.2.3. Les Partenaires Internationaux de Développement 108

VI.2.4. Les Partenaires Nationaux au Développement 108

CONCLUSION..... 109

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 111

ÉQUIPE DE RÉDACTION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE 117

LISTE DES ABRÉVIATIONS

APPS	Activités Post et Périscolaires
ANOR	Agence des Normes et de la Qualité
APEE	Association des Parents d'Élèves et Enseignants
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Études de la Population
BIE	Bureau International d'Éducation (UNESCO)
BIP	Budget d'Investissement Public
CAAP	Cellule d'Appui à l'Action Pédagogique (MINESEC)
CAST	Centre for Applied Special Technologies (Centre d'Application des Technologies Spéciales)
CDPH	Convention des Nations Unies sur les Droits Des Personnes Handicapées
CGCTD	Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées
ONU	Organisation des Nations Unies
CEFAN	Cameroon Education For All Network
CEP	Certificat d'Études Primaires
CERPA	Centre de Recherche Pédagogique Appliquée (MINEDUB)
CESAM	Centre d'Éducation Spécialisée d'Application et de Méthode
CJARC	Club des Jeunes Aveugles Réhabilités du Cameroun
CMOS	Comité de Mise en Œuvre et de Suivi
CMPJ	Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes
CNE	Centre National de l'Éducation
CNRPH	Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées
COPIL	Comité de Pilotage
CRERA	Centre de Recherche en Éducation et Rééducation pour l'Afrique
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CUA	Conception Universelle de l'Apprentissage
DNUDPA	Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EEF	Établissement d'Enseignement et de Formation
EI	Éducation Inclusive
EPR	Équipe de Pré-Référencement
EPT	Éducation Pour Tous
ESG	Enseignement Secondaire Général
ESTP	Enseignement Secondaire Technique et Professionnel
EVH	Enfant Vivant avec un ou plusieurs Handicaps
ESEDA	École Spécialisée pour Enfants Déficiants Auditifs
FSLC	First School Leaving Certificate
GCE	General Certificate of Education
GPS	Global Positioning System (Système mondial de localisation)
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
ICE-CF	Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé
IDEA	Individuals with Disabilities Education Act
INS	Institut National de la Statistique
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINCOM	Ministère de la Communication
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEDUB	Ministère de l'Éducation de Base
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique

LISTE DES ABRÉVIATIONS

MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINSEP	Ministère des Sports et de l'Éducation Physique
MSEF	Ministères du Secteur de l'Éducation et de la Formation
ODD	Objectifs de Développement Durable
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPH	Organisations des Personnes Handicapées
OSC	Organisations de la Société Civile
PEI	Plan d'Enseignement Individualisé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PIT	Peuples Indigènes et Tribaux
PM	Premier Ministre
PME	Partenariat Mondial pour l'Éducation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROMHANDICAM	Promotion des Handicapés du Cameroun
RAI	Réaction À l'Intervention
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SENTTI	Special Educational Needs Teachers' Training Institute
SIGE	Système Intégré de Gestion de l'Éducation
SND30	Stratégie Nationale de Développement 2020 - 2030
STTP	Sightsavers' Teacher Training Pack
SSEF	Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation
SWEDD	Sahel Women Empowerment and Demographic Dividend

LISTE DES ABRÉVIATIONS

TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UAI	Unité d'Apprentissage Individuel
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
ZEP	Zone d'Éducation Prioritaire

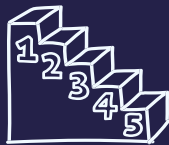


LISTE DES TABLEAUX



Tableau 1 : Projections démographiques de la population camerounaise par sexe de 2005 à 2025 (BUCREP, 2015)	1
Tableau 2 : Projections de la population scolarisable par tranche d'âge, de 2005 à 2025 (BUCREP, 2015 et calculs des auteurs).....	2
Tableau 3 : Placements scolaires d'enfants handicapés et des enfants des parents handicapés effectués par les services sociaux pour l'année scolaire 2020/2021 (MINAS, 2021)	14
Tableau 4 : Placements scolaires d'enfants déplacés internes et/ou réfugiés effectués par les services sociaux pour l'année scolaire 2020/2021 (MINAS, 2021)	14
Tableau 5 : Placements scolaires d'enfants issus de communautés autochtones effectués par les services sociaux pour l'année scolaire 2020/2021, dans les établissements primaires selon les lieux de résidence (MINAS, 2021)	14
Tableau 6 : Récapitulatif des jeunes en situation de handicap dans les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) (MINJEC, 2021)	15
Tableau 7 : Récapitulatif des jeunes en situation de vulnérabilité dans les CMPJ de 2019 à 2021 (MINJEC, 2021)	15

Graphique 1 : Pyramide des âges de la population du Cameroun de 2005 à 2021 (BUCREP 2015 et calculs des auteurs).....	2
GRAPHIQUE 2 : Répartition des élèves scolarisés dans le primaire par type de handicap (MINEDUB, 2021)	8
GRAPHIQUE 3 : Répartition des Réfugiés scolarisés dans le primaire en 2020/2021 par région, et par ordre d'enseignement (MINEDUB, 2021)	9
GRAPHIQUE 4 : Répartition des élèves réfugiés selon les zones d'éducation (MINEDUB, 2021).....	9
GRAPHIQUE 5 : Répartition des élèves vulnérables selon l'ordre d'enseignement (MINEDUB, 2021)	9
GRAPHIQUE 6 : Répartition des élèves vulnérables selon le genre (MINEDUB, 2021)	10
GRAPHIQUE 7 : Répartition des élèves déplacés internes par région (MINEDUB, 2021)	10
GRAPHIQUE 8 : Répartition des élèves déplacés internes par zone d'éducation (MINEDUB, 2021)	10
GRAPHIQUE 9 : Répartition des élèves déplacés internes par ordre d'enseignement (MINEDUB, 2021)	10
GRAPHIQUE 10 : Répartition du nombre d'enfants vulnérables dans l'ESG et l'ESTP public et privé par sexe (MINESEC, 2019)	11
GRAPHIQUE 11 : Répartition du nombre d'enfants vulnérables dans l'ESG et l'ESTP public et privé par région (MINESEC, 2019)	11
GRAPHIQUE 12 : Répartition du nombre d'enfants handicapés dans l'ESG et l'ESTP public et privé par sexe (MINESEC, 2019)	11
GRAPHIQUE 13 : Répartition du nombre des enfants handicapés dans l'ESG et l'ESTP public et privé par région (MINESEC, 2019)	11
GRAPHIQUE 14 : Répartition du nombre d'enfants réfugiés dans l'ESG et l'ESTP public et privé par sexe (MINESEC, 2019)	12
GRAPHIQUE 15 : Répartition du nombre d'enfants réfugiés dans l'ESG et l'ESTP public et privé par Région (MINESEC, 2019)	12
GRAPHIQUE 17 : Répartition des apprenants vulnérables par ordre d'enseignement dans les Centres de Formation Professionnelle (MINEFOP, 2021)	12
GRAPHIQUE 17 : Répartition des apprenants vulnérables par ordre d'enseignement dans les Centres de Formation Professionnelle (MINEFOP, 2021)	13
GRAPHIQUE 18 : Répartition des apprenants vulnérables par ordre d'enseignement et par région dans les Centres de Formation Professionnelle (MINEFOP, 2021)	13



DÉFINITIONS DES CONCEPTS DES CLÉS

Integration
Bonification
Langue des signe
Aides
Inclusion
Barrières
Ségrégation
Résultats
Adaptation
Braille
Handicap
Processus



Au sens de la présente Politique, les définitions ci-après sont admises :

Adaptation :

Changements apportés aux environnements et programmes d'éducation ou de formation, aux enseignements, formations, évaluations et activités post et périscolaires en vue de permettre aux apprenants à besoins spécifiques de participer au processus enseignement apprentissage ou de formation sans le dénaturer.

Aides :

Ressources et stratégies destinées à faciliter le développement de la personne à besoins spécifiques, son éducation, ses intérêts, son épanouissement et son bien-être personnel. Les aides peuvent également être des formes d'assistance que les institutions d'éducation ou de formation, les enseignants et les formateurs reçoivent dans le cadre de la mise en œuvre de *l'éducation inclusive*.

Aides matérielles :

Équipements et/ou produits utilisés pour augmenter, maintenir ou améliorer la capacité fonctionnelle d'une personne à besoins spécifiques. Ces aides augmentent les aptitudes des personnes ayant des besoins spéciaux à vivre de façon autonome et active dans la société.

Barrières :

Facteurs dans le milieu de vie d'une personne dont l'absence ou la présence limite son fonctionnement et lui crée un handicap. Il s'agit des aspects tels que l'inaccessibilité à un environnement physique, l'absence d'aides technologiques appropriées, et les attitudes négatives d'autrui face au handicap. Il peut s'agir aussi des services, des systèmes et des Politiques qui peuvent, soit ne pas exister, soit constituer un obstacle à l'implication de tous ceux qui ont un handicap dans tous les domaines de la vie.

Besoins éducatifs spéciaux/spécifiques/particuliers :

Exigences pour des personnes à besoins spécifiques, ayant besoin d'un soutien supplémentaire et des méthodes pédagogiques adaptées pour leur participation à un programme d'éducation et/ou de formation, en vue d'atteindre les objectifs d'apprentissage dudit programme. Ce programme d'éducation et/ou de formation doit répondre à leurs besoins en leur fournissant des ressources spécifiques (personnels spécialisés, équipements et/ou matériels appropriés...), un contenu d'éducation et/ ou de formation avec des objectifs d'apprentissage adaptés. Ces exigences peuvent se rapporter aux barrières sociales, aux difficultés médicales ou cognitives.

Bonification :

Stratégie de gestion des apprentissages des personnes surdouées dans des situations de manque de programmes accélérés. Cette stratégie fournit aux sujets qui apprennent plus vite des activités supplémentaires d'apprentissage en restant dans la même classe.

Braille :

Système de lecture et d'écriture tactile pour malvoyants et non-voyants. Il est basé sur des points en relief qui peuvent être lus avec les doigts par les personnes non voyantes ou malvoyantes. Il peut être lu par les enseignants, les formateurs, les parents et les personnes n'ayant pas de problème de vue. Il ne s'agit pas d'une langue, mais d'un code par lequel les langues peuvent être écrites et lues.

Compression des programmes d'étude :

Stratégie de mise en œuvre des programmes d'études destinés à aider les apprenants à besoins spécifiques dont la maîtrise est visible au début d'une unité, d'un module ou d'un programme d'enseignement ou de formation, à aborder de nouvelles activités d'apprentissage plus exigeantes à travers des

DÉFINITIONS DES CONCEPTS CLÉS

activités d'apprentissage alternatif. C'est une procédure utilisée dans le cadre de la gestion des apprenants surdoués dans les systèmes d'éducation et/ou de formation appliquant des programmes accélérés. Ceux-ci leur permettent de passer au niveau/classe supérieur du système d'éducation ou de formation plus tôt que leurs camarades.

Déficiência :

Perte ou réduction d'une fonction physique, mentale ou sensorielle sur le long terme ou de façon permanente à cause des barrières physiques ou sociales.

École spécialisée :

École de conception particulière dotée d'infrastructures spécifiques qui accueille les apprenants à besoins spécifiques aigus.

Éducation inclusive :

Type d'éducation/formation qui permet de prendre en compte la diversité des besoins de tous les apprenants dans le processus enseignement apprentissage ou de formation en vue de réduire toute forme d'exclusion. Elle implique des transformations et des adaptations des curricula, des contenus, des approches, des structures, des stratégies et des outils en s'appuyant sur une vision commune qui englobe tous les apprenants dans leur diversité, en référence à la responsabilité constitutionnelle de l'État d'éduquer tous les enfants. Dans *l'éducation inclusive*, tous les enfants, quels qu'ils soient, ont accès à l'éducation et à la formation. Ils sont mis ensemble pour apprendre dans un environnement inclusif, utilisant les programmes d'éducation ou de formation, les méthodes pédagogiques, les équipements et les matériels adaptés à leurs besoins. Ils sont encadrés par des enseignants formés en éducation inclusive et des personnes ressources qualifiées.

Éducation spécialisée :

Type d'éducation ou de formation qui recourt aux pratiques éducatives qui s'adressent aux apprenants à besoins éducatifs spécifiques,

c'est-à-dire des apprenants ayant un handicap, une déficiência, les apprenants surdoués, talentueux.

Élaboration des programmes :

Processus de production des programmes d'éducation ou de formation. Au sens de la présente Politique, ce terme renvoie au travail de modification, de rédaction et de validation desdits programmes, à différents niveaux pour adapter les contenus de la phase de conception initiale aux personnes à besoins spécifiques.

Enfants à Besoins Éducatifs Spéciaux/ spécifiques/particuliers :

Enfants en situation de handicap et/ ou de vulnérabilité, ayant des difficultés d'apprentissage ou les enfants surdoués.

Enseignement différencié :

Pédagogie qui permet à l'enseignant ou le formateur d'adapter ses méthodes pédagogiques et le contenu de son enseignement aux différents apprenants.

Handicap :

Perte ou réduction des possibilités de participer à la vie quotidienne de la communauté à un niveau équivalent à celui des autres. Les personnes en situation de handicap sont celles-là qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur participation effective à la vie sociale sur la base de l'égalité avec les autres. Généralement, le handicap est causé par l'interaction de deux facteurs: (1) les déficiences physiques, mentales, intellectuelles et sensorielles d'une personne présentant un handicap et (2) les diverses barrières (notamment les attitudes négatives) qui empêchent la personne de participer activement à la vie en société.

Handicaps de fréquence (incidence) élevée :

Troubles d'apprentissage, déficiences intellectuelles, difficultés émotionnelles/comportementales et troubles de la parole/du

langage relativement légers et qui constituent la grande majorité des handicaps chez les apprenants.

Handicaps de fréquence (incidence) faible :

Handicaps moins visibles dont le pourcentage d'apparition chez les apprenants est plus élevé dans les structures éducatives ou de formation. Il s'agit des troubles d'apprentissage, des déficiences intellectuelles, des difficultés émotionnelles ou comportementales et des troubles de la parole ou du langage relativement légers (exemples : dyslexie, dyscalculie, apraxie...).

Inclusion :

Acte de mettre ensemble tous les apprenants quels qu'ils soient dans un même environnement d'apprentissage. Dans cette perspective, les cultures, les Politiques et les pratiques dans les institutions d'éducation ou de formation devraient être adaptées en vue de la prise en charge des besoins des différents apprenants. L'inclusion est liée à la vision selon laquelle la vie individuelle à l'institution d'éducation ou de formation devrait être organisée de sorte que les personnes, indépendamment de leurs différences, aient le sentiment d'appartenance, la possibilité de travailler, de jouer, d'interagir, d'apprendre, et de devenir ce qu'elles sont capables de devenir. Le présent document de Politique est en faveur de l'inclusion.

Indicateur :

Grandeur ou information spécifique observable et mesurable qui peut servir à montrer les changements obtenus ou les progrès accomplis par un programme en vue de la réalisation d'un effet spécifique. La présente Politique va faire intervenir quatre types d'indicateurs qui peuvent être utilisés pour vérifier si les décisions de Politique et les stratégies y relatives sont en train d'être ou ont été atteints.

Il s'agit :

1. **Des indicateurs d'entrée :** ils portent sur les ressources nécessaires en vue de la mise en œuvre des dispositions de Politiques définies ;

2. **Des indicateurs de processus qui concernent les actions, les activités,** les tâches ou les événements prévus indispensables à la mise en œuvre des dispositions de Politiques définies ;

3. **Des indicateurs de performance :** ce sont les produits que l'on peut compter et qui sont le résultat des actions, des activités, des tâches ou des événements entrepris par le personnel dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de Politiques définies ;

4. **Des indicateurs de résultat :** ils montrent les changements positifs ou les résultats du client (exemple : apprenants, enseignants, etc.) obtenu suite à la mise en œuvre des dispositions de Politiques définies.

Intégration :

Pratique éducative dans laquelle les apprenants en situation de handicap et sans handicap sont tous rassemblés dans le même environnement d'apprentissage, mais des dispositions particulières ne sont pas prises en termes d'infrastructures scolaires, de matériels pédagogiques, de personnel enseignant, ou de stratégies d'enseignement apprentissage ou de formation afin de tenir compte des besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap. Ces apprenants sont supposés s'adapter à la culture de l'école au lieu que ce soit l'école qui adapte sa culture à leurs besoins.

Institution d'éducation ou de formation :

Structure éducative ou de formation. Elle renvoie aux crèches/garderies, écoles maternelles, écoles primaires, lycées, universités, centres de formation professionnelle, centre d'alphabétisation fonctionnelle...

Institution d'éducation de formation inclusive :

Structure éducative ou de formation ou lieu dans lequel tous les apprenants y compris ceux en situation de handicap peuvent apprendre et participer significativement ensemble dans le respect des principes de l'éducation inclusive.

DÉFINITIONS DES CONCEPTS CLÉS

Langue des signes :

Langage manuel avec sa propre grammaire utilisé dans la communication par les personnes présentant une déficience auditive.

Limitations d'activités :

Difficultés qu'un individu peut éprouver dans l'accomplissement de ses activités (CIF-CF, 2007. P. 223).

Ministères du Secteur de l'Éducation et de la Formation (MSEF) :

Le Ministère de l'Éducation de Base, le Ministère des Enseignements Secondaires, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique, le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation et le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Personnes socialement vulnérables :

Personnes qui ne sont pas en mesure de se protéger en raison d'une situation donnée telle que : leur âge, une maladie, une infirmité, une déficience physique ou psychique ou un état de grossesse... (Code pénal, article 434-3).

Plan d'enseignement individualisé (PEI) :

Plan écrit et individualisé présentant la liste des services éducatifs particuliers et associés dont les apprenants en situation de handicaps bénéficieront afin d'améliorer leurs forces et de résoudre leurs difficultés.

Processus :

Ensemble d'actions, d'activités et de tâches menées en vue d'atteindre un objectif et de réaliser la déclaration de Politique y relative.

Programme éducatif inclusif :

Programme d'éducation ou de formation prenant en compte les besoins spécifiques des apprenants.

Restrictions de participation :

Problèmes qui peuvent se poser à un individu lorsqu'il s'implique dans les situations de la vie réelle. Une restriction de participation est déterminée en comparant celle d'un individu à celle d'un autre n'ayant aucune limitation d'activité dans une culture ou une société (CIF-CF, 2007; P. 229).

Résultat :

Changement descriptible ou mesurable issu d'une relation de cause à effet. Ce changement peut renvoyer à un état de la population-cible ou condition sociale qu'un programme (ou une Politique) est supposé devoir modifier (Rossi, Lipsey & Freeman, 2004 ; p.429).

Ségrégation :

Pratique qui consiste à séparer des groupes de personnes de la majorité en raison de leurs handicaps ou de leurs différences. Des établissements spéciaux admettent souvent ces personnes sur la base de leurs différences spécifiques, les soumettant ainsi à la ségrégation.

Technologies d'assistance :

Dispositifs audiovisuels ou en ligne qui peuvent être utilisés pour améliorer le processus enseignement - apprentissage ou de formation en faveur des apprenants à besoins spécifiques. Il s'agit notamment des ordinateurs équipés de logiciels, de claviers adaptés, des dispositifs d'amplification, de la téléphonie textuelle, des cassettes-vidéos, des DVD, des programmes télévisés avec sous-titrage, des logiciels de lecture et d'écriture, des verres grossissants, etc.

Dans le cadre de la recherche de l'atteinte de l'**ODD4** et des missions dévolues au Secteur de l'Éducation et de la Formation par la **SND30**, notamment le développement du capital humain, le Cameroun décide de se doter d'une vision de Promotion de *l'éducation inclusive* à long terme, avec pour ambition d'augmenter la scolarisation et la formation des citoyens en général, et de ceux à besoins spécifiques en particulier. S'agissant spécifiquement de cette dernière catégorie de personnes, il sera question d'assurer d'ici 2028 à au moins 25% de personnes à besoins spécifiques une éducation équitable, inclusive et de qualité, ainsi que le développement des compétences professionnelles, et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie dans un environnement adapté, sain, sûr et protecteur.

À travers cette vision volontariste, le Gouvernement se propose de :

01

Améliorer l'accès et la protection sociale des personnes à besoins spécifiques dans les institutions d'éducation ou de formation dans un environnement sûr, sain et protecteur.

02

Accroître la participation des personnes à besoins spécifiques aux processus d'enseignement apprentissage ou de formation, aux systèmes d'évaluation et aux activités post et périscolaires.

03

Améliorer la gouvernance et développer des partenariats en vue d'optimiser la mise en œuvre de la Politique Nationale de *l'éducation inclusive*.

La mise en œuvre de cette approche de *l'éducation inclusive* a été précédée par la transformation de 70 écoles primaires publiques en écoles pilotes inclusives au niveau du Ministère de l'Éducation de Base, réparties dans les 10 Régions du Cameroun. Cette décision a été inspirée par les expériences de terrain menées par SIGHTSAVERS au Primaire et au Secondaire dans 2 Régions du Cameroun.

La phase actuelle entend passer à l'étape d'une généralisation progressive conformément au plan de développement de l'offre d'éducation et de formation inclusives par sectoriel de 2024 à 2028 disponible dans la deuxième partie de ce document.

Sur le plan méthodologique, la présente Politique est le fruit d'une combinaison d'exercices techniques marqués par une évaluation de l'état des lieux, la relecture du document de base de cette Politique et des rencontres multisectorielles. Ces activités ont fait appel aux experts des Ministères concernés tels que : le Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB), le Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC), le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP), le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP), le Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique (MINJEC), le Ministère des Affaires Sociales (MINAS), le Ministère

de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF).

Les consultations ont été aussi élargies aux administrations parapubliques concernées (BUCREP, INS, CVUC), aux Partenaires Techniques et Financiers (UNICEF, UNESCO, SIGHTSAVERS, Plan International) et aux Organisations de la Société Civile (CJARC, CESAM CRERA, PROMHANDICAM, SENTTI, CEFAN).

01 REVUE DOCUMENTAIRE

La revue de divers documents démographiques et d'actions sectorielles nous a permis d'établir une population cible dont la prise en charge minimale de 25% est le seuil de performance. La base de cette projection résulte de la revue documentaire indiquant une proportion de 1,8% d'Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) dans le primaire et de 1,5% dans le secondaire.

02 ORIENTATION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE

La mise en œuvre de la vision citée plus haut se fera sur 3 axes stratégiques : Accès, Qualité et Gouvernance. Le modèle pédagogique choisi renvoie au placement de l'apprenant dans une salle de classe ordinaire ou salle de formation ou atelier avec l'assistance d'un formateur spécialisé. Ce modèle donne lieu à la mise en place d'une équipe pédagogique.

2.1 L'accès

Cet axe stratégique adresse la problématique de la transformation structurelle de l'environnement d'éducation et de formation qui doit conduire à la résolution des problèmes comme l'accès difficile des écoles aux personnes à besoins spécifiques et leur protection sociale. Les principales activités ciblées sont l'identification et la cartographie des personnes à besoins spécifiques, l'aménagement de l'environnement physique des structures d'éducation et de formation et la mobilisation communautaire.

2.2 La qualité

La mise en œuvre de la Politique d'éducation et de formation inclusives, sur le plan de la qualité, renvoie à l'accroissement de la participation des personnes à besoins spécifiques aux processus d'enseignement apprentissage ou de formation, aux systèmes d'évaluation et aux activités post et périscolaires. Cela implique de mener les activités ci-après :

- ▼ l'adaptation des programmes et des référentiels de formation ;
- ▼ l'adaptation du système de formation initiale et continue des personnels ;
- ▼ l'adaptation du système d'évaluation ;
- ▼ l'adaptation des supports pédagogiques ;
- ▼ la mise en place d'un cadre de recherche pour la pratique d'éducation inclusive ;
- ▼ le développement des outils numériques d'apprentissage et de formation ;
- ▼ la mise en place des installations nécessaires à la participation effective des personnes à besoins spécifiques aux activités post et périscolaires ;

2.3 La gouvernance

Cet axe stratégique vise à :

- ▼ fixer le cadre législatif et réglementaire de l'éducation inclusive au Cameroun ;
- ▼ développer des ressources humaines nécessaires à l'éducation et à la formation inclusives ;
- ▼ formaliser des partenariats en vue du financement de cette Politique à travers les conventions diverses ;
- ▼ améliorer la collecte des données statistiques relatives à l'éducation inclusive.

03 ÉDUCATION, FORMATION INCLUSIVE ET EMPLOYABILITÉ

Il s'agira ici de développer une Politique d'Éducation Inclusive à l'issue de laquelle tout jeune, quel qu'il soit, doit être socialement intégré, compétent dans un métier et capable d'accéder à un emploi décent.

04 CADRAGE BUDGÉTAIRE

Le cadrage permet d'analyser les implications chiffrées des actions retenues dans la Politique. Les estimations des coûts par action se présentent ainsi qu'il suit :

- ▼ amélioration de l'accès et de la protection sociale des personnes à besoins spécifiques aux institutions d'éducation et de formation :
27 486 225 000 FCFA ;
- ▼ accroissement de la participation des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité aux processus d'enseignement apprentissage et de formation, aux systèmes d'évaluation et aux activités post périscolaires
77 970 400 000 FCFA ;
- ▼ amélioration de la gouvernance et développement des partenariats
12 157 250 000 FCFA.
- ▼ Pour un coût total de
117 613 875 000 FCFA.

05 FINANCEMENT, PILOTAGE ET SUIVI/ÉVALUATION DE LA POLITIQUE

Le plan de financement de cette Politique Nationale de *l'éducation inclusive* prévoit deux types de financements : le financement public et le financement privé. Le financement public sera mobilisé à hauteur de 70% individuellement par chaque ministère sectoriel et les Collectivités Territoriales Décentralisées concernées. Le financement privé quant à lui sera mobilisé à hauteur de 30%. Il est constitué des apports des Partenaires Techniques et Financiers, de la coopération bilatérale et multilatérale, et des Organisations de la Société Civile.

Pour optimiser sa mise en œuvre, le Gouvernement mettra en place un comité de pilotage présidé par le Premier Ministre,

Chef du Gouvernement ayant pour membres, les ministres sectoriels concernés. Ce comité aura pour missions : la validation des plans d'actions annuels et triennaux des acteurs clés, l'évaluation de la mise en œuvre de la Politique et la validation de son plan de financement. Ce comité de pilotage sera assisté d'un comité de mise en œuvre et de suivi présidé par le Ministre de l'Éducation de Base ayant pour membres les Secrétaires Généraux. Ce comité est l'organe technique chargé du suivi du processus de mise en œuvre de la présente Politique. Il est assisté d'un Secrétariat Technique.



La loi N° 98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Éducation au Cameroun dispose en son article 15 que : (1) le système éducatif est organisé en deux sous-systèmes, l'un anglophone, l'autre francophone, par lesquels est réaffirmée l'option nationale du biculturalisme et (2) les sous-systèmes éducatifs sus évoqués coexistent en conservant chacun sa spécificité dans les méthodes d'évaluation et les certifications.

Le Secteur de l'Éducation et de la Formation est encadré par plusieurs ministères: le Ministère de l'Éducation de Base en charge de l'Enseignement Maternel (préscolaire), de l'Enseignement Primaire et de l'Alphabétisation; le Ministère des Enseignements Secondaires qui intègre l'Enseignement Secondaire Général, l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel et l'Enseignement Normal; le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en charge de la formation professionnelle ; le Ministère de

l'Enseignement Supérieur, en charge des études post baccalauréat ; le Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique. En dehors de ces cinq ministères, d'autres ministères contribuent également à l'éducation, la formation et l'encadrement des jeunes et des adultes à l'instar du Ministère des affaires sociales et du ministère de la promotion de la femme et de la famille. Le contexte général de l'éducation au Cameroun est marqué par plusieurs aspects.

AU PLAN DÉMOGRAPHIQUE,

en s'appuyant sur la base des analyses et projections du BUCREP, la population du Cameroun connaît un taux d'accroissement annuel moyen de 2,5% depuis 2005, passant ainsi de 17 463 836 habitants en 2005 à environ 22 179 707 et 26 765 510 habitants en 2015 et 2021 respectivement. La population devrait ainsi atteindre 27 538 142 habitants en 2025.

Tableau 1 : Projections démographiques de la population camerounaise par sexe de 2005 à 2025 (BUCREP 2015)

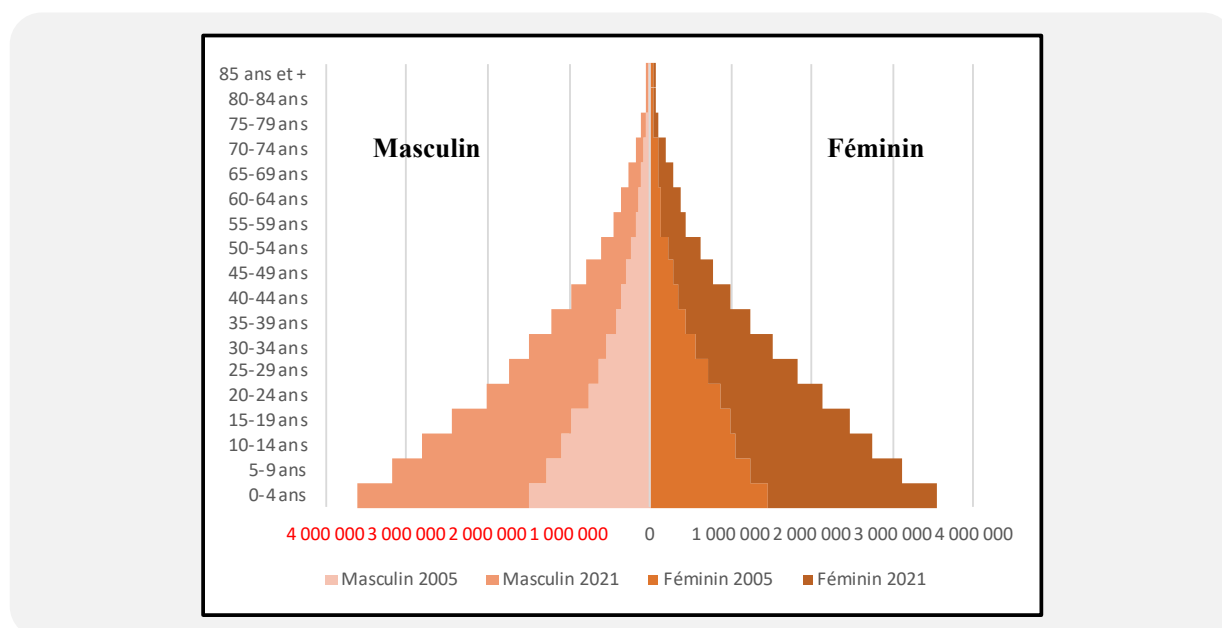
Années	2005	2015	2020	2021	2025
Population	17 463 836	22 179 707	26 133 018	26 765 510	27 538 142
Hommes	8 632 036	11 224 693	13 229 669	13 207 346	13 601 661
Femmes	8 831 800	10 955 014	12 903 349	13 558 164	13 936 481
Taux d'accroissement moyen annuel (%)	2,8	2,8	2,5	2,4	2,0

En analysant la structure par âge de la population camerounaise, on constate une population qui est extrêmement jeune. La pyramide des âges est caractérisée par une base très élargie et un rétrécissement progressif et

régulier au fur et à mesure que l'âge avance. Le graphique 1.1 met en évidence la continuité de l'élargissement de la pyramide des âges entre 2005 et 2021.

INTRODUCTION

Graphique 1 : Pyramide des âges de la population du Cameroun de 2005 à 2021 (BUCREP, 2015 et calculs des auteurs)



En outre, le graphique 1.1 révèle qu'en 2021, les enfants de moins de 15 ans représentaient 41,8 % de la population, et 69,7 % pour ceux de moins de 30 ans. La population en âge scolaire (4-23 ans) représentait 53 % de la population pour un effectif global estimé à 13,2 millions d'habitants en 2021 contre 9,4 millions en 2005, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 2,3 %. Ces chiffres indiquent, d'une part, le poids important

des enfants et, des jeunes à scolariser par la population adulte en âge de travailler qui en assure de fait le financement et d'autre part, le poids démographique qu'exerce cette tranche d'âge sur le système éducatif en termes d'offre scolaire. Dans cette population, près de 48% sont potentiellement destinés au préscolaire et au cycle primaire. Selon les projections du BUCREP, elle atteindra presque 14,4 millions en 2025.

Tableau 2 : Projections de la population scolarisable par tranche d'âge, de 2005 à 2025 (BUCREP, 2015 et calculs des auteurs)

Années	2005	2016	2019	2020	2021	2025
Population totale	17 766 561	23 642 403	24 348 251	24 910 305	26 765 510	27 840 083
4-5 ans	1 070 305	1 381 448	1 460 752	1 471 633	1 500 807	1 627 694
5 ans	525 360	689 722	726 928	728 745	737 171	804 455
6 ans	508 299	662 762	702 097	724 006	725 281	787 374
6-11 ans	2 860 362	3 751 081	3 990 926	4 079 462	4 148 953	4 460 340
11 ans	450 199	607 295	623 989	642 144	651 102	710 953

Selon TCHOMBE (2017), le Cameroun compte 1 600 000 personnes vivant avec un ou plusieurs handicaps et ayant des besoins éducatifs ou de formation spéciaux. En conclusion sur ce point, pour maintenir la couverture actuelle et

garder les mêmes conditions de scolarisation, le système éducatif doit accroître ses capacités d'accueil au même rythme que la croissance de la population scolarisable.

AU PLAN SOCIAL,

la pauvreté constitue un frein à la scolarisation. Malgré un léger recul de 2,4 points se situant à 37,5% en 2014 contre 39,9% en 2007, l'incidence de pauvreté présente de fortes disparités selon le lieu de résidence. En zone urbaine, le taux de pauvreté a baissé significativement en passant de 12,2% en 2007 à 8,9% en 2014. En zone rurale, son taux a plutôt progressé passant de 55,7% à 56,8% pour la même période. En plus, 9 pauvres sur 10 résident en milieu rural. On note également des disparités régionales, les Régions de l'Extrême Nord, du Nord, du Nord-Ouest et de l'Adamaoua viennent en tête avec respectivement 74,3%, 67,9%, 55,3% et 47,1% de taux de pauvreté.

D'autre part, selon le troisième recensement national, 74,8% des personnes handicapées ne sont pas scolarisées du fait de (1) la pénurie aiguë de moyens de transport pour se rendre à l'école et dans d'autres lieux ; (2) l'inadaptation des programmes de formation des enseignants aux besoins des enfants à besoins spécifiques ; (3) la rareté et le coût élevé des matériels d'enseignement- apprentissage spéciaux ; (4) la rareté des enseignants spécialisés ; (5) les conditions d'hébergement inadéquates pour les apprenants handicapés lors des examens et (6) la faible visibilité ou inexistence des établissements publics d'éducation spéciale et inclusive (MINESUP, 2015, p.28).

Même avec une éducation totalement gratuite, scolariser cette frange socialement vulnérable reste un défi. En effet, en dehors des coûts directs de scolarisation, les coûts d'opportunités générés par la scolarisation de ces apprenants, l'inadéquation de l'environnement éducatif et les pesanteurs socio-culturelles doivent être pris en compte pour parvenir à une éducation inclusive de qualité.

AU PLAN POLITIQUE,

l'accélération du processus de décentralisation au Cameroun cette dernière décennie a abouti en 2018, à la création, par Décret N°2018/190 du 02 mars 2018, du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) et en

2019, la Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CGCTD). Cette dernière loi a permis le transfert effectif de 63 compétences aux Communes et aux Régions, dans les domaines du développement économique, sanitaire, social, éducatif, sportif et culturel. L'article 161 du CGCTD précise les compétences transférées aux communes en matière d'éducation à savoir la création des écoles conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, la construction, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires.

AU PLAN HUMANITAIRE,

le Cameroun est confronté à des crises multiformes. La décennie en cours a été marquée par : (i) les attaques de Boko Haram dans les Régions du septentrion ;

(ii) un afflux de réfugiés en provenance de la République Centrafricaine et d'autres États fragiles ou en conflit et (iii) une crise sécuritaire dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. D'après OCHA (2019), plus de 4 millions de personnes ont besoin d'assistance humanitaire et plus d'un million d'entre elles sont confrontées à des situations de déplacements forcés. L'impact des crises a renforcé les schémas existants d'inégalité spatiale. La pression sur les ressources et les services dans des Régions déjà très pauvres et mal desservies a été accrue. Les populations des zones hôtes ont des besoins urgents, notamment ceux liés à la sécurité physique, à la sécurité alimentaire et à l'accès aux services sociaux de base, notamment la santé et l'éducation.

En dépit des efforts du Gouvernement et de ses partenaires pour offrir une éducation de qualité dans un espace sûr, sain et protecteur, l'absence d'une Politique nationale de *l'éducation inclusive* crée un désordre dans la prise en charge des personnes à besoins éducatifs spéciaux. Cet état de choses a pour corollaires le manque d'une vision nationale qui permettrait la poursuite des mêmes objectifs à travers un plan stratégique commun

INTRODUCTION

de mise en œuvre et un mécanisme de suivi-évaluation dans le temps.

Fort de ce constat, le Gouvernement camerounais, à travers les ministères en charge du Secteur de l'Éducation et de la Formation avec l'appui des partenaires techniques et

financiers, des Collectivités Territoriales Décentralisées, des partenaires privés et des organisations de la société civile, s'est engagé à élaborer la présente Politique Nationale de *l'éducation inclusive*.

En résumé, ce Document comporte trois grandes parties :

01 La première partie intitulée cadre conceptuel est consacrée à l'analyse situationnelle de *l'éducation inclusive* au Cameroun, assortie des enjeux et défis à relever ;

02 La deuxième partie intitulée cadre stratégique précise la vision, les objectifs de la Politique Nationale de *l'éducation inclusive* et ses axes stratégiques d'intervention ;

03 La troisième partie dénommée cadre opérationnel de mise en œuvre met en relief les coûts des tâches, des activités et des actions retenues pour les cinq premières années, le plan de financement, le plan de mise en œuvre ainsi que le plan de suivi-évaluation.

PARTIE I

CADRE CONCEPTUEL



ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE

L'état des lieux est rendu possible par trois questions essentielles qui renvoient à l'accroissement de l'accès et de la protection sociale des personnes à besoins spécifiques aux institutions d'éducation et de formation; à l'amélioration de la participation des personnes à besoins spécifiques aux processus d'enseignement apprentissage et de formation, aux systèmes d'évaluation, aux activités post et périscolaires et à l'amélioration de la gouvernance et au développement des partenariats. Le constat saillant souligne l'insuffisance des données et de l'information statistique sur les apprenants à besoins spécifiques.

1.1. Question d'accroissement de l'accès et de la protection sociale des personnes à besoins spécifiques dans les institutions d'éducation et de formation

Trois types de handicap constituent les formes respectives de l'inclusion en éducation à savoir: le handicap biologique ; le handicap lié aux difficultés d'apprentissage; et le handicap social et culturel. S'agissant du handicap biologique, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) indique qu'au moins 15% de la population mondiale vivent avec une infirmité (Rapport OMS, 2011).

Par ailleurs, le rapport de la Banque Mondiale (2008) signale qu'il y a environ 650 millions de personnes handicapées dans le monde, dont 80 millions en Afrique. D'après l'estimation de l'OMS (2011), le Cameroun enregistre environ 1 600 000 personnes handicapées, soit environ 8% de sa population totale. Les personnes malvoyantes se révèlent être les plus importantes avec environ 6 000 cas (TCHOMBÉ, 2017 ; p.36).

Aussi, selon le 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (3^{ème} RGPH), l'on compte 2 910 000 personnes handicapées au

Cameroun parmi lesquelles 74,8 % ne vont pas à l'école selon l'Institut National de la Statistique (INS), les raisons sont : la pénurie aiguë des moyens de transport vers les écoles et d'autres endroits, l'inexistence des modules sur le handicap dans les programmes de formation initiale, la rareté et les coûts élevés des matériels d'enseignement/apprentissage spécialisés, la rareté des enseignants spécialisés, les conditions d'accueil inadéquates pour les apprenants handicapés lors des examens, la mauvaise visibilité ou l'inexistence d'établissements publics spécialisés et d'éducation inclusive (MINESUP, 2015, p.28).

Ce premier pan du diagnostic aborde les éléments en lien avec la situation dans les administrations publiques intervenant dans le secteur de l'éducation, la promotion de l'égalité de sexe et la protection des apprenants ainsi que le développement d'un environnement éducatif inclusif.

1.2. Situation de l'accès à l'éducation inclusive dans les ministères

La question des statistiques relatives aux catégories de handicap dans les institutions d'éducation et de formation du Cameroun a été soulevée dans de nombreux foras sur *l'éducation inclusive*. Pourtant, aucune mesure adéquate n'a été prise par les structures concernées pour remédier à la situation. L'étude TCHOMBE sur « l'analyse de *l'éducation inclusive* au Cameroun » (2017), commandée par le MINEDUB, fournit quelques statistiques recueillies auprès de différentes sources, notamment l'Organisation Mondiale de la Santé, la Banque Mondiale et le Ministère des Affaires Sociales (MINAS). En examinant les statistiques publiées en 2010 par ce ministère, l'étude indique qu'il y avait 47 institutions spéciales qui ont enregistré 3 992 personnes avec différents handicaps, répartis comme suit :



1 552

avec un handicap physique ;



106

personnes souffrant d'un handicap mental ;



883

avec un handicap auditif ;



1070

mixtes (non clairement définis).



281

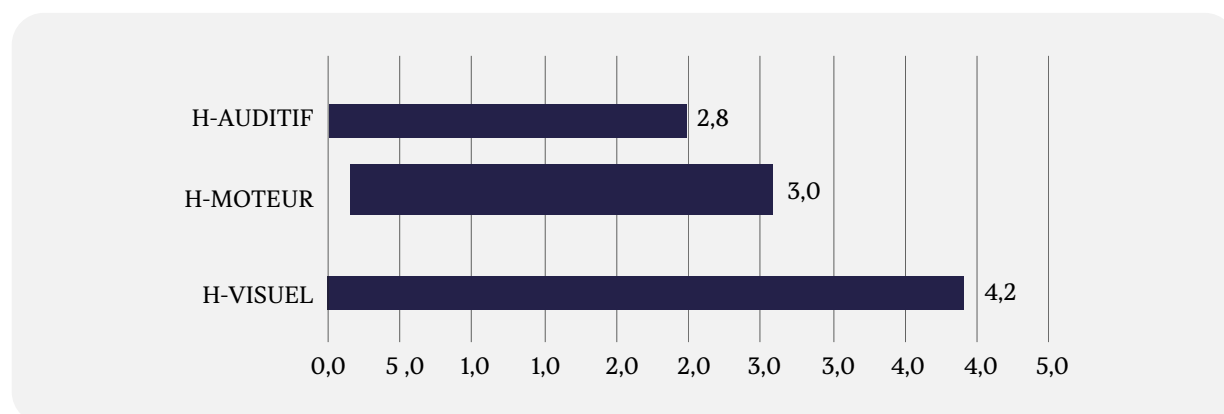
avec une déficience visuelle ;

De manière spécifique, les écrits qui suivent présentent la situation dans chaque ministère du secteur de l'éducation et de la formation.

I.2.1. Situation au Ministère de l'Éducation de Base

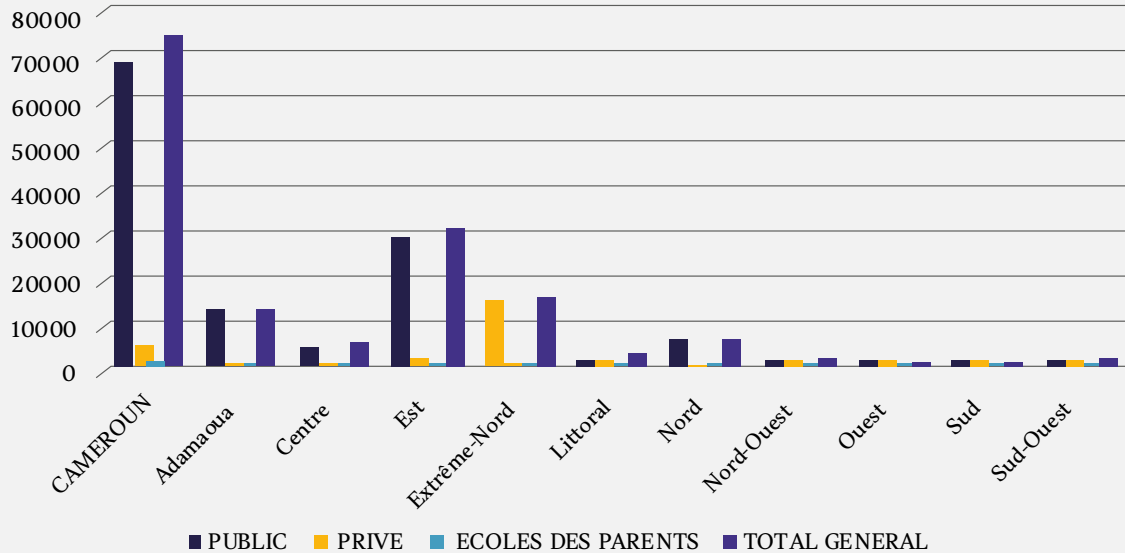
Conformément aux résultats obtenus du recensement des données scolaires effectué en 2020-2021, l'école inclusive prend en compte entre autres les enfants à besoins spécifiques, les minorités, les réfugiés et les déplacés internes. Elle ambitionne de développer pleinement le potentiel de chaque individu. Le but ultime dans cette perspective est de juguler toutes formes de discrimination et favoriser l'inclusion et la cohésion sociale.

GRAPHIQUE 2 : Répartition des élèves scolarisés dans le primaire par type de handicap (MINEDUB, 2021)

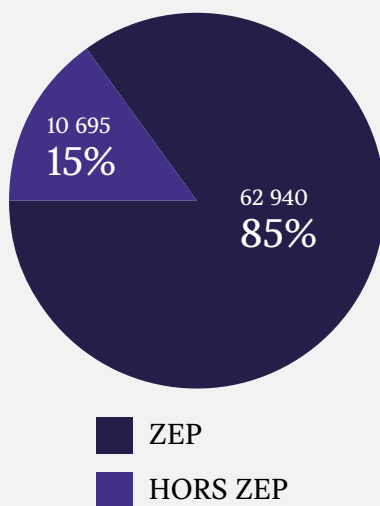


En 2020/2021, 10 311 enfants à besoins spécifiques ont été recensés dans les effectifs des enfants scolarisés au cycle primaire. Sur 20 élèves à besoins spécifiques, 45% présentent un handicap visuel. Par ailleurs, ceux présentant un handicap moteur ou auditif représentent respectivement 31 % et 24 %.

GRAPHIQUE 3 : Répartition des Réfugiés scolarisés dans le primaire en 2020/2021 par région, et par ordre d'enseignement (MINEDUB, 2021)

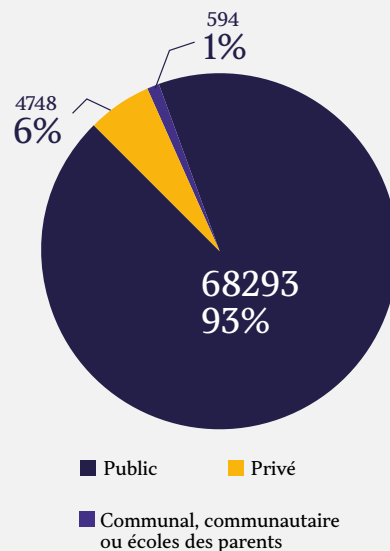


GRAPHIQUE 4 : Répartition des élèves réfugiés selon les zones d'éducation (MINEDUB, 2021)



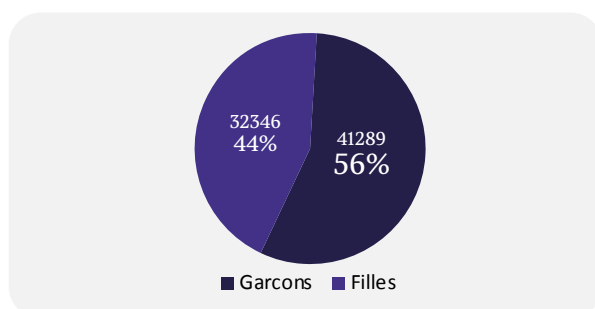
De manière générale, le Cameroun a accueilli plus d'enfants réfugiés scolarisés dans les écoles primaires situées dans les Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP) notamment les Régions de l'Est (30 191 enfants), de Extrême-Nord (14 812 enfants), de l'Adamaoua (12 314 enfants) et du Nord (5 623 enfants), soit 85,48% de l'ensemble des réfugiés scolarisés.

GRAPHIQUE 5 : Répartition des élèves vulnérables selon l'ordre d'enseignement (MINEDUB, 2021)



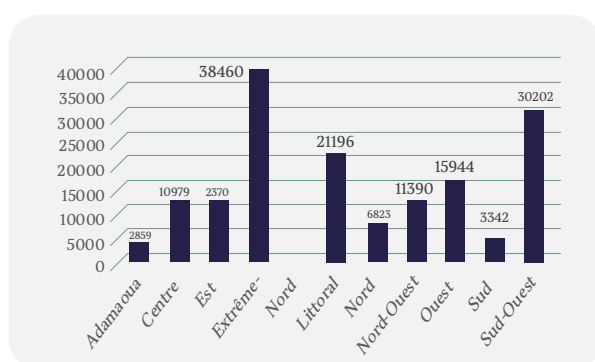
En général, les Écoles Primaires Publiques concentrent environ 93% des élèves réfugiés contre 6% pour le privé et 1% pour les Centres Préscolaires Communautaires.

GRAPHIQUE 6 : Répartition des élèves vulnérables selon le genre (MINEDUB, 2021)



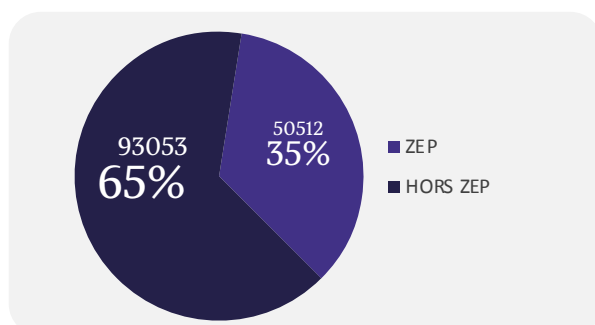
Selon le sexe, on enregistre plus d'élèves réfugiés de sexe masculin, soit 56,1% de l'ensemble des réfugiés scolarisés.

GRAPHIQUE 7 : Répartition des élèves déplacés internes par région (MINEDUB, 2021)



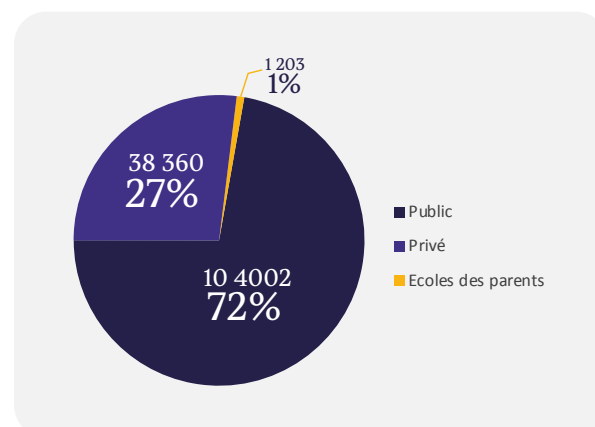
On enregistre un grand afflux de déplacés internes scolarisés au primaire dans les Régions de l'Extrême-Nord (26,8%), du Sud-Ouest (21,0%), du Littoral (14,8%) et de l'Ouest (11,1%) ; ces quatre Régions concentrent un peu plus de la moitié de l'effectif national des déplacés internes scolarisés, soit 73,7% de l'ensemble des déplacés internes.

GRAPHIQUE 8 : Répartition des élèves déplacés internes par zone d'éducation (MINEDUB, 2021)



En outre, on constate que les élèves déplacés internes sont plus présents dans les Régions Hors ZEP avec 93 053 élèves déplacés internes, soit un taux de 64,8% de l'ensemble. Dans cet ensemble, les garçons représentent 52,1%.

GRAPHIQUE 9 : Répartition des élèves déplacés internes par ordre d'enseignement (MINEDUB, 2021)

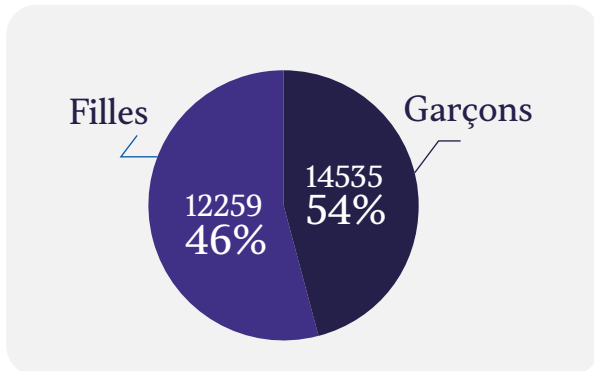


Parmi les 143 565 élèves déplacés internes scolarisés au primaire sur l'étendue du territoire national, le public, le privé et le communautaire concentrent respectivement 72,4%, 26,7% et 0,8%.

I.2.2. Situation au Ministère des Enseignements Secondaires

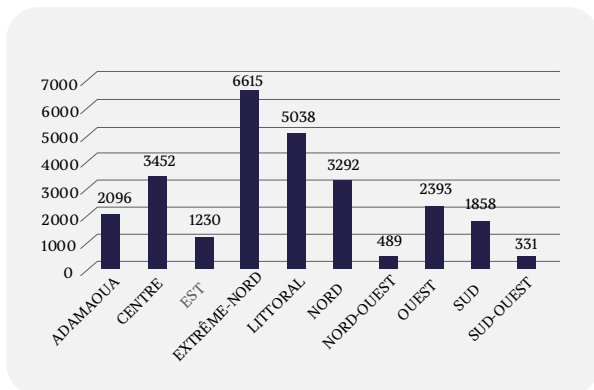
Dans le Sous-secteur des Enseignements Secondaires, l'on retrouve les enfants à besoins spécifiques (orphelins, handicapés, réfugiés et les déplacés internes) dans l'Enseignement Secondaire Général, l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel, et l'Enseignement Normal. Les tableaux ci-dessous mettent en évidence la situation desdits enfants.

GRAPHIQUE 10 : Répartition du nombre d'enfants vulnérables dans l'ESG et l'ESTP public et privé par sexe (MINESEC, 2019)



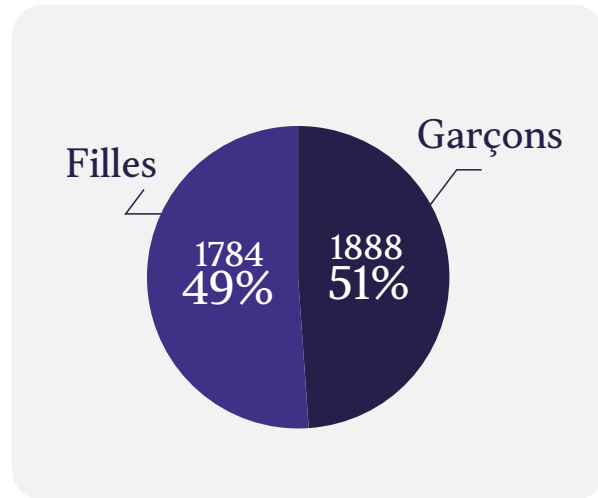
Selon le rapport d'analyse 2017-219 du MINESEC, on a pu recenser 26 794 orphelins scolarisés dont 12 259 filles et 14 535 garçons.

GRAPHIQUE 11 : Répartition du nombre d'enfants vulnérables dans l'ESG et l'ESTP public et privé par région (MINESEC, 2019)



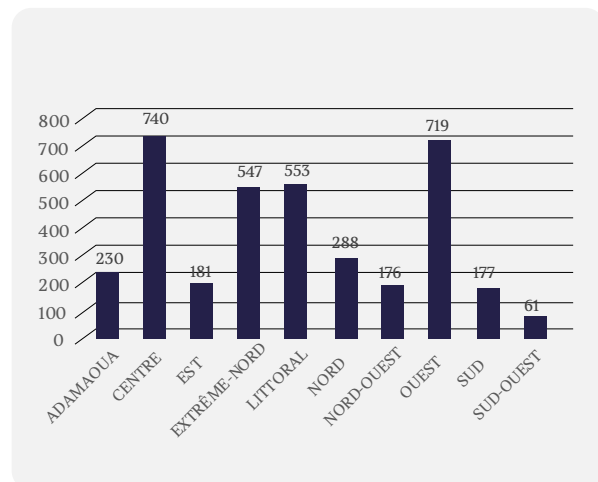
On note des disparités régionales : les Régions de l'Extrême-nord et du Littoral viennent en tête avec respectivement 6 615 et 5 038 orphelins scolarisés. Curieusement les Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest sont les moins touchées avec respectivement 489 et 331 orphelins scolarisés. Ces chiffres sont loin de traduire toute la réalité des orphelins dans les établissements scolaires de cet ordre d'enseignement.

GRAPHIQUE 12 : Répartition du nombre d'enfants handicapés dans l'ESG et l'ESTP public et privé par sexe (MINESEC, 2019)



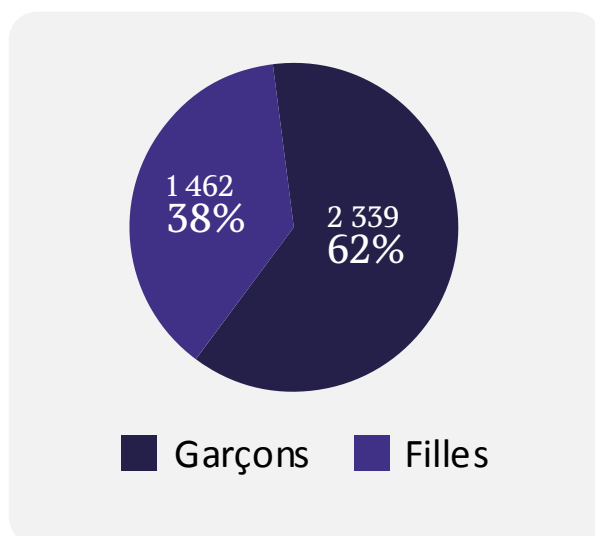
Quant aux apprenants à besoins spécifiques, ce même rapport révèle qu'ils sont 3 672 dont 1 784 filles et 1 888 garçons.

GRAPHIQUE 13 : Répartition du nombre des enfants handicapés dans l'ESG et l'ESTP public et privé par région (MINESEC, 2019)



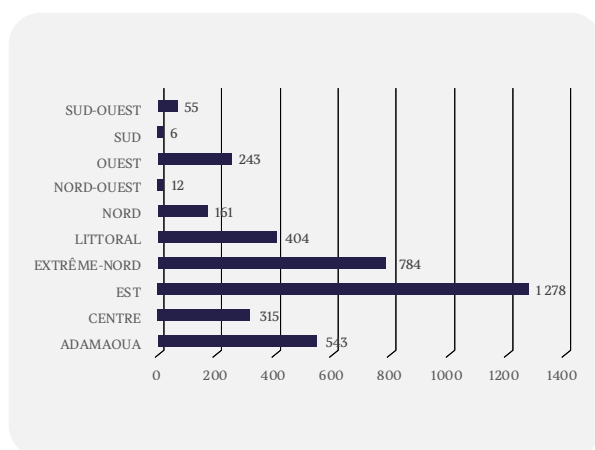
Sur le plan régional, le phénomène semble plus élevé dans les Régions du Centre et de l'Ouest où l'on retrouve respectivement 740 et 719 apprenants en situation de handicap. La région du Sud-ouest semble la moins touchée puisqu'elle n'enregistre que 61 apprenants à besoins spécifiques.

GRAPHIQUE 14 : Répartition du nombre d'enfants réfugiés dans l'ESG et l'ESTP public et privé par sexe (MINESEC, 2019)



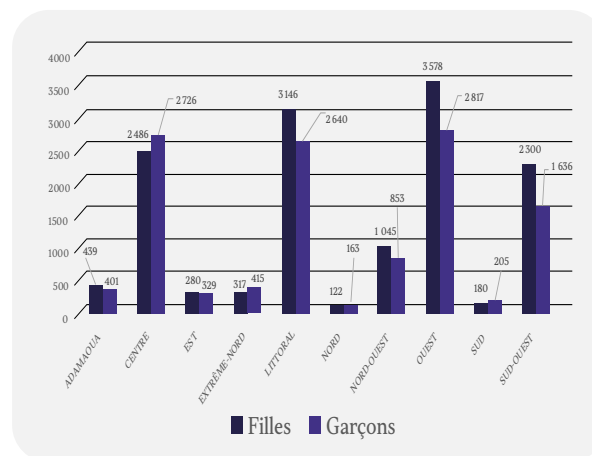
D'après le rapport d'analyse 2017-2019 du MINESEC, les établissements scolaires privés et publics du MINESEC ont scolarisé 3 801 enfants réfugiés parmi lesquels 1462 filles et 2339 garçons.

GRAPHIQUE 15 : Répartition du nombre d'enfants réfugiés dans l'ESG et l'ESTP public et privé par Région (MINESEC, 2019)



Les Régions de l'Est et de l'Extrême-nord ont reçu le plus grand nombre de ces enfants avec respectivement 1 278 et 784 tandis que les Régions du Sud (6) et du Nord-ouest (12) enregistrent un faible nombre d'élèves réfugiés.

GRAPHIQUE 17 : Répartition des apprenants vulnérables par ordre d'enseignement dans les Centres de Formation Professionnelle (MINEFOP, 2021)



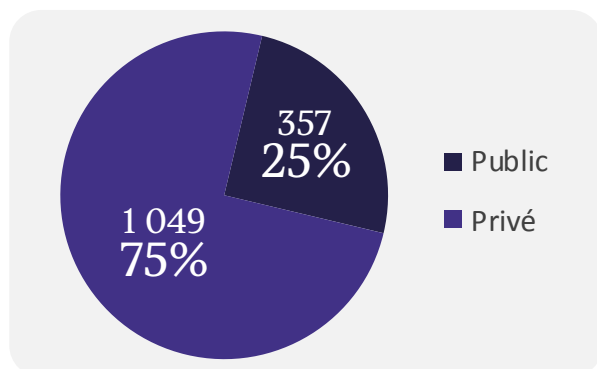
S'agissant des élèves déplacés internes, les établissements du MINESEC comptent 26 078 cas, dont 13 893 filles et 12 185 garçons. Leur répartition régionale montre qu'ils se sont dirigés plus dans les Régions de l'Ouest (6395), du Littoral (5786) et du Centre (5212). Par contre, on les trouve en faible nombre dans les Régions du Nord (285) et du Sud (385).

I.2.3. Situation au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Les apprenants présentant un handicap sont présents dans les Centres de Formation Professionnelle. Il s'agit des apprenants à besoins spécifiques.

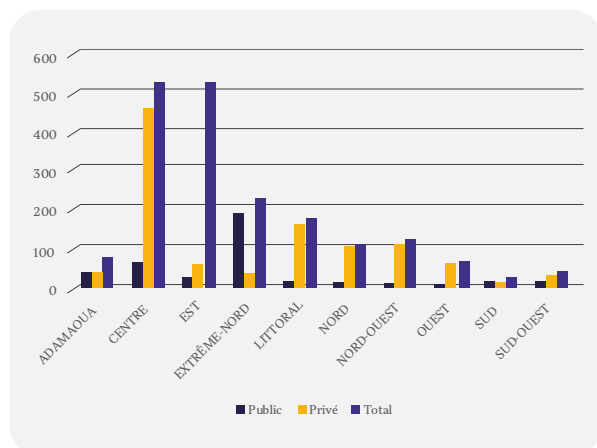
Selon les données de l'ONEFOP/MINEFOP sur la formation professionnelle année 2020-2021, les centres de formation professionnelle ont formé 304 personnes à besoins spécifiques dont 23 dans les centres publics et 281 dans les centres privés. La Région du Centre compte à elle seule 45,06% des effectifs. La Région du Sud-ouest ne compte aucune personne à besoins spécifiques dans ses centres de formation. Les Régions du Sud, de l'Extrême-nord et de l'Adamaoua viennent à peine avec chacune respectivement 1, 2 et 5 personnes en situation de handicap dans leurs centres de formation.

GRAPHIQUE 17 : Répartition des apprenants vulnérables par ordre d'enseignement dans les Centres de Formation Professionnelle (MINEFOP, 2021)



Selon la collecte des données 2020-2021 sur la formation professionnelle réalisée par l'Observatoire National de l'Emploi et la Formation Professionnelle, on retrouve 1406 apprenants vulnérables dans les centres de formation professionnelle publics et privés dont 357 au public et 1049 au privé.

GRAPHIQUE 18 : Répartition des apprenants vulnérables par ordre d'enseignement et par région dans les Centres de Formation Professionnelle (MINEFOP, 2021)



En faisant une analyse comparative sur le plan régional, il apparaît que les centres de formation du Centre et de l'Extrême-nord affiche des effectifs plus considérables le plus d'apprenants à besoins spécifiques avec respectivement 522 et 222 apprenants. Par contre, on note une très faible présence des apprenants à besoins spécifiques dans les Régions du Sud (20) et du Sud-ouest (36).

1.2.4. Situation au Ministère de l'Enseignement Supérieur

L'absence d'informations détaillées de source étatique ne permet pas d'avoir une connaissance plus ou moins exacte de la situation de l'accès à l'éducation inclusive dans l'enseignement supérieur camerounais. Toutefois, quelques sources de données provenant de la société civile permettent de se faire une idée de l'ampleur des initiatives mises en œuvre dans les universités d'État pour améliorer l'accès à la formation supérieure à toutes les couches sociales.

En effet, selon la Coordination Nationale des Associations des Étudiants Handicapés des Universités du Cameroun, 15% (environ 3 millions d'âmes) de la population camerounaise est handicapée. 3% ont accès à l'enseignement supérieur et sont inscrits dans les universités camerounaises. On note cependant que certaines infrastructures des institutions universitaires ne sont pas encore adaptées aux différents handicaps de ces étudiants, encore moins les enseignants. Ce qui n'est pas sans conséquences sur la vie de tous les jours de cette frange de la population.

Le constat fait par l'Association des Étudiants handicapés des universités du Cameroun fait état de ce que cette frange de la population serait marginalisée dans notre pays et spécifiquement dans les universités. Une situation imputable à l'ignorance des textes réglementaires, l'ignorance de la loi qui protège les handicapés, le rejet de la société et l'ignorance des procédures par les concernés eux-mêmes.

Les facilités et les avantages accordés par les textes réglementaires aux personnes à besoins spécifiques par exemple dans les universités (exemptions des droits universitaires des étudiants handicapés, aménagement des espaces appropriés pour personnes à besoins spécifiques, etc.) ne sont pas appliqués par toutes les institutions universitaires.

En vue de la mise en œuvre de l'éducation inclusive dans l'enseignement supérieur, des actions fortes et volontaristes devraient être

menées dans ce sous-secteur, avec à la base la mise en place d'un bon dispositif de collecte et de traitement des informations statistiques relatives aux étudiants à besoins spécifiques pour leur meilleure inclusion dans les activités de formation universitaire.

I.2.5. Situation au Ministère des Affaires Sociales

Tableau 3 : Placements scolaires d'enfants handicapés et des enfants des parents handicapés effectués par les services sociaux pour l'année scolaire 2020/2021 (MINAS, 2021)

	AD	CE	EST	EN	LT	NO	NW	OU	SU	SW	TOTAL
Enfants Handicapés	230	740	181	547	553	288	176	719	177	61	3672
Enfants de parents Handicapés	1125	1660	643	4066	2571	2110	212	1116	906	126	14535
TOTAL	1355	2400	824	4607	3124	2398	388	1835	1083	187	18207

Ce tableau indique que 18 207 enfants handicapés et enfants de parents handicapés ont été placés dans les établissements scolaires par les services sociaux au titre de l'année scolaire 2020-2021, parmi lesquels 14 535 enfants des parents handicapés et

3 672 enfants handicapés. Les Régions qui ont le plus bénéficié de ces placements sont respectivement celles de l'Extrême-Nord (4 607), du Littoral (3 124), du Centre (2400) et du Nord (2398).

Tableau 4 : Placements scolaires d'enfants déplacés internes et/ou réfugiés effectués par les services sociaux pour l'année scolaire 2020/2021 (MINAS, 2021)

	AD	CE	EST	EN	LT	NO	NW	OU	SU	SW	TOTAL
Enfants Déplacés Internes	84 0	5212	609	732	5786	285	1898	6395	385	3936	26078
Enfants Réfugiés	543	315	1278	784	404	161	12	243	6	55	3801
TOTAL	1383	5527	1887	1516	6190	446	1910	6638	391	3991	29879

Il résulte de ce tableau que pour le compte de l'année scolaire 2020-2021, 29 879 enfants déplacés internes et/ou réfugiés ont été placés par les services sociaux dans les établissements

scolaires. De manière respective, les Régions ayant accueilli le plus grand nombre de ces enfants sont : l'Ouest, le Littoral et le Centre.

Tableau 5 : Placements scolaires d'enfants issus de communautés autochtones effectués par les services sociaux pour l'année scolaire 2020/2021, dans les établissements primaires selon les lieux de résidence (MINAS, 2021)

	CENTRE	EST		SUD			TOTAL
	Nyong Ekelle	Haut Nyong	Boumba et Ngoko	Dja et Lobo	Mvila	Océan	
Enfants Baka, Bakola, Bagyeli	39	489	2377	62	02	76	3045

Selon les données ci-dessus, nous avons 3045 enfants placés dans les établissements primaires par le MINAS issus des communautés autochtones. Ils sont répartis principalement dans les Régions du Centre de l'Est et du Sud. On les retrouve plus dans la région de l'Est avec un effectif de 2866 enfants, soit 94,12% dont 2377(82,93%) dans le Département de la Boumba-et-Ngoko et 489(17,06%) dans le Département du Haut-Nyong.

I.2.6. Situation au Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique

Les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) accueillent, encadrent et accompagnent les populations jeunes vulnérables et des jeunes impactés par des crises sécuritaires (jeunes réfugiés, déplacés internes et retournés) dont voici les statistiques de 2019 à 2021 :

Tableau 6 : Récapitulatif des jeunes en situation de handicap dans les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) (MINJEC, 2021)

TYPE DE HANDICAP	2019			2020			2021			TOTAL
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	
MOTEUR	14	17	31	8	14	22	13	19	32	85
VISUEL	2	3	5	2	3	5	3	1	4	14
AUDITIF	4	0	4	3	0	3	1	3	4	11
POLYHANDICAP	0	2	2	2	3	5	8	8	16	23
TOTAL	20	22	42	15	20	35	25	31	56	133

Entre 2019 et 2021, les CMPJ ont encadré 133 jeunes en situation de handicap dont 85 moteurs, 14 visuels, 11 auditifs et 23 polyhandicaps.

Tableau 7 : Récapitulatif des jeunes en situation de vulnérabilité dans les CMPJ de 2019 à 2021 (MINJEC, 2021)

JEUNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ	2019			2020			2021			TOTAL
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	
REFUGIÉS	36	27	63	60	24	84	46	31	77	224
DÉPLACÉS INTERNES	97	51	148	248	141	389	114	69	183	720
TOTAL	133	78	211	308	165	473	160	100	260	944

Entre 2019 et 2021, les CMPJ ont encadré 944 jeunes en situation de vulnérabilité dont 224 réfugiés et 720 déplacés internes.

I.3. Promotion de l'égalité de sexe et protection sociale des apprenants vulnérables

L'égalité de sexe ou l'équité dans le traitement des deux sexes et la protection

sociale des apprenants vulnérables sont des préoccupations importantes des Politiques sociales au Cameroun.

Le dispositif de protection sociale de l'enfant vise à :



- *garantir la prise en compte des besoins fondamentaux des enfants;*
- *soutenir leur développement physique, affectif, intellectuel et social ;*
- *préserver leur sécurité et leur dignité dans le respect de leurs droits.*

Face aux risques d'abus ou de négligence auxquels sont exposées de nombreuses personnes vulnérables y compris les enfants à besoins spécifiques, il est important de mettre en place dans chaque structure d'éducation et de formation un mécanisme de veille permettant d'alerter les services sociaux en cas de besoin.

Par ailleurs, les filles, les jeunes femmes à besoins spécifiques étant souvent victimes de discrimination ou peu considérées, voient leur accès à une institution d'éducation ou de formation parfois limité. D'après le RESEN (2020, p.17), les garçons issus des familles urbaines les plus riches ont 6 fois plus de chances de terminer le primaire que les filles issues des familles rurales les plus pauvres. Les disparités restent criardes, les filles sont désavantagées à l'entrée, mais une fois entrée, leur parcours suit celui des garçons.

En outre, les élèves des zones rurales sont désavantagés tant à l'entrée qu'au maintien à l'école, mais c'est surtout sur le niveau de richesse que les écarts sont les plus grands. Les plus riches ont un accès universel à l'école alors que 1 enfant sur 4 de la couche la plus pauvre de la population accède à l'école et, pire encore, seulement 4 sur 10 enfants de cette population terminent le primaire.

Pour Mbom (2007 ; p.18), près d'un Enfant Vivant avec un Handicap (EVH) sur deux ne va pas à l'école. Le profil lui indique que les EVH ne fréquentant pas l'école sont, pour l'essentiel, porteurs de handicap mental, issus

des ménages de niveau de vie faible, vivant avec des chefs de ménage de 60 ans et plus, des couples non instruits, résidant en milieu rural et travaillant.

Les analyses indiquent que l'âge de l'enfant, le type de handicap, le niveau de vie du ménage, le nombre d'enfants de moins de cinq ans dans le ménage, la taille du ménage, le niveau d'instruction du couple, le sexe du chef de ménage, sa situation d'activité, le lien de parenté de l'enfant avec le chef de ménage, et la situation d'activité de l'enfant expliquent la non fréquentation des EVH.

Mbom (2007) a mis en évidence l'influence de certains facteurs sur la non-fréquentation des EVH, en particulier les filles. D'abord le milieu de résidence qui est significativement associé à la non-fréquentation scolaire des enfants vivant avec un handicap quelle que soit l'année (seuil de 1%). Le taux de non-fréquentation est plus faible en milieu urbain qu'en milieu rural.

Ensuite, la taille du ménage est significativement associée à la non-fréquentation scolaire des EVH (seuil de 1%). Le taux de non fréquentation scolaire diminue avec l'augmentation de la taille du ménage. Cette diminution est à noter aussi bien pour les ménages de petite taille (62,91%), pour les ménages de taille moyenne (49,01%), que pour les ménages de grande taille (41,61%).

Puis, le niveau de vie est significativement associé à la non-fréquentation scolaire des enfants vivant avec un handicap. En effet, plus le niveau de vie augmente, mieux les ménages scolarisent leurs enfants, réduisant ainsi la possibilité pour les EVH de ne pas fréquenter. Cette situation est vraie, quelle que soit l'année d'observation.

Enfin, le manque de moyen de transport ou de déplacement pour les enfants en situation de handicap, peut expliquer également leur non fréquentation scolaire. En réalité, pour certains cas prononcés de handicaps, l'absence d'un moyen de transport ou le coût du transport pour leurs parents devient un frein qui peut justifier l'envoi de ces enfants à l'école. D'où la nécessité d'envisager dans la Politique Nationale de l'éducation inclusive, une

possibilité d'adresser cette question de manque de moyen ou de coût de transport des enfants en situation de handicap à travers l'implication des communes dans l'achat des véhicules de transport en leur faveur.

Ce tableau peu reluisant permet d'identifier des points d'observation sur lesquels le développement de la Politique d'Éducation Inclusive peut s'appesantir :



- *la faible scolarisation des personnes à besoins spécifiques, en particulier les filles, les jeunes femmes et les apprenants spécifiques dans les institutions d'éducation ou de formation ;*
- *l'insuffisance des ressources pour soutenir les filles et les apprenants à besoins spécifiques dans les institutions d'éducation ou de formation ;*
- *l'inadéquation protection institutionnelle des filles et des apprenants à besoins spécifiques contre les abus et les violences dans les institutions d'éducation ou de formation ;*
- *la prise en compte insuffisante des besoins des enfants déplacés internes et réfugiés dans les institutions d'éducation ou de formation.*

1.4. Développement d'un environnement éducatif inclusif

L'environnement éducatif inclusif concerne les aménagements physiques, mais aussi les aspects organisationnels et pédagogiques. Des aménagements, des adaptations, des innovations devront tenir compte de la diversité des cas des élèves à besoins spécifiques et dans l'esprit de « l'accessibilité universelle », dans la mesure où ils profiteront finalement à tous les usagers de l'école.

Les aménagements physiques permettent d'améliorer l'accessibilité dans l'école y compris vers et dans les toilettes. Il en est de même des infrastructures sportives, des espaces de jeux, des dispositifs d'accueil, des bibliothèques, des cantines scolaires, des infirmeries. Ils concerneront également les salles de classe, facilitant les déplacements des personnes à mobilité réduite: on pense ici aux rampes, aux corridors, à la disposition des tables-bancs, à la position des tableaux et à la luminosité des locaux. D'où la nécessité de mettre en place un environnement scolaire sain, sûr et protecteur et de doter les structures d'éducation et/ou de formation des espaces d'épanouissement (salles de théâtre, de musique, etc.).

Par ailleurs, la définition de *l'éducation inclusive* selon l'UNESCO souligne qu'il est « **de la responsabilité du système éducatif classique de former tous les enfants** » (UNESCO, 2005, p. 13). L'UNICEF (2014) ajoute que *l'éducation inclusive* concerne notamment le fait de changer le système éducatif pour qu'il s'adapte à l'apprenant au lieu que ce soit l'apprenant qui s'adapte au système éducatif.

Cette exigence signifie qu'un ministère et un système éducatif devraient être chargés de l'éducation de tous les enfants dans un pays ou dans une région selon le cas (Rieser, 2008). Par contre, au Cameroun, il n'y a pas qu'un seul ministère chargé de toutes les composantes du système éducatif. Tous les ministères du secteur éducatif devraient jouer ce rôle.

Plusieurs pays ont adopté des réglementations, des procédures, des stratégies administratives et de surveillance, afin de garantir les pratiques inclusives et non discriminatoires dans les écoles, à savoir :



- rendre l'environnement plus agréable à tous les apprenants en éliminant les obstacles physiques et en mettant à disposition des salles de classe, les aires de jeu, des passages, des toilettes, des rampes, des laboratoires adaptés aux besoins des personnes à besoins spécifiques ;
- veiller à la mise à disposition des informations sous diverses formes : braille, audio, images, signes.

L'examen des bonnes pratiques en matière d'administration et de supervision en vigueur dans plusieurs pays a révélé trois nécessités au Cameroun :



- la mise en place d'un environnement physique scolaire plus convivial ;
- la création d'un environnement psychosocial scolaire plus convivial ;
- l'amélioration de la relation entre les acteurs de la chaîne éducative.

Avec l'adoption de la loi N° 83/13 du 21 juillet 1983 relative à la protection des personnes handicapées et du décret N° 90/1516 du 26 novembre 1990 fixant les modalités d'application de la Loi suscitée, le Ministère des Affaires Sociales a entrepris un plaidoyer auprès des Ministères en charge de l'éducation en vue de promouvoir l'intégration des apprenants à besoins spécifiques dans les établissements scolaires ordinaires.

Toutefois, en parcourant ces textes législatifs et réglementaires sus évoqués ainsi que la loi n° 98/004 du 14 avril 1998 portant orientation d'éducation au Cameroun, il n'y est nulle part fait mention de *l'éducation inclusive*.

Selon l'article 17 de la loi n° 2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées, les objectifs du soutien psychosocial aux personnes à besoins spécifiques sont le renforcement des capacités psychosociales, le développement de l'estime de soi et le renforcement des relations avec le milieu de vie, dans le but de réconcilier les personnes vivant avec un handicap avec elles-mêmes et avec leur environnement. Malgré cette précision législative sur le rôle du soutien psychosocial, les modalités relatives à son développement ne sont pas formulées. Au vu de ce qui précède, il est apparu que l'environnement scolaire camerounais ne prend pas encore suffisamment en compte la préparation psychosociale, transition nécessaire vers *l'éducation inclusive*. Il est donc important de définir des lignes directrices dans la Politique Nationale de *l'éducation inclusive* afin de combler cette lacune. Il s'agira de préciser :



- les types d'attitudes que devront développer les enseignants afin qu'ils deviennent accessibles à tous les apprenants ;
- la façon dont les apprenants sans handicaps déclarés devraient interagir avec ceux qui ont certains handicaps connus ;
- les interdictions à l'utilisation d'une langue stigmatisante, dégradante et blessante à l'endroit des personnes à besoins spécifiques.

La Loi N° 2010/002 du 13 avril 2010 sus rappelée en son article 33 (1-4) définit les normes de construction des bâtiments pour faciliter l'accès aux personnes présentant un handicap.

Le Décret N° 2018/6233/PM du 26 juillet 2018 fixant les modalités d'application de la précédente Loi dispose, en son Article 4, que les apprenants en situation de handicap doivent occuper le rez-de-chaussée des bâtiments à plusieurs niveaux ou des places près du tableau noir en fonction de la nature de leurs handicaps. L'article 24 mentionne la nécessité de garantir l'accessibilité des apprenants en situation de handicap aux complexes sportifs, aux stades et aux aires de jeux publics.

Il faut noter cependant que les Articles de Loi suscités n'insistent pas suffisamment sur l'environnement scolaire. D'où la nécessité de préciser dans la présente Politique la nature des infrastructures scolaires en matière de salles de classe, des infrastructures sportives, des espaces de jeux, des dispositifs d'accueil, des bibliothèques, des cantines scolaires, des infirmeries, des toilettes, des corridors. La précision de l'Article 4 du Décret de 2018 mentionné plus haut selon laquelle les apprenants présentant des handicaps physiques doivent rester au rez-de-chaussée n'est pas suffisante pour régler le problème d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les bâtiments. en effet,) défaut d'un ascenseur, il doit prévu dans ces structures la construction ou l'installation de certains dispositifs (rampe d'accès ou autre dispositif adéquat) pouvant faciliter les déplacements des apprenants à mobilité réduite pour leur permettre d'accéder à tous les étages, à toutes les salles et à toutes les infrastructures du bâtiment de la même manière que les autres apprenants .

Par ailleurs, rien n'est dit au sujet des stratégies de communication des informations dans les locaux de l'école tels que les tableaux d'affichage, des amplificateurs, entre autres, de manière à les rendre accessibles aux apprenants présentant des handicaps physiques, visuels et auditifs. Il est essentiel que la Politique résolve cette question.

Les lacunes suivantes doivent être comblées pour assurer un environnement scolaire inclusif :



- *l'inadéquation entre l'environnement scolaire physique et les besoins particuliers des personnes spécifiques (besoins psychosociaux, l'accès aux infrastructures éducatives, etc.) ;*
- *l'inexistence d'un cadre législatif ou réglementaire spécifiquement sur l'environnement scolaire.*

I.5. Question de l'adaptation du processus enseignement apprentissage, des évaluations et des activités post et périscolaires aux besoins des apprenants spécifiques

Le deuxième pan de l'état des lieux faisant référence à la question de l'adaptation du processus enseignement apprentissage aux besoins des apprenants spécifiques soulève les problèmes liés :



- à l'inadaptation des programmes d'éducation, des évaluations internes, des examens et de la certification, de l'organisation et de la gestion du processus enseignement- apprentissage, de la formation des enseignants/ formateurs ;
- à leur déploiement et à leur rétention ;
- aux faibles niveaux de recherche et de développement des ressources pédagogiques ;
- à la faible utilisation des technologies éducatives ;
- à la faible participation des personnes à besoins spécifiques aux activités post et périscolaires.

1.5.1. Programmes d'éducation, évaluations, examens et certification

Des adaptations pédagogiques sont nécessaires pour répondre aux besoins éducatifs des apprenants spécifiques en vue de faciliter leur apprentissage et leur participation sociale au sein du groupe- classe. Ces adaptations basées sur les principes de la pédagogie différenciée doivent donc permettre de fixer des objectifs pédagogiques individualisés, sans pour autant isoler l'enfant de ses camarades.

En effet, l'observation qui se dégage de l'examen des meilleures pratiques est que les apprenants à besoins spécifiques doivent également prendre part aux examens officiels nationaux et aux évaluations internes dans les écoles et les centres de formation, ainsi qu'aux sports et compétitions scolaires (FENASCO). Dans les systèmes éducatifs orientés vers les examens comme celui du Cameroun, c'est cette participation qui garantit l'insertion au marché de l'emploi. Les bonnes pratiques recommandées concernant ces tests ou

examens exigent des adaptations et des modifications qui garantissent l'équité dans le système et l'environnement des examens.

Grâce au lobbying exercé par le Ministère des Affaires Sociales ainsi que de celui des personnes et des groupes engagés dans le plaidoyer, les organismes en charge des examens (ministères et structures en charge des examens) ont commencé à apporter des changements, mais les écarts doivent encore être comblés dans les domaines des adaptations et des modifications.

Toutefois, il s'agit là d'un sujet délicat parce que l'une des inflexibilités inhérentes à la structure du programme national concerne les exigences des examens nationaux. À la fin du cycle primaire, les enfants sont appelés à passer des examens officiels (CEP et FSLC) d'une part, le Concours d'Entrée en 6ème ou en première année et le

« Common Entrance », d'autre part. Ceux des candidats ayant passé ce concours continuent au cycle secondaire et ceux n'ayant pas obtenu ce concours mais ayant été admis au CEP ou au FSLC se font délivrer leurs diplômes.

Cette exigence constitue un dilemme pour les enseignants en service dans les écoles car s'ils procèdent aux adaptations des programmes scolaires nationaux par eux- mêmes, ils pourraient exposer ainsi leurs apprenants au risque de ne pas achever le cycle primaire avec succès. S'ils ne font pas des adaptations conséquentes, ils exposent les apprenants ayant des besoins éducatifs spécifiques au risque d'abandon scolaire. Le fait que les programmes scolaires nationaux ne soient pas suffisamment flexibles pour les enseignants en service peut constituer un problème pour un enseignement inclusif dans les écoles, étant donné qu'ils ne répondent pas aux besoins des différents apprenants.

En outre, il y a une forte pénurie d'enseignants et de ressources matérielles dans de nombreuses écoles, notamment dans les zones rurales ainsi que des effectifs élevés dans les salles de classe, le ratio moyen étant de 1 enseignant pour 60 élèves. Dès lors, les enseignants peuvent légitimement chercher à rendre ces programmes flexibles sans compromettre les

chances de leurs apprenants aux examens nationaux ou sans risquer d'entraîner les abandons scolaires parmi les apprenants à besoins spécifiques.

Les adaptations dont il est question ici renvoient aux changements qui n'altèrent pas la nature de l'examen. Certaines adaptations ont été opérées par les ministères en charge de l'éducation dans les systèmes des examens au Cameroun. Ces adaptations portent sur le temps alloué aux épreuves, la disposition des candidats dans les salles de composition, les matériels d'examen et autres.

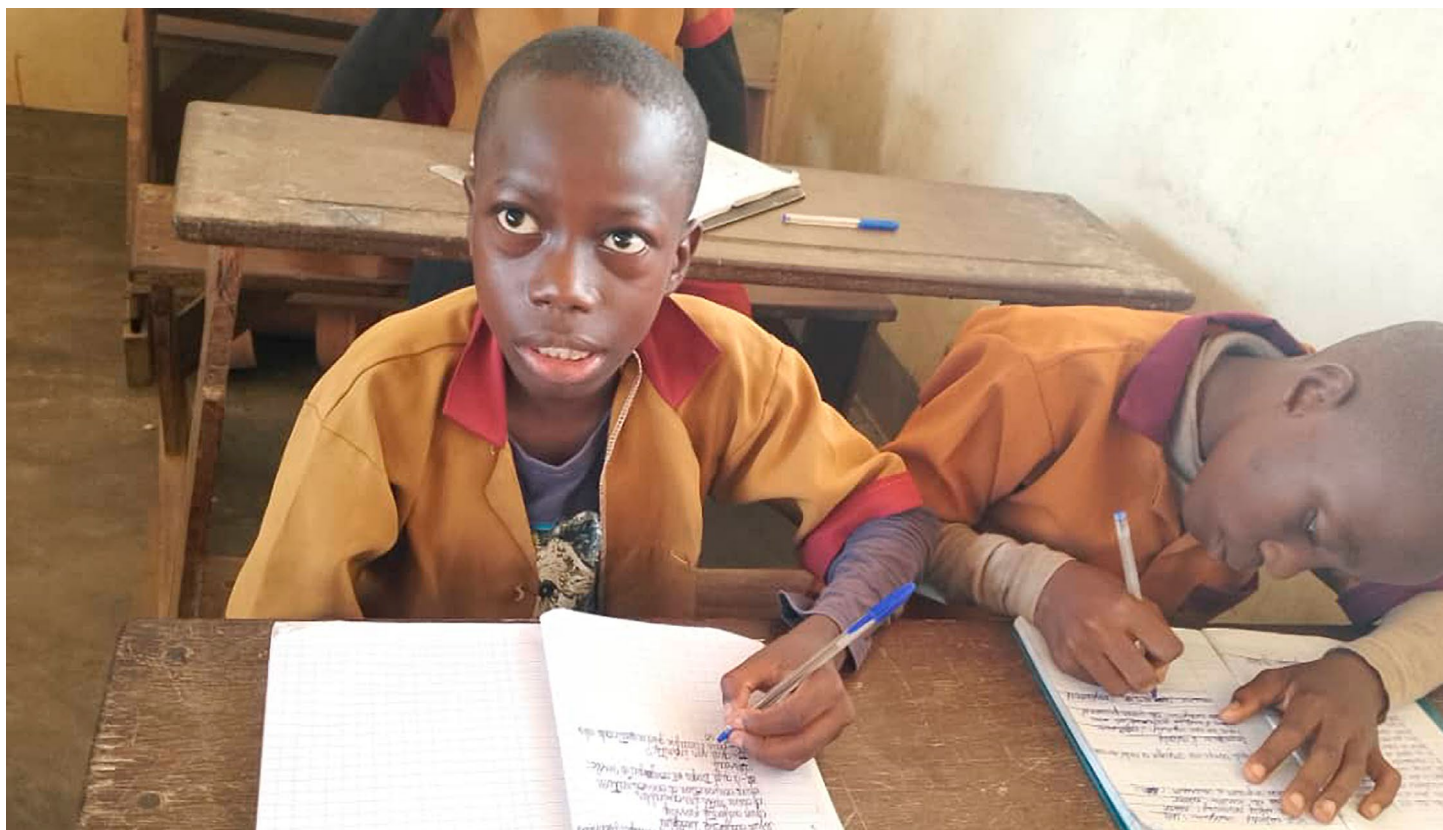
Néanmoins, d'autres adaptations restent encore à opérer en ce qui concerne la langue, l'élaboration des épreuves, le mode de réponse et le comportement des surveillants pendant les examens. La Politique devrait donc fournir des orientations plus complètes qui abordent ces aspects et d'autres domaines d'adaptation requis.

Les modifications sont des changements qui, mal pensées, peuvent altérer la nature des épreuves et par conséquent, leur validité ou leur pertinence. Il faut donc qu'une

réflexion adéquate soit menée afin de mettre effectivement les modifications en œuvre. Par exemple, si pour rendre le programme scolaire flexible, le principe de conception universelle est adopté, le contenu (connaissances, concepts, compétences, activités, évaluations, etc.) serait conçu sous forme d'escalier (palier) de sorte à faire composer les apprenants selon les niveaux de base ou fondamental, de compétence ou supérieur, tout en répondant aux mêmes normes du curriculum.

Une telle conception du programme devrait également être visible dans le système des examens officiels et des évaluations internes à travers les modifications. À ce sujet, la Politique d'Éducation Inclusive devrait fournir des orientations, en vue de modifications nécessaires des épreuves dans les domaines tels que la méthode de présentation, le mode de réponse, le format, la surveillance et autres.

Cette analyse donne à repérer divers points de vigilance qui méritent une attention particulière :





- *la non-flexibilité des programmes scolaires nationaux du préscolaire, du primaire et du secondaire, en vue d'un enseignement et d'un apprentissage inclusifs dans les institutions d'éducation et de formation inclusives ;*
- *la participation insuffisamment inclusive au processus de conception et de développement des curricula ;*
- *l'information insuffisante des producteurs des manuels scolaires et d'autres médias sur les innovations des programmes scolaires ;*
- *la flexibilité insuffisante de l'organisation des activités post et périscolaires incluant les enfants à besoins éducatifs spécifiques dans les institutions d'éducation et de formation.*
- *la non-correspondance des programmes d'éducation non formelle gérés par les Ministères en charge du Secteur de l'Éducation et de la Formation et ceux disponibles par le biais d'initiatives communautaires locales aux attentes des enfants à besoins éducatifs spécifiques ;*
- *l'inexistence des stratégies de transition visibles pour les enfants à besoins éducatifs spécifiques ;*
- *l'inadéquation des aménagements des examens et concours pour les enfants à besoins éducatifs spécifiques ;*
- *les modifications insuffisantes apportées aux examens pour les enfants à besoins éducatifs spécifiques.*

1.5.2. Organisation des activités post et périscolaires dans les institutions d'éducation et de formation

Les activités post et périscolaires sont utiles aux apprenants à bien des égards et devraient être étendues autant que possible pour répondre à leurs besoins. Elles ne doivent pas se limiter aux sports collectifs habituellement pratiqués tels que : le football, le hand-ball, le basket-ball, le volley-ball, ni aux activités de club dans les différentes matières du programme scolaire général. Les apprenants des deux sexes et ceux présentant des handicaps devraient pouvoir trouver leur place si les activités post et périscolaires sont étendues au-delà des catégories sportives susmentionnées et incluent des activités artistiques et culturelles telles que : la danse, les beaux-arts, le théâtre, la sculpture, la cuisine, la décoration, etc.

En outre, une attention particulière devrait être accordée à l'application de la loi N° 218/014 du 11 juillet 2018 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives au Cameroun, la loi N° 74/22 du 05 décembre 1974 sur les équipements sportifs et socio-éducatifs dans les institutions d'éducation et/ou de formation. Celles-ci soulignent la nécessité de donner aux personnes handicapées les installations et les possibilités qui peuvent leur permettre de participer aux jeux paralympiques.

À ce titre, il serait souhaitable de prévoir une organisation plus souple des activités post et périscolaires dans les institutions d'éducation et de formation, en y incluant les différentes catégories d'activités sportives, socio-culturelles et artistiques auxquelles les apprenants présentant différents handicaps peuvent participer efficacement. Pour cela,

les institutions d'éducation et de formation doivent être dotées d'installations appropriées, nécessaires à la participation effective des apprenants présentant des handicaps aux différentes catégories d'activités sportives, socio-culturelles et artistiques (infrastructures sportives, espaces de jeux, espaces de représentations et d'expositions culturelles et artistiques). Elles doivent par ailleurs disposer d'un environnement sain, sûr et protecteur lorsqu'ils participent aux activités post et périscolaires.

1.5.3. Organisation et gestion du processus enseignement apprentissage

Le processus qui consiste à rassembler tous les apprenants dans un même environnement implique la mise en place d'un même type d'école au lieu de deux types. De ce point de vue, il ne devrait pas y avoir une école appelée école régulière et l'autre dite spécialisée. Ces deux types existent actuellement au Cameroun. Il est nécessaire d'intégrer les apprenants à besoins éducatifs spécifiques dans les classes ordinaires. Des orientations Politiques sont requises pour combler le gap transitionnel dans trois aspects au moins : la structure de la gestion de l'école ; le développement et l'utilisation des programmes d'apprentissage individuels; la définition du statut et du rôle des institutions d'éducation spécialisée.

Lors de l'examen du présent cadre de Politique, un certain nombre d'options concernant l'organisation de l'apprentissage dans les environnements scolaires inclusifs ont été identifiés dans la revue de la littérature [Salend (2011) ; Hulett (2009); Murdick Gartin & Crabtree (2007) ; Idol (2006) ; Siverman & Millspaugh (2006)]. Parmi les nombreuses options identifiées, cinq ont été choisies et examinées, leurs avantages et leurs inconvénients relevés. Il s'agit du :



- *placement dans des salles de classe ordinaires avec aucun ou peu de services de soutien ;*
- *placement dans des salles de classe ordinaires avec l'assistance collaborative de l'enseignant ;*
- *placement dans des salles de classe ordinaires avec l'assistance d'un spécialiste itinérant ;*
- *placement dans des salles de classe ordinaires avec l'assistance en salles de ressources ;*
- *placement dans des salles de classe spécialisées avec des cours intermittents en salle de classe générale.*

Prescrire une organisation pédagogique sur le papier est une chose, la mettre effectivement en œuvre peut nécessiter cependant du temps et des ressources à investir pour la formation et le renforcement des capacités nécessaires des personnels de direction et enseignant. Une telle lacune devrait être comblée dans le processus de mise en œuvre de la stratégie recommandée.

En outre, les programmes d'enseignement individualisés constituent le moyen par lequel les enseignants, en collaboration avec les apprenants, les parents, les spécialistes et d'autres partenaires, répondent aux besoins spécifiques d'apprentissage d'un apprenant pris individuellement. Si les enseignants ne développent et n'utilisent pas une telle stratégie comme moyen de différenciation des enseignements, l'on ne peut pas réellement dire qu'ils sont en train de pratiquer un enseignement inclusif. Toutefois, la taille actuelle des salles de classe qui avoisine une moyenne de 60 élèves par enseignant poserait un problème majeur aux enseignants à qui il est demandé d'utiliser cette stratégie dans leurs classes. Ils ont besoin non seulement de

l'assistance humaine, mais également de celle de la technologie.

Dans son Guide pour assurer l'inclusion et l'équité dans l'éducation, l'UNESCO (2017) estime que des Programmes d'Enseignement Individualisé (PEI) adoptés sans réflexion adéquate pourraient avoir comme conséquence de faire de l'apprentissage une activité de salle de classe moins participative et moins collaborative. Si la Politique décide, malgré cette mise en garde, d'adopter la pratique des programmes ou des devoirs d'apprentissage individualisés, il sera alors nécessaire de dire de quelle façon ces Programmes devraient être élaborés et utilisés dans les écoles au Cameroun. Il faudra préciser par exemple :



- *qui doit participer à son élaboration ;*
- *quelle est la durée du PEI ;*
- *s'il doit être appelé PEI, Plan d'Enseignement Individualisé, Unité d'Apprentissage Individualisé (UAI) ou toute autre chose ;*
- *de quelle sorte d'appui les enseignants ont besoin, en vue de leur mise en œuvre.*

Selon l'Article 24 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, tous les enfants, sans discrimination, ont droit à l'éducation et ce droit ne peut pas être garanti pour les enfants qui ne sont inscrits que dans les écoles spécialisées ou des institutions pratiquant la ségrégation. Sur cette base, il est nécessaire de préciser, dans la Politique, le rôle des écoles spécialisées existantes dans le processus de *l'éducation inclusive*.

Par ailleurs, l'idée de procéder à l'identification des apprenants présentant différents types de

handicap ne signifie pas un simple étiquetage des concernés. Il s'agit plutôt d'identifier les différents handicaps que peuvent avoir des apprenants de sorte à permettre aux enseignants d'élaborer des stratégies pertinentes et adéquates de différenciation. Il existe deux principales catégories de handicaps : les handicaps dits de basse fréquence ou handicaps de faible incidence et les handicaps de haute fréquence ou de forte incidence (Powell et Powell, 2010, pp. 103-112 ; Hallahan, Kauffman et Pullen, 2012, pp. 9-10).

Les handicaps de basse fréquence sont ceux qui ne sont pas très souvent rencontrés en classe. Ce sont généralement des handicaps qui surviennent à la naissance ou des suites d'un accident, de mauvais soins de santé ou d'autres risques médicaux. Il s'agit des troubles de la vue, de la cécité, de la surdité, de l'autisme, des troubles du spectre autistique, etc. L'identification des enfants présentant ces types de handicap ne pose généralement pas de problème puisque ces handicaps sont assez visibles. D'autres groupes d'apprenants difficiles à identifier sont ceux des enfants ayant des besoins spécifiques ou à risque tels que les enfants sans abri, les orphelins, les enfants des ménages monoparentaux, les consommateurs de substances illicites, etc.

Les handicaps de haute fréquence sont quant à eux des handicaps généralement rencontrés dans les salles de classe ordinaires mais qui sont moins visibles sans une observation attentive. Ce groupe de handicaps peut être décrit comme étant

« des handicaps moins visibles ». Ce sont les difficultés d'apprentissage, les troubles de l'affectivité et du comportement, les déficiences intellectuelles légères ou modérées, les troubles de la communication (de l'expression et du langage), les troubles d'hyperactivité (troubles déficitaires de l'attention), les enfants de santé fragile, et bien d'autres. Il est souvent difficile d'identifier les handicaps de haute fréquence puisque ces handicaps sont moins visibles et, dans certains cas, ne peuvent qu'être déduits. À ces groupes peuvent être

ajoutés les apprenants ayant des dons et talents spéciaux. Les principales lacunes que devrait combler la Politique au Cameroun concernent la procédure d'identification des apprenants ayant des handicaps et des besoins moins visibles, ainsi que la formation des enseignants à l'utilisation de la procédure établie.

Les principales procédures décrites dans la littérature concernant l'identification des personnes confrontées aux handicaps de fréquence élevée sont :



- *l'approche basée sur la disparité des acquis ;*
- *l'approche par équipe de pré-orientation ou pre-referral team (PRT) ;*
- *l'approche par réponse à l'intervention (response-to- intervention) (RTI) (Hallahan, Kauffman & Pullen, 2012).*

Aucune de ces approches n'a été utilisée ni adaptée de façon significative au Cameroun. Il faut que la Politique prescrive une procédure plus facile et plus conviviale à utiliser par les écoles et par leurs partenaires au Cameroun pour pouvoir détecter les personnes suffisamment tôt et commencer les interventions au bon moment.

Élaborer un outil d'identification des personnes en situation de handicap est une chose et veiller à l'effectivité de son utilisation en est une autre. Cela signifie qu'après que les ministères sectoriels concernés par les questions de *l'éducation inclusive* auront adopté cet outil, il sera nécessaire de veiller à ce que les enseignants acquièrent les connaissances,

les compétences à l'utiliser de façon efficace et efficiente. En outre, l'utilisation de cet outil peut également nécessiter du temps et des ressources aussi bien financières que matérielles.

Eu égard à ce qui précède, plusieurs éléments méritent une attention singulière, pour le déploiement d'une Politique éducative sur cet aspect. Il s'agit de :



- *l'absence de structure pour gérer l'éducation inclusive dans les institutions d'éducation et de formation ;*
- *l'absence de formation des enseignants à l'utilisation de l'organisation pédagogique d'une école/salle de classe inclusive ;*
- *l'absence d'un outil élaboré pour identifier les personnes à besoins spécifiques dont les handicaps ou les besoins sont moins visibles dans la classe ;*
- *l'absence de disposition pour former les enseignants à l'utilisation d'un outil d'identification des apprenants présentant des handicaps moins visibles ;*
- *l'inexistence des prescriptions pour l'utilisation des Programmes*
- *d'Enseignement Individualisé (PEI) dans les institutions d'éducation et de formation ;*
- *la non-clarification du statut et du rôle des institutions d'éducation spécialisée.*

1.5.4. Formation des enseignants/ formateurs, déploiement et rétention

La formation et le déploiement des enseignants constituent un facteur clé dans la mise en œuvre de *l'éducation inclusive*. Selon un adage populaire, la qualité d'un système éducatif ne saurait transcender celle des enseignants de ce système. Très souvent, en cette ère numérique, certains fournisseurs de haute technologie pensent et parlent comme si la technologie pouvait éliminer ou remplacer les enseignants. À ce sujet, Sir Daniel, Directeur Général adjoint de l'UNESCO, Président de l'Université Laurentienne du Canada et PDG du Commonwealth of Learning, après avoir étudié l'impact d'un certain nombre de projets scolaires relatifs aux TIC, confirme le rôle des enseignants en critiquant divers prévisionnistes, pistonnés par les fournisseurs de technologie de l'information et de la communication, qui affirment que mettre des ordinateurs à la disposition des enfants peut améliorer leur éducation et réduire, voire éliminer le rôle des enseignants et des écoles.

Comme le soutient l'UNICEF (2014), *l'éducation inclusive* signifie changer le système éducatif pour l'adapter à l'apprenant et non changer l'apprenant pour l'adapter au système éducatif, en ce sens que là où il y a exclusion, le problème se trouve dans le système et non chez les personnes ou dans leurs caractéristiques. À cet égard, il y a une nécessité de perception des handicaps qui devrait être abordée résolument dès le début de la formation des enseignants. La charité qui caractérise la perception des handicaps tout en reprochant aux victimes leur condition devrait être remplacée sur le plan conceptuel par une pensée (ou un modèle) sociale qui considère *l'éducation inclusive* comme une question de respect des droits humains de tous les apprenants. En plus de promouvoir un changement de perception, la formation initiale des enseignants devrait insister sur les attitudes positives à adopter envers les personnes à besoins spécifiques.

Les futurs enseignants devraient apprendre à se débarrasser des attitudes négatives telles que l'insensibilité, la brimade, l'insulte et la moquerie et adopter des attitudes positives

comme la patience, la sensibilité dans leur langage, l'empathie, le respect des autres, la coopération en classe, l'implication des uns et des autres, notamment dans les discussions, etc. Un examen du programme de formation initiale des enseignants au Cameroun ne révèle aucun traitement adéquat de ces questions. Il est donc nécessaire que la Politique d'Éducation Inclusive formule des orientations concernant l'intégration de ces préoccupations comme concepts et compétences clés dans les programmes de formation initiale.

Les équipements en lien avec la langue des signes et du braille constituent des ressources majeures pour l'enseignement et l'apprentissage dans les salles de classe inclusives. La disponibilité d'enseignants qualifiés, capables de les utiliser pour enseigner, est d'une importance capitale dans les salles de classe inclusives. En l'absence desdits enseignants, il ne serait pas judicieux de réunir les enfants malentendants et malvoyants, avec leurs camarades dans la même salle de classe, sans ces aides supplémentaires. Il ne serait pas exagéré de dire qu'actuellement au Cameroun le nombre d'enseignants ayant les connaissances et les compétences requises en langue de signes est très faible. En outre, ces enseignants se retrouvent essentiellement dans les écoles pour enfants malentendants. Les quelques diplômés qui ont été formés dans certaines institutions (exemple : Université de Buea) se retrouvent sans emploi. La Politique devrait donc fournir des orientations en matière de formation et de recrutement d'enseignants en langue de signes et en braille, pour accompagner le système éducatif dans sa transition vers l'inclusion.

Une composante essentielle d'une école inclusive est la composition inclusive du personnel. La présence d'enseignants en situation de handicap et/ou de vulnérabilité (comme ceux issus des minorités, les réfugiés, etc.) est une source de motivation et d'encouragement pour les enfants à besoins éducatifs spécifiques. Par ailleurs, ces enseignants peuvent servir de modèles et de personnes de référence aux élèves. Grâce aux stratégies d'actions positives, les Ministères des Affaires Sociales et de la Promotion de la Femme et de la Famille ont récemment donné plus

d'importance à l'emploi de certaines personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité dans les secteurs publics et privés. Il s'agit souvent de personnes qui ne sont pas limitées dans leur travail comme enseignant par leur handicap. Cet effort ne suffit cependant pas encore à combler les attentes. Il est nécessaire de continuer à recruter des enseignants en situation de handicap et/ou de vulnérabilité de façon plus rationnelle et plus durable. La Politique doit donc donner des orientations destinées à augmenter leur recrutement d'abord aux fins de formation, puis lors de leur déploiement après la formation ou s'ils sont déjà formés.

Il faut du matériel pédagogique spécifique et nécessaire, pour faciliter et différencier l'apprentissage dans la salle de classe inclusive. L'essentiel de ce matériel ne permet que l'utilisation des équipements technologiques modernes comme les ordinateurs, les vidéoprojecteurs, les écrans de télévision, etc. Ce matériel est fourni avec différents logiciels ou programmes qui peuvent être adaptés aux besoins des apprenants ayant différents handicaps. Par exemple, le logiciel permet à un ordinateur de parler, d'agrandir des documents imprimés, de tracer des graphiques et de connecter les apprenants à d'autres apprenants sur un forum de discussion ou à un site internet spécifique dédié aux activités d'apprentissage individuelles et collectives. Les enseignants ont besoin d'une formation spéciale pour pouvoir utiliser ce type de matériel avec les apprenants dans le besoin. S'ils ne reçoivent pas cette formation, même lorsque ce matériel est disponible, celui-ci peut tout simplement être entassé dans les écoles, devenant « une perle dorée au nez d'un pourceau » selon la métaphore. S'ils reçoivent une formation qui leur donne les compétences adéquates, ils peuvent non seulement utiliser efficacement le matériel provenant des pouvoirs publics, mais aussi rechercher des ressources dans le cadre des partenariats pour fournir ce matériel. Étant donné que de nombreux enseignants en service n'ont pas les compétences de base nécessaires à l'utilisation du matériel technologique, la Politique devrait fixer des directives relatives à la formation des enseignants en poste dans les écoles inclusives à l'utilisation de ce matériel.

De ce qui précède, des aspects d'attention suivants ont été relevés :



- *l'insuffisance et le manque de visibilité des contenus liés au handicap et au développement d'attitude positive dans les programmes de formation initiale des enseignants ;*
- *la pénurie d'enseignants en langue des signes et en braille ;*
- *la faible représentativité des enseignants et formateurs en situation de handicap au sein du personnel enseignant ;*
- *l'inadéquation des compétences des enseignants et des formateurs dans l'utilisation du matériel d'enseignement apprentissage spécialisé ;*
- *la rétention inadéquate du personnel formé à l'éducation inclusive dans les institutions d'éducation et de formation inclusives.*

1.5.5. Recherche pour le développement des ressources pédagogiques

L'intérêt pour la recherche dans *l'éducation inclusive* devrait être guidé par la recherche des réponses aux problèmes relatifs à l'éducation des apprenants dans un environnement inclusif. Cela implique une bonne organisation de *l'éducation inclusive*, afin qu'elle soit systématique, collaborative, continue et durable. L'organisation souhaitée devrait donc tourner autour de deux principales préoccupations : les partenariats et la collaboration, ainsi que la recherche et l'utilisation de ses résultats.

1. Les préoccupations liées aux partenariats et à la collaboration sont :

- ▼ les faibles partenariats et la faible collaboration aux fins de la recherche éducative impliquant les institutions d'éducation et de formation, les institutions de recherche universitaires, les partenaires internationaux et les ONG locales ;
- ▼ l'inexploitation des résultats des recherches menées dans les universités et les centres de recherche ;
- ▼ l'irrégulière et l'irrationnelle exploitation des banques de données des partenaires internationaux du système des Nations Unies ;
- ▼ le faible intérêt des enseignants pour la recherche dû aux contraintes telles que les salles de classe à effectifs pléthoriques et le volume de travail ;
- ▼ le faible partage des expériences à cause de la faible fréquence de séminaires et d'ateliers organisés à l'intention des enseignants dans le domaine de *l'éducation inclusive*.

2. Les préoccupations liées à la recherche et l'utilisation de ces résultats sont :

- ▼ l'insuffisance des ressources humaines aptes et motivées à mener des recherches simples ou complexes ;
- ▼ l'insuffisance des ressources financières, matérielles et temporelles pour mener des recherches simples ou complexes ;
- ▼ le faible appui/soutien apporté aux chercheurs qui se lancent dans la recherche pour les encourager ;
- ▼ le manque d'information dû à la méconnaissance et/ou l'inaccessibilité des sources d'information ;
- ▼ la faible utilisation/exploitation des résultats et des produits de la recherche (informations, publications, etc.), en vue d'améliorer la compréhension et l'application dans un domaine de la vie.

Au vu de ce qui précède, trois aspects méritent d'être ciblés pour garantir la place et la contribution de la recherche dans la perspective d'une Politique d'Éducation Inclusive :

- ▼ l'inexistence ou le faible partenariat et la faible collaboration en matière de recherche pour le développement des ressources pédagogiques ;
- ▼ le faible financement de la recherche et la faible qualification des chercheurs en Éducation Inclusive ;
- ▼ la faible exploitation ou la faible utilisation des résultats et des produits de la recherche.

I.5.6. Utilisation des technologies éducatives

Il est constaté, de façon générale, un faible usage des Technologies de l'Information et de la Communication dans les activités d'enseignement, de formation et d'apprentissage du système éducatif camerounais. Toutefois du fait de la survenue de la Covid-19 dans le monde, des efforts sont, de plus en plus, fournis pour développer l'enseignement à distance et faire davantage usage des TIC pour améliorer l'éducation et la formation. Des efforts en plus méritent d'être faits pour irriguer l'ensemble des couches sociales et favoriser une éducation pour tous.

Doter les institutions de formation et d'éducation des TIC adéquates, pour la gestion des processus d'Éducation Inclusive, devrait constituer un enjeu majeur pour la réussite de l'implémentation d'une Politique d'Éducation Inclusive au Cameroun. Les données disponibles montrent une faible appropriation et un faible accès à ces technologies. Il importe d'inverser la tendance actuelle. Deux aspects se démarquent comme d'intérêt, pour que les TIC soutiennent l'intention de *l'éducation inclusive* envisagée :



- la disponibilité insuffisante des TIC dans les activités d'enseignement, de formation et d'apprentissage ;
- la disponibilité insuffisante des TIC pour la gestion des processus d'Éducation Inclusive dans les institutions d'éducation et de formation.

I.6. Question de gouvernance et du développement du partenariat

Le troisième pan de l'état des lieux fait référence à la question de la gouvernance et du développement des partenariats qui ont trait aux aspects législatifs et partenariaux.

I.6.1. Législation et plaidoyer

La législation camerounaise ne confère pas suffisamment de visibilité ou d'attention à l'éducation inclusive. À titre d'exemples :

- ▼ la Loi fédérale n° 63-13 du 19 juin 1963 en son Article 1er parlant de l'éducation stipule que « l'enseignement public garantit à tous les enfants des conditions égales d'enseignement et d'apprentissage à l'école en fonction de leurs aptitudes » ;
- ▼ la Loi 96/06 du 18 Janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 Juin 1972 modifiée et complétée par la Loi 2008/001 du 14 Avril 2008 proclame dans son préambule que « l'État assure à l'enfant le droit à l'instruction, l'enseignement primaire est obligatoire, l'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les degrés sont des devoirs impérieux de l'État » ;
- ▼ la Loi n° 98/004 du 14 avril 1998 portant orientation d'éducation au Cameroun dans ses Articles 6 et 7 dispose respectivement

que « l'État assure à l'enfant le droit à l'éducation » et « l'État garanti à tous l'égalité de chances d'accès à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinions Politiques, philosophiques et religieuses, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique ».

Ladite Loi dispose en outre que « les activités d'orientation et de psychologie scolaire s'effectuent au cours de la scolarité de l'enfant à tous les niveaux d'enseignement » (Article 29). On n'y relève donc aucune visibilité et reconnaissance de l'éducation inclusive.

La loi n° 2011/018 du 15 juillet 2011 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives dans ses articles 2, 7, 8, 13, 37, 61 et 62, accorde une certaine attention aux personnes handicapées en termes d'infrastructures spéciales d'accès, et crée un Comité National Paralympique au Cameroun, pour faciliter la participation des personnes handicapées aux compétitions internationales.

Concernant le plaidoyer, il faut souligner qu'il implique tout simplement le soutien à une cause. Ainsi, les plaideurs sont des personnes, des groupes ou des organisations qui ont développé la capacité de soutenir, de défendre, de protéger ouvertement un intérêt une cause ou le bien-être des autres ou le leur.

Les pays qui ont promulgué les lois et élaboré les Politiques et les réglementations, en vue d'améliorer l'éducation inclusive y sont parvenus grâce au travail des groupes de plaidoyer. Ces groupes sont généralement composés de militants des droits civils, des familles et des groupes de parents, des professionnels de l'éducation, ainsi que des groupes et organisations de personnes handicapées. Les deux principaux types de plaidoyer sont la défense personnelle des droits et le plaidoyer communautaire : Lorsque les personnes handicapées et vulnérables parlent pour leur propre compte dans le but de défendre leurs droits, il s'agit de la défense personnelle des droits. Lorsque ce sont d'autres personnes qui forment des groupes ou des organisations pour parler et défendre les droits des personnes handicapées et vulnérables, alors on parle de plaidoyer communautaire.

En effet, les bonnes pratiques en matière de plaidoyer dans les différents pays ont permis de développer un vaste réseau de défenseurs des droits et des besoins des apprenants à besoins spécifiques en milieu scolaire. Le réseau comprend des organisations de la société civile, des ONG, des parents et organisations de parents, des enseignants et des organisations d'enseignants. Plus encore, les personnes à besoins spécifiques comme les membres des associations de personnes à besoins spécifiques, d'autres associations et les apprenants eux-mêmes sont actifs dans le plaidoyer, mais leurs actions restent peu impactantes sur cette problématique et méritent d'être plus accentuées et mieux organisées.

Au regard de ce qui précède, les points de vigilance ci-après ont été relevés :



- *le rythme lent de la législation sociale en faveur de l'éducation inclusive ;*
- *l'insuffisance de visibilité de l'éducation inclusive dans la législation éducative ;*
- *le réseau limité et faible de plaidoyer pour l'éducation inclusive ;*
- *l'insuffisance de visibilité des activités de plaidoyer en faveur de l'éducation inclusive.*

1.6.2. Partenariat et collaboration

S'agissant du recours aux partenaires pour appuyer le processus de transition d'un système éducatif discriminatoire à un système inclusif, Villa-Lobos, Rapporteur spécial des Nations Unies, dans son rapport de 2007 adressé au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, a proposé entre autres que l'État sollicite l'assistance dans trois principaux domaines :



- *la recherche d'assistance relative aux meilleures pratiques auprès des États et organisations internationales et/ou non gouvernementales ;*
- *l'intégration de ces meilleures pratiques dans les cadres législatif et Politique ;*
- *la recherche d'assistance internationale concernant tous les aspects pour lesquels il manque des ressources adéquates.*

Dans le cadre du recours au partenariat, l'on constate l'insuffisante exploitation de la plateforme ou du cadre de partenariat signé en Août 2013 par le Gouvernement du Cameroun, représenté par le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire et le Ministère des Finances, ainsi que les cinq Ministères du Secteur de l'Éducation et de la Formation d'une part, et les partenaires au développement, représentants de 22 organisations, d'autre part. Cependant, il convient de relever que de ces 22 partenaires signataires du cadre de partenariat, seuls 08 font l'objet de relation de collaboration concrète. Il est donc nécessaire que les ministères élargissent leur réseau de partenariats avec ces partenaires internationaux.

En plus des partenaires internationaux, il existe une panoplie de partenaires au niveau national et local. La publication de l'UNICEF de 2014 intitulé « Partenariats, plaidoyer et communication en vue d'un changement social » (webinar 7) identifie certains de ces partenariats auxquels l'on peut ajouter d'autres, notamment : les organisations non gouvernementales locales ; les Collectivités Territoriales Décentralisées ; les associations de développement communautaires ; les groupes communautaires ou de quartier ; la Radio, la Télévision et d'autres médias ;

les écoles et collèges, les clubs de jeunes et d'autres organisations de jeunes ; les églises et les organisations religieuses ; les parents et les familles ; les organisations caritatives et des individus de bonne volonté.

Comme mentionné au premier chapitre, la Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation (SSEF) a identifié les différents partenaires au niveau national, régional et local au Cameroun. Bien que la plupart de ces partenaires existent au Cameroun à différents niveaux, leurs sensibilisation et participation en matière d'Éducation Inclusive est encore faible. Il est nécessaire de les identifier, de les sensibiliser aux besoins de ce type d'éducation et de leur donner les capacités d'agir de façon stratégique en sa faveur.

L'analyse ci-dessus permet de signaler entre autres aspects limitant du développement de la Politique de *l'éducation inclusive* : l'insuffisante exploitation par les Ministères du Secteur de l'Éducation et de la Formation (MSEF) du cadre de partenariat entre le Gouvernement camerounais et ses partenaires au développement du secteur de l'Éducation :

- ▼ l'inexistence ou la faible participation des partenaires de *l'éducation inclusive*, au niveau des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- ▼ l'absence de formation des équipes de collaboration dans les institutions d'éducation et de formation.



DIAGNOSTIC

Le diagnostic de *l'éducation inclusive* au Cameroun rapporte les constats mobilisés à partir de l'analyse SWOT. Il faut souligner que l'évaluation des environnements externe et interne d'une problématique est connue sous le nom d'analyse SWOT : forces, faiblesses, opportunités et menaces (Gray & Larson, 2006; p.26).

II.1. Environnement interne

Les forces et les faiblesses de la grille d'analyse SWOT se trouvent dans la dimension interne de l'état des lieux de *l'éducation inclusive*.

II.1.1. Forces

L'environnement interne présente des éléments favorables au développement de *l'éducation inclusive* parmi lesquels :

- ▼ la Constitution du Cameroun de 1996, qui stipule dans son préambule que « l'État garantit le droit de l'enfant à l'éducation... L'organisation et la supervision de l'éducation à tous les niveaux sont le devoir impérieux de l'État » ;
- ▼ les lois concernant la protection des personnes à besoins spécifiques, notamment :
 - ▼ la Loi n° 83/13 du 21 juillet 1983 relative à la protection des personnes handicapées ;
 - ▼ la Loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Éducation au Cameroun;
 - ▼ la Loi n° 2010/002 du 13 avril 2010 Portant Protection et Promotion des Personnes Handicapées ;
 - ▼ la Loi n° 005 du 16 avril 2001 Portant Orientation de l'Enseignement Supérieur au Cameroun ;
 - ▼ la Loi n° 2011/018 du 15 juillet 2011 relative à l'Organisation et à la Promotion des activités physiques et sportives ;
 - ▼ L'Arrêté n° 040/PM du 19 mai 2022 fixant les
- modalités d'octroi de la dispense d'âge aux personnes handicapées lors des concours administratifs et des recrutements dans la Fonction Publique de l'État ;
- ▼ les Décrets relatifs à l'application des lois protégeant les personnes en situation de handicap, dont :
 - ▼ le Décret n° 77/495 du 7 décembre 1977 fixant les conditions de création et de fonctionnement des œuvres sociales privées ;
 - ▼ le Décret n° 80/380 du 13 septembre 1980 portant élévation de l'Institut de rééducation des aveugles de Buea au rang d'institution nationale ;
 - ▼ le Décret n° 90/1516 du 26 novembre 1990 fixant les modalités d'application de la Loi n° 83/13 du 21 juillet 1983 relative à la protection des personnes handicapées ;
 - ▼ le Décret n° 2018/6233/PM du 26 juillet 2018 fixant les modalités d'application de la Loi n° 2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées ;
- ▼ **les textes ministériels relatifs à la prise en charge des personnes handicapées dans les institutions d'éducation et de formation, tels que :**
 - la Circulaire conjointe n° 34/06/LC/MINESEC/MINAS du 2 août 2006, relative à l'admission des enfants handicapés et des enfants nés de parents nécessiteux handicapés dans les établissements publics d'enseignement secondaire ;
 - la Circulaire conjointe n° 283/07/LC/MINESEC/MINAS du 14 août 2007, relative à l'identification et à la participation aux examens officiels dans les établissements d'enseignement secondaire des enfants handicapés nés de parents handicapés nécessiteux ;

- ▼ la Circulaire conjointe n° 08/0006/ JC/ MINESUP/MINAS de juillet 2008, relative au renforcement de l'amélioration de l'accueil et de la supervision des conditions des étudiants vulnérables et des personnes handicapées dans les universités d'État du Cameroun ;
- ▼ **l'existence des services de l'éducation inclusive dans les ministères en charge du Secteur de l'Éducation et de la Formation.** Exemple : le Service de l'éducation inclusive logé à la Direction de l'Enseignement Maternel et Primaire au MINEDUB, chargé, entre autres, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de l'approche genre en milieu scolaire, de la mise en œuvre des stratégies susceptibles d'améliorer l'accès et la rétention des filles à l'école, du suivi de la scolarisation des enfants vulnérables et handicapés, de la sensibilisation, de l'information et de l'éducation des communautés en faveur de la scolarisation des enfants en âge scolaire;
- ▼ **la demande de plus en plus forte de l'éducation inclusive à tous les niveaux de formation ;**
- ▼ **l'opportunité offerte par les piliers 2 et 3 de la Stratégie Nationale de Développement (SND30) 2020 –2030 pour le développement de l'éducation inclusive.**
- ▼ **pour ce qui est de la conception des programmes d'éducation et de formation, de l'évaluation et de la certification :**
 - la faible participation des parties prenantes au processus d'élaboration des programmes d'éducation et de formation ;
 - la non flexibilité desdits programmes d'éducation et de formation ;
 - l'inadaptation des systèmes d'évaluation et de certification aux besoins des apprenants à besoins éducatifs spécifiques; la flexibilité insuffisante de l'organisation des activités post et périscolaire dans les institutions d'éducation ou de formation et l'inadaptation des programmes d'éducation non-formelle aux besoins des apprenants à besoins spécifiques ;
- ▼ **concernant l'organisation et la gestion du processus enseignement apprentissage :**
 - le absence de structures de gestion de l'éducation inclusive dans les institutions d'éducation ou de formation;
 - l'absence des outils d'identification des apprenants présentant des handicaps moins visibles et leur mode d'administration et d'interprétation ;
 - l'inexistence des prescriptions d'utilisation des plans d'éducation individualisés ;
- ▼ **pour les modalités de formation, de déploiement et de maintien en poste des enseignants :**
 - de la non prise en compte de l'éducation inclusive dans les programmes de formation initiale des enseignants ;
 - l'absence de mesures incitatives de rétention du personnel formé en éducation inclusive dans les institutions de formation ou d'éducation ;
 - la pénurie des enseignants en langue des signes et en braille pour les écoles inclusives ;
 - la faible représentation des enseignants et des formateurs handicapés au sein du personnel enseignant des institutions

II.1.2. Faiblesses

Le séminaire de Yaoundé tenu du 31 juillet au 02 août 2018 avait identifié de nombreuses faiblesses qui constituent des obstacles au développement de l'éducation inclusive au Cameroun. Parmi celles-ci, on peut évoquer :

- ▼ **s'agissant de la législation, du plaidoyer et du partenariat :**
 - La faible visibilité ou d'attention de l'éducation inclusive dans la législation sociale ;
 - le réseau limité du plaidoyer en faveur de l'éducation inclusive ;
 - l'insuffisance de visibilité des activités de plaidoyer en faveur de l'éducation inclusive;

d'éducation ou de formation dispensant une éducation inclusive ;

▼ **concernant la recherche et le développement des ressources pédagogiques :**

- l'inexistence de partenariats et de collaboration entre les écoles, les instituts de recherche et les organisations internationales en matière de recherche et de développement pédagogique ;
- l'insuffisance des ressources pour le soutien de la recherche ;
- la faible utilisation des produits de la recherche ;

▼ **pour l'administration et la supervision :**

- l'accessibilité inadéquate à l'environnement éducatif ou de formation aux apprenants à besoins spécifiques ;
- la relation Inspecteur-enseignant fondée sur l'autorité et la peur ;
- la faible représentation des apprenants à besoins spécifiques en général et des filles et jeunes femmes en particulier dans les institutions d'éducation ou de formation ;
- l'insuffisance des ressources pour le soutien des filles à besoins spécifiques et les autres apprenants vulnérables sociaux ;
- les faibles mesures visant à protéger les filles, en particulier celles à besoins spécifiques, contre la violence et les abus ;

▼ **à propos des technologies éducatives :**

- La disponibilité insuffisante des technologies liées aux TIC (le matériel informatique, des logiciels et des installations de connexion) dans les activités d'enseignement et de formation ; Disponibilité insuffisante des technologies adéquates liées aux TIC pour la gestion de *l'éducation inclusive* dans les institutions d'éducation ou de formation ;

- Disponibilité insuffisante des technologies liées aux TIC pour le soutien des apprentissages ;

S'agissant des transitions des apprenants à besoins spécifiques :

- l'absence d'un plan de transition visible
- (a) des niveaux inférieurs vers les niveaux supérieurs d'éducation et de formation (b) de l'éducation et de la formation au monde du travail ou (c) à l'intégration dans la société.

II.2. Environnement externe

L'analyse SWOT de l'environnement externe de *l'éducation inclusive* au Cameroun se révèle plusieurs d'opportunités et de menaces, pour le développement de la Politique Nationale de *l'éducation inclusive* au Cameroun.

II.2.1. Opportunités

L'environnement externe présente certains facteurs qui sont favorables à la mise en œuvre d'une Politique d'Éducation Inclusive, à savoir:





- *le soutien et l'accompagnement habituels des partenaires internationaux pour l'effort d'éducation au Cameroun dans le cadre de l'ODD4, tels que : (1) les organisations du système des Nations Unies (l'UNESCO, l'UNICEF, le PNUD, le HCR, etc.) ; (2) la Banque Mondiale ; (3) les ONG internationales (Sightsavers, la Fondation Helen Keller, Plan International, PAM, etc.) ;*
- *l'existence et le soutien potentiel des ONG locales et des Organisations de la Société Civile au Cameroun (CEFAN, CEJAC, ECEDA etc.), y compris (1) les associations culturelles, (2) les organisations de femmes, (3) les organisations confessionnelles, (4) les associations d'anciens élèves, etc. ;*
- *l'existence et le soutien potentiel des associations de personnes handicapées, telles que la Plateforme Nationale des Organisations de Promotion des Personnes Handicapées du Cameroun/ Platform Inclusive Society for Persons with Disabilities ;*
- *l'existence et le soutien potentiel d'associations de groupes socialement vulnérables tels que les albinos, les personnes de petite taille, les personnes de très grande taille, les déplacés internes et les réfugiés, les populations autochtones (Baka, Mbororo, Kirdi, Bokola, Bedzan) ;*
- *l'existence et le soutien potentiel des centres et infrastructures qui produisent ou fournissent des appareils d'assistance, tels que le Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Émile Leger (CNRPH), PROMHANDICAM, et bien d'autres répartis dans les dix Régions du pays (voir annexe) ;*
- *les recherches institutionnelles et personnelles en cours dans certaines universités, par exemple les Universités et le Centre National d'Éducation.*

II .2.2. Menaces

L'analyse de l'environnement externe de la Politique Nationale de *l'éducation inclusive* met en exergue certaines menaces qu'il convient d'atténuer, afin d'assurer une mise en œuvre efficace de la Politique. Il s'agit principalement de :

- ▼ la mauvaise responsabilisation qui peut être rencontrée dans certaines situations et qui peut décourager les partenaires ;
- ▼ les conflits possibles dans l'identification des priorités et l'utilisation des ressources entre le METS et les partenaires ;
- ▼ la disponibilité insuffisante d'un personnel spécialisé (tel que les conseillers, les travailleurs sociaux, les psychologues, le personnel médical, les spécialistes du Braille et de la langue des signes) des ministères partenaires pour appuyer le METS ;
- ▼ la possibilité d'une dépendance excessive à l'égard des partenaires pouvant entraver le renforcement des capacités au sein du METS ;
- ▼ les résultats de recherche insuffisants pour soutenir l'éducation et la formation inclusives.

Au terme de l'état des lieux et du diagnostic, il se dégage que *l'éducation inclusive* au Cameroun fait face à une faible scolarisation et formation professionnelle des personnes à besoins spécifiques. Cette situation est favorisée par des facteurs qui constituent des défis à relever ou à adresser dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Politique Nationale de *l'éducation inclusive*. Il s'agit de :



- *l'insuffisance de la prise en compte de l'éducation inclusive dans la législation de l'éducation et de la formation ;*
- *l'inadaptation des programmes d'éducation et de formation, des évaluations et de la certification aux exigences de l'éducation inclusive ;*
- *l'inadaptation de l'organisation et de la gestion du processus enseignement- apprentissage aux exigences de l'éducation inclusive ;*
- *l'inadaptation de l'environnement physique des institutions d'éducation et de formation aux besoins éducatifs des personnes à besoins spécifiques ;*
- *la faible exploitation du partenariat par les ministères du secteur de l'éducation et de la formation ;*
- *l'insuffisance de l'offre de formation initiale et continue en Éducation Inclusive;*
- *l'absence d'une Politique incitative et motivante à la rétention des enseignants dans leurs postes d'affectation ;*
- *la faible recherche dans l'adresse des problématiques de l'éducation inclusive ;*
- *la faible exploitation des résultats issus des recherches adressant les problématiques de l'éducation inclusive ;*
- *la faible participation des personnes à besoins spécifiques dans les activités sportives, socio-culturelles et artistiques organisées dans les institutions d'éducation et/ou de formation ;*
- *le faible soutien à l'éducation et à la formation aux apprenants en situation de vulnérabilité (jeune fille, jeune femme, les minorités, etc.) ;*
- *la faible appropriation et la faible utilisation des technologies éducatives dans les institutions d'éducation et de formation inclusive.*

PARTIE II

CADRE, STRATÉGIQUE



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



III.1. Fondements de la Politique Nationale de l'éducation inclusive

La Politique Nationale de *l'éducation inclusive* trouve son fondement dans les engagements du Cameroun aux plans international et national, relatifs à l'accès de tous les enfants à une éducation de qualité quelle que soit leur situation.



Au niveau international,

L'Article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1948 dispose que « l'Éducation est un droit pour toute personne, enfant, jeune, adulte ». Dans le même ordre d'idée, les États-parties dont le Cameroun, reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, sur la base de l'égalité des chances : ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ; et ils encouragent l'organisation des différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement primaire public et l'offre d'une aide financière en cas de besoins (Convention relatives aux droits de l'enfant, Art.28, al.1 (a) et (b), 1989).

Aussi, la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, adoptée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), en date du 14 novembre 1960, recommande aux États-parties de formuler, de développer et d'appliquer une Politique nationale visant à promouvoir, par des méthodes adaptées aux circonstances et aux usages nationaux, l'égalité des chances et de traitement, en matière d'enseignement.

Par ailleurs la Cible 4.5 de l'Objectif de Développement Durable N°4 (ODD4), pour lequel le Cameroun s'est engagé, stipule que : « *D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle* ». En d'autres termes, il s'agit de rendre possible le droit de tous les enfants à une éducation de qualité, nonobstant leur situation de handicap ou de vulnérabilité, afin qu'ils puissent apporter des contributions multiformes au développement du pays..



Au niveau national,

la Politique Nationale de *l'éducation inclusive*, s'appuie sur la Loi fondamentale et la réglementation connexe, et trouve un ancrage stratégique dans les discours du Chef de l'État, les orientations contenues dans les documents cadres tels que la Vision 2035 et la SND-30, et les Politiques et programmes nationaux d'éducation et de formation.

S'agissant de la loi fondamentale, la Constitution du Cameroun de 1996, révisée par la Loi du 14 avril 2008, reconnaît le droit à l'éducation dans son Préambule qui prévoit que « *l'État assure à l'enfant le droit à l'instruction. L'enseignement primaire est obligatoire. L'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les degrés sont des devoirs impérieux de l'État* ». Par ailleurs, selon ce même Préambule, le peuple camerounais « *affirme son attachement aux libertés fondamentales* » inscrites notamment à l'Article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui reconnaît à toute personne le droit à l'éducation, et à l'Article 17

de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, qui réitère ce même droit à l'éducation à toute personne. Ces éléments de la Constitution sont réaffirmés dans les Articles 6 et 7 de la Loi N°98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'éducation au Cameroun.

Plusieurs autres dispositions législatives favorisent l'accès de certaines catégories vulnérables à l'éducation ; notamment :

- ▼ la Loi N° 2021/008 du 16 Avril 2021 autorisant le Président de la République du Cameroun à ratifier le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture aux textes imprimés ou œuvres publiées ;
- ▼ la Loi N° 2021/018 du 16 Décembre 2021 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention des Nations Unies sur les Droits des Personnes Handicapées, adoptée le 13 Décembre 2006 ;
- ▼ la Loi N° 2021/020 du 16 Décembre 2021 autorisant le Président de la République à ratifier le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif au Droit des Personnes Handicapées adopté le 29 Janvier 2018 à Addis-Abeba.

Dans la même perspective, un ensemble de Textes spécifiques aux personnes à besoins spécifiques fonde la Politique Nationale de *l'éducation inclusive* à savoir :

- ▼ la Loi N°2010/002 du 13 avril 2010 portant Protection et Promotion des Personnes Handicapées avec son Décret d'application N°2010/6233/PM du 26 juillet 2018 fixant les modalités d'application de ladite loi ;
- ▼ l'Arrêté N°040/PM du 19 mai 2022 fixant les modalités de la dispense d'âge aux Personnes Handicapées lors des concours

administratifs et des recrutements dans la Fonction Publique de l'État.

Enfin, engagé dans l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable N°4 (**ODD4**) d'ici 2030, le Cameroun ambitionne de faire partie du groupe des Niveaux Pays Industrialisés (NPI) en 2035 grâce à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement (SND-30 2020-2030). Le pilier 2 de ladite Stratégie se donne pour ambition le développement du Capital Humain et du bien-être, et le pilier 3 quant à lui envisage la Promotion de l'emploi et de l'insertion économique, dans l'esprit des Objectifs du Développement Durable qui exigent de ne laisser personne pour compte.

III.2. Vision de l'éducation inclusive au Cameroun

L'éducation inclusive au Cameroun vise, à travers cette Politique qui se veut nationale, à **assurer d'ici 2028 à au moins 25% de personnes à besoins spécifiques une éducation équitable, inclusive et de qualité, ainsi que le développement des compétences professionnelles, et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, dans un environnement adapté, sain, sûr et protecteur.**

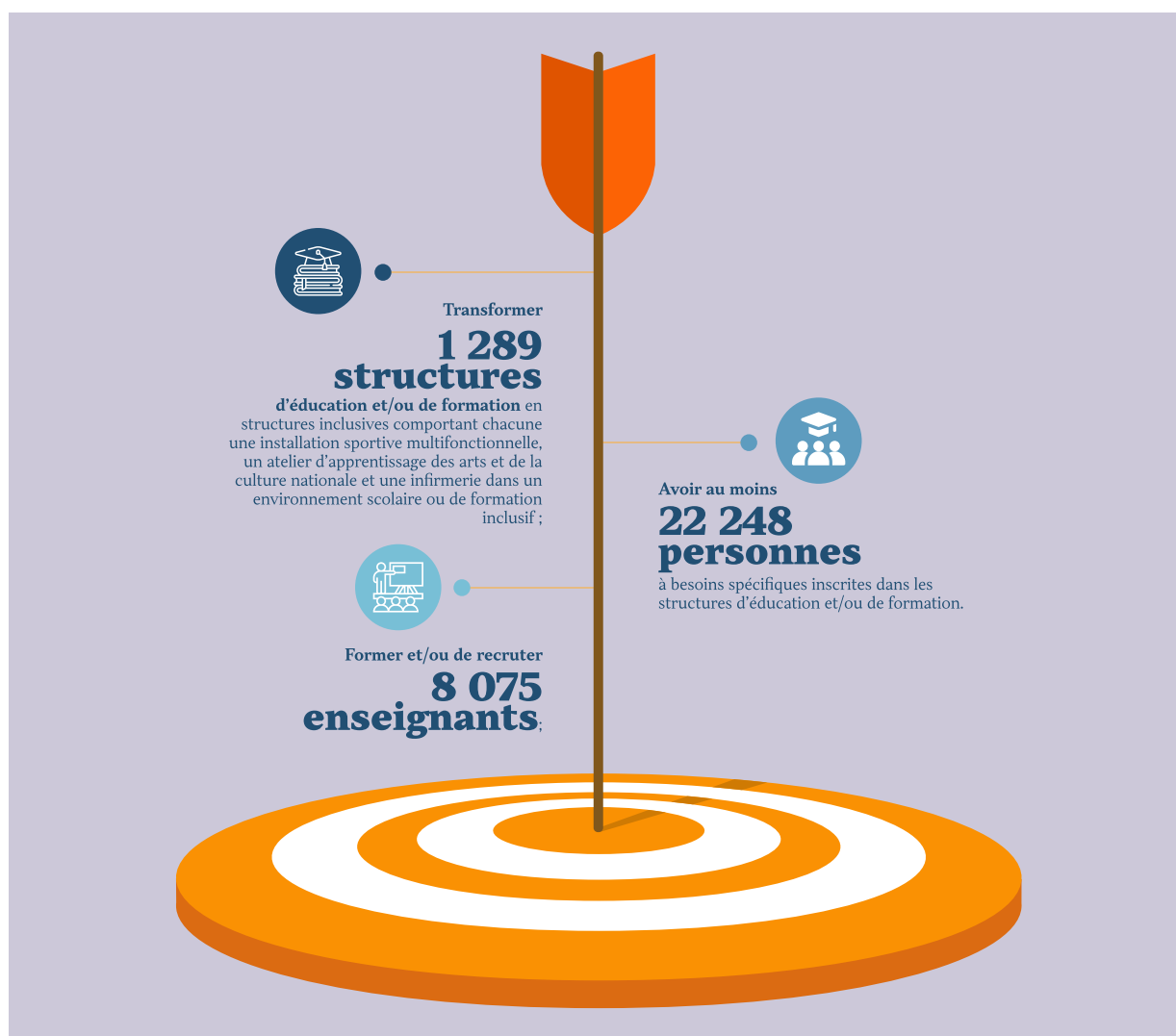
La présente Politique encourage la mise en commun et le développement, dans le même cadre d'éducation et de formation, de tous les apprenants quels qu'ils soient.

Sur le plan pédagogique et andragogique, le modèle retenu est celui du placement de l'apprenant dans une salle de classe ordinaire / salle de formation/atelier avec l'assistance d'un formateur spécialisé. Ce modèle donne lieu à la mise en place d'une équipe pédagogique.

III.3. Plan de développement de l'offre d'éducation et de formation inclusives par sectoriel de 2024 à 2028

Plan de développement de l'offre d'éducation et de formation inclusives par sectoriel de 2024 à 2028							
No	Sectorielle	Type de structure d'éducation/ Formation	Nombre de structures d'éducation/ Formation ciblées	Nombre d'enseignants à former/ recruter par établissement ciblés	Nombre total d'enseignants à former/ recruter ciblés	Nombre d'apprenants ciblés par structure d'éducation/ Formation	Nombre total d'apprenants ciblés
1	MINEDUB	Maternelle	360	5	1800	10	3600
		Primaire	360	10	3600	30	10 800
		CAF	58	3	174	5	290
		CEBNF	58	3	174	5	290
		CPLN	58	3	174	5	290
Sous-total MINEDUB			894	24	5 922	55	15 270
2	MINESEC	Enseignement normal (ENIEG/ ENIET)	5	10	50	15	75
		Enseignement secondaire général	35	10	350	15	525
		Enseignement secondaire technique	35	10	350	15	525
Sous-total MINESEC			75	30	750	45	1 125
3	MINESUP		11	10	110	82	902
4	MINEFOP		122	6	732	5	610
5	MINPROFF		58	3	174	3	174
6	MINAS		58	3	174	64	3 712
7	MINJEC		71	3	213	5	355
Sous-total autres Ministères			320	25	1 403	259	5 753
TOTAL			1 289	79	8 075	359	22 248

Le tableau ci-dessus décrit le Plan de développement de l'offre d'éducation et de formation inclusives par sectoriel de 2024 à 2028. Globalement, il s'agira de :



III.4. But

Sur la base de la vision ci-dessus, le but de la Politique est de définir les interventions majeures du Gouvernement en matière d'Éducation Inclusive et de fournir les orientations concernant la mise en œuvre de ces interventions dans le cadre de la qualité, de l'équité, de la pertinence et de l'accessibilité dans le même environnement.

III.5. Principes et valeurs

La présente Politique se fonde sur les principes et valeurs ci-après :

- ▼ l'éducation est un droit humain ;
- ▼ l'éducation doit être dispensée dans un

environnement d'apprentissage adapté, sûr, sain et protecteur ;

- ▼ tous les enfants ont droit à une éducation de qualité en rapport avec leur situation ;
- ▼ l'offre éducative devrait tenir compte de la diversité et de l'équité et s'adapter aux besoins socioculturels, psychologiques et économiques de tous les apprenants ;
- ▼ *l'éducation inclusive* bénéficie à tous les apprenants, pas uniquement à ceux ayant un handicap ;
- ▼ les apprenants ayant des besoins spécifiques et des handicaps méritent l'empathie, la solidarité et l'autonomisation et non la pitié et la charité ;

- ▼ vue de façon générale, *l'éducation inclusive* est une stratégie de promotion de la justice sociale, d'élimination de toutes formes d'inégalités, de l'inclusion sociale, et d'une société inclusive ;
- ▼ l'apprentissage élémentaire est indispensable et l'éducation se poursuit tout au long de la vie ;
- ▼ *l'éducation inclusive* nécessite plus d'investissements ;
- ▼ La Politique, dans sa conception et sa mise en œuvre, est fondée sur une approche multisectorielle et participative.



III.6. Objectif général

La Politique Nationale de *l'éducation inclusive* a pour objectif général de mettre en place un dispositif permettant d'offrir à au moins 25% des personnes à besoins spécifiques une préscolarisation, scolarisation et/ou formation professionnelle équitable, inclusive et de qualité dans un environnement sain, sûr et protecteur, d'ici à 2028.

III.7. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, la Politique se propose de :

- accroître l'accès et la protection sociale des personnes à besoins spécifiques ;
- améliorer la participation des personnes à besoins spécifiques aux processus d'enseignement apprentissage et de formation, aux systèmes d'évaluation et aux activités post et péri scolaires ;
- améliorer la gouvernance et le développement des partenariats.

III.8. Scénarii de vision

Trois (03) options ont été pré-identifiées à savoir : le scénario tendanciel, le scénario progressif et le scénario optimiste.

S'agissant du **scénario tendanciel**, il est basé sur la situation actuelle de *l'éducation inclusive*, et capitalise les premiers éléments de mise en œuvre de la phase pilote des écoles inclusives. Il ne prend donc pas suffisamment en compte les réformes envisagées par la Politique Nationale de *l'éducation inclusive*. Sa mise en œuvre n'implique pas des changements institutionnels. De plus, son impact estimé sur l'amélioration de la situation de *l'éducation inclusive* reste faible.

Pour ce qui est du **scénario progressif**, il repose sur une approche plus inclusive et plus holistique de *l'éducation inclusive*, en traduisant la situation souhaitée dans une logique prudente. L'option est orientée vers l'extension de la phase pilote avec un accent sur les éléments les plus soutenables, et dont l'impact est significatif. Le scénario implique la mise en place d'un plan d'actions. L'impact du développement du capital humain est assez significatif. Ce scénario nécessite l'accroissement des financements publics et privés ainsi que des partenariats, en faveur de *l'éducation inclusive*, et la mise en place d'un dispositif de pilotage et de suivi-évaluation efficace.

En ce qui concerne le **scénario optimiste**, il repose sur une approche généralisée de l'Éducation à tous les Sous-secteurs de l'éducation, en partant du principe que l'ensemble du système éducatif doit être inclusif. Il s'étend sur l'ensemble des composantes de *l'éducation inclusive*, en capitalisant les différentes phases pilotes.

Le choix de l'option stratégique retenue pour la PNEI a reposé sur quatre critères :

1. la contribution à l'atteinte des objectifs du

pilier 2 portant sur le développement du capital humain de la SND30 ;

2. la contribution à l'axe accès et équité de la stratégie sectorielle ;
3. la contribution à l'axe qualité et pertinence ;
4. la contribution à l'atteinte de l'ODD4, cible 4.5.

Pour chacun de ces critères, des indicateurs ont été identifiés.



➤ **s'agissant du critère relatif à l'atteinte des objectifs du pilier 2 portant sur le développement du capital humain de la SND30 :**

- le taux de scolarisation des personnes à besoins spécifiques à tous les niveaux du système éducatif et de formation ;
- l'indice du capital humain ;
- l'indice du niveau de vie et du bien-être ;
- le taux de réussite des apprenants à besoins spécifiques aux examens et certifications ;
- le taux d'achèvement des apprenants à besoins spécifiques.

➤ **pour ce qui est du deuxième critère portant sur la contribution à l'atteinte des objectifs de la SND30 :**

- le taux de réduction des disparités et des inégalités.

➤ **quant au critère concernant la contribution à l'axe accès et équité de la stratégie sectorielle :**

- le taux de scolarisation/formation des personnes à besoins spécifiques ;
- le taux de scolarisation/formation des filles, des jeunes femmes en situation de handicap ;
- le taux d'achèvement du cycle primaire/ formation par les jeunes filles, des jeunes femmes en situation de handicap.

➤ **pour ce qui est de la contribution à l'axe qualité et pertinence, la contribution à l'atteinte de l'ODD4, cible 4.5 :**

- le niveau d'adaptation des programmes et manuels scolaires ;
- le nombre d'enseignants formés à l'enseignement inclusif ;
- la disponibilité des ressources pédagogiques appropriées à l'éducation/formation des enseignants.

Le scénario 2, en raison de sa progressivité et de son réalisme, a été retenu.

AXES STRATÉGIQUES

Pour adresser les défis relevés dans le cadre théorique, trois (03) axes stratégiques d'intervention ont été privilégiés à savoir : l'amélioration de l'accès et de la protection sociale des personnes à besoins spécifiques; l'accroissement de la participation des personnes à besoins spécifiques aux activités d'enseignement apprentissage/formation, aux systèmes d'évaluation et aux activités post et périscolaires ; l'amélioration de la gouvernance et le développement des partenariats.

IV.1 Amélioration de l'accès et de la protection sociale des personnes à besoins spécifiques dans les institutions d'éducation ou de formation

Cet axe stratégique d'intervention comprend un objectif stratégique, un indicateur de performance et trois activités:

Objectif stratégique : améliorer l'accès et la protection sociale des personnes à besoins spécifiques aux institutions d'éducation et/ou de formation.

Indicateur de performance : proportion de personnes à besoins spécifiques dans les institutions d'éducation et/ou de formation.



Activités de l'action 1 :	Parties prenantes	Extrants	Indicateurs de performances	Sources de vérification	Conditions critiques et hypothèses
Activité 1 : mise en place des mesures de promotion de l'égalité de sexe et de protection sociale des apprenants vulnérables	• MINEDUB • MINAS • MINPROFF • MINDDDEVEL • MINJEC • MINESEC • MINEFOP • MINEFOP • MINEFOP • CTD • PTF	• Mesures prises en faveur de l'égalité de sexe et de protection sociale ; • Mesures prises en faveur de la scolarisation et la formation des filles	• nombre de mesures prises par sectoriel en faveur des personnes à besoins spécifiques en particulier les filles ; • Nombre des véhicules de transport acquis par les Communes pour faciliter le transport des personnes à besoins spécifiques à l'école ; • nombre des personnes à besoins spécifiques en particulier les filles, les jeunes femmes et les apprenants en situation de vulnérabilité dans les institutions d'éducation et de formation ayant achevé le cycle d'éducation ou de formation	• les textes instituant ces mesures ; • les annuaires statistiques, • les registres matricules des Institutions d'éducation et/ou de formation ; • les rapports financiers	• crise sécuritaire • crise sanitaire • tension de trésorerie • catastrophes naturelles
Activité 2 : Aménagement d'un environnement éducatif et/ou de formation adapté, sain, sûr et protecteur	• MINEDUB • MINAS • MINPROFF • MINDDDEVEL • MINJEC • MINESEC • MINEFOP • MINEFOP • CTD • PTF société civile partenaires privés	• Environnement éducatif et/ou de formation adapté, sain, sûr et protecteur	• Nombre d'institutions d'éducation et de formation ayant un environnement éducatif et/ou de formation adapté, sain, sûr et protecteur.	• les rapports d'audit • Les procès-verbaux de réception des travaux d'aménagement ; • les rapports de contrôle sur le terrain ; • les images des institutions d'éducation/formation aménagées ; • rapports de renforcement des capacités en appui psychosocial et réduction des risques ;	• crise sécuritaire ; • crise sanitaire ; • tension de trésorerie ; • catastrophes naturelles

Activités de l'action 1 :	Parties prenantes	Extrants	Indicateurs de performances	Sources de vérification	Conditions critiques et hypothèses
Activité 3 : Mobilisation des communautés, des administrations, des institutions de l'éducation et/ou de la formation, des CTD en faveur de l'éducation inclusive	• MINEDUB • MINAS • MINPROFF • MINDEVEL • MINJEC • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINAT • MINCOM • CTD • PTF • société civile • partenaires privés	• Journées Portes Ouvertes organisées ; • acteurs sensibilisés et mobilisés ; • campagnes de sensibilisation organisées ; • émissions radio-télévisées ; • articles publiés dans les journaux...	• nombre de journée portes ouvertes organisées ; • nombre et type d'acteurs sensibilisés et mobilisés en faveur de l'éducation inclusive ; • nombre de campagnes de sensibilisation organisées • Nombre d'émissions radio-télévisées organisées ; • nombre d'articles publiés dans les journaux	• rapports d'activité assortis des fiches de présence et des photographies	• crise sécuritaire • crise sanitaire • tension de trésorerie • catastrophes naturelles • faible collaboration intersectorielle

IV.2. ACCROISSEMENT DE LA PARTICIPATION DES PERSONNES À BESOINS SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT APPRENTISSAGE ET DE FORMATION, AUX SYSTÈMES D'ÉVALUATION ET AUX ACTIVITÉS POST ET PÉRISCOLAIRES

Ce deuxième axe stratégique d'intervention comprend un objectif stratégique, un indicateur de performance et sept (07) activités.

Objectif stratégique : adapter les activités d'Enseignement apprentissage et de formation, les systèmes d'évaluation et les activités post et périscolaires aux besoins des personnes à besoins spécifiques.

Indicateur de performance : Taux de participation des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité aux processus d'enseignement apprentissage, de formation et aux évaluations

Activités de l'action 2	Parties prenantes	Extrants	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions critiques et hypothèses
1. Adaptation des programmes nationaux d'éducation et des référentiels de formation aux besoins éducatifs des personnes à besoins spécifiques	• MINEDUB • MINESEC • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC • MINEFOP • CTD • PTF • OSC • Comité de pilotage	• Programmes nationaux d'éducation et référentiels de formation adaptés aux besoins des personnes à besoins spécifiques	• nombre de programmes nationaux d'éducation et des référentiels de formation adaptés aux besoins des personnes à besoins spécifiques et implémentés par sectoriel	• rapport annuel de performance de chaque sectoriel • rapport de Suivi/évaluation • livrables des prestataires relatifs à l'adaptation des programmes • Rapports de validation des différents programmes	Risques : • la non prise en compte de toutes les cibles • rareté de l'expertise requise • crises sanitaires et sécuritaire • manque de connaissances en planification et gestion des projets • financement insuffisant • tension de trésorerie • Retard dans la programmation des activités • identification inappropriée des acteurs clés • défis en aptitude de vie courante et esprit d'équipe (collaboration respect de soi et d'autrui, communication etc.) dans les travaux d'équipe. • Manque de respect des principes Andragogiques et techniques de formation • manque de connaissances en types d'apprentissages et multiples intelligences • analphabétisme digital Mesures de mitigation : • recensement de la population cible et des acteurs clés ; • la formation des acteurs de la pédagogie à l'inclusion et à la digitalisation ; • la mise en œuvre d'un plan d'urgence de gestion proactive des crises ;

Activités de l'action 2	Parties prenantes	Extrants	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions critiques et hypothèses
2. Adaptation des évaluations continues et certificatives aux besoins des personnes à besoins spécifiques	• MINEDUB • MINESEC • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC • MINEFOP • CTD • PTF • OSC • Comité de pilotage	• évaluations continues et certificatives adaptées aux besoins des personnes à besoins spécifiques	• Nombre de Matériels d'évaluation continue et de certification adaptée et en vigueur	• Rapport annuel de performance de chaque sectoriel • Rapport de Suivi/évaluation rapports des ateliers d'élaborateurs, etc.	Risques : • la non prise en compte de toutes les cibles ; • rareté de l'expertise requise ; • crises sanitaires et sécuritaire ; • manque de connaissances en planification et gestion des projets Financement insuffisant ; • tension de Trésorerie ; • retard dans la programmation des activités • identification inappropriée des acteurs clés ; • défis en aptitude de vie courante et esprit d'équipe ; • collaboration respect de soi et d'autrui, communication etc.) dans les travaux d'équipe ; • manque de respect des principes Andragogiques et techniques de formation ; • manque de connaissances en types d'apprentissages et multiples intelligences ; • analphabétisme digital Mesures de mitigation : • recensement de la population cible et des acteurs clés ; • la formation des acteurs de la pédagogie à l'inclusion et à la digitalisation ; • la mise en œuvre d'un plan d'urgence de gestion proactive des crises ; • insertion dans la formation des acteurs de la pédagogie des cours en gestion et en planification

Activités de l'action 2	Parties prenantes	Extrants	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions critiques et hypothèses
3. Édition, production et diffusion des supports et matériel didactique adaptés aux besoins des personnes à besoins spécifiques	• MINEDUB • MINESEC • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC • MINEFOP • CTD • PTF • OSC • comité de pilotage	• manuels, supports et matériels didactiques édités, produits et diffusés adaptés aux besoins des personnes à besoins spécifiques élaborés	• nombre de manuels, supports et matériel didactique édités, produits et diffusés adaptés aux besoins à besoins spécifiques élaborés et disponibles	• rapport annuel de performance de chaque sectoriel ; • rapport de Suivi/évaluation ; • rapports des ateliers d'élaboration, etc.	Risques : • la non prise en compte de toutes les cibles ; • rareté de l'expertise requise • crises sanitaires et sécuritaire ; • manque de connaissances en planification et gestion des projets ; • financement insuffisant ; • tension de trésorerie ; • retard dans la programmation des activités ; • identification inappropriée des acteurs clés ; • défis en aptitude de vie courante et esprit d'équipe ; • collaboration, respect de soi et d'autrui, communication etc.) dans les travaux d'équipe ; • manque de respect des principes Andragogiques et techniques de formation ; • manque de connaissances en types d'apprentissages et multiples intelligences ; • analphabétisme digital Mesures de mitigation : • recensement de la population cible et des acteurs clés ; • formation des acteurs de la pédagogie à l'inclusion et à la digitalisation ; • mise en œuvre d'un plan d'urgence de gestion proactive des crises ;

Activités de l'action 2	Parties prenantes	Extrants	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions critiques et hypothèses
4. Formation des responsables administratifs, de supervision pédagogique et andragogique des enseignants et des formateurs des personnes à besoins spécifiques	• MINEDUB • MINESEC • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC • MINEFOP • CTD • PTF • OSC • Comité de pilotage	• les responsables administratifs, pédagogiques et andragogiques, les enseignants et les formateurs des personnes à besoins spécifiques formés	• nombre de responsables administratifs, pédagogiques et andragogiques d'enseignants et de formateurs formés	• rapport annuel de performance de chaque sectoriel ; • rapport de Suivi/évaluation ; • rapports des ateliers d'élaborateurs, etc.	Risques : • la non prise en compte de toutes les cibles • rareté de l'expertise requise • crises sanitaires et sécuritaire • manque de connaissances en planification et gestion des projets Financement insuffisant • tension de Trésorerie • retard dans la programmation des activités • identification inappropriée des acteurs clés • défis en aptitude de vie courante et esprit d'équipe • (Collaboration respect de soi et d'autrui, communication etc.) dans les travaux d'équipe. • manque de respect des principes Andragogiques et techniques de formation • manque de connaissances en types d'apprentissages et multiples intelligences • analphabétisme digital Mesures de mitigation : • recensement de la population cible et des acteurs clés ; • la formation des acteurs de la pédagogie à l'inclusion et à la digitalisation ; la mise en œuvre d'un plan d'urgence de gestion proactive des crises

Activités de l'action 2	Parties prenantes	Extrants	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions critiques et hypothèses
5. Utilisation des technologies éducatives liées aux TIC dans les activités d'enseignement, d'apprentissage et de formation	• MINEDUB • MINESEC • MINESUP • MINPROFF • MINEFOP • MINJEC • MINAS • MINEPAT • MINDEVEL • MINPOSTEL • CTD • PTF • Acteurs privés	• les activités d'enseignement, d'apprentissage et de formation utilisant les TIC	• nombre d'activités d'enseignement, d'apprentissage et de formation utilisant les TIC	• rapport annuel de performance de chaque sectoriel • rapport de Suivi/évaluation • rapport de remédiation • plan stratégique Cameroun numérique	Risques : • la non prise en compte de toutes les cibles ; • rareté de l'expertise requise ; • faible niveau de couverture du réseau téléphonique ; • faible pénétration du réseau internet ; • faiblesse de l'équation énergétique ; • coût élevé et rareté des équipements, appareillages et applications ; • crises sanitaires et sécuritaire ; • manque de connaissances en planification et gestion des projets Financement insuffisant • tension de Trésorerie • retard dans la programmation des activités • identification inappropriée des acteurs clés • défis en aptitude de vie courante et esprit d'équipe (collaboration, respect de soi et d'autrui, communication etc.) dans les travaux d'équipe. • Manque de respect des principes Andragogiques et techniques de formation • Manque de connaissances en types d'apprentissages et multiples intelligences • Analphabétisme Digital Mesures de mitigation : • Recensement de la population cible et des acteurs clés ; • La formation des acteurs de la pédagogie à l'inclusion et à la digitalisation ; • La mise en œuvre d'un plan d'urgence de gestion proactive des crises ;

Activités de l'action 2	Parties prenantes	Extrants	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions critiques et hypothèses
Mise en place des installations nécessaires à la participation effective des personnes à besoins spécifiques aux activités sportives culturelles et artistiques	• MINEDUB • MINESEC • MINESUP • MINPROFF • MINEFOP • MINJEC • MINAS • MINEPAT • MINDEVEL • MINPOSTEL • CTD • PTF • Acteurs privés	• installations sportives, culturelles et/ou artistiques adaptées aux personnes à besoins spécifiques	• nombre d'installations sportives, culturelles et/ou artistiques adaptées aux personnes à besoins spécifiques	• procès-verbaux de réception ou d'aménagement des installations sportives, culturelles et/ou artistiques adaptés aux personnes à besoins spécifiques ; • photos/ vidéos desdites installations	Risques : • crise sécuritaire • crise sanitaire • tension de trésorerie • catastrophes naturelles • Corruption • Mesures de mitigation : développement des partenariats avec les partenaires au développement • recherche des financements extérieurs auprès des bailleurs de fonds
Mise en place des installations sanitaires et médicales appropriées dans les institutions d'éducation et/ou de formation	• MINEDUB • MINESEC • MINESUP • MINPROFF • MINEFOP • MINJEC • MINAS • MINEPAT • MINDEVEL • MINPOSTEL • CTD • PTF • Acteurs privés	• installations sanitaires et médicales appropriées disponibles dans les institutions d'éducation et/ou de formation	• nombre d'installations sanitaires et médicales appropriées construits dans les institutions d'éducation et/ou de formation	• procès-verbaux de réception ou d'aménagement des installations sanitaires et médicales appropriées ; • photos/ vidéos desdites installations	Risques : • crise sécuritaire • crise sanitaire • tension de trésorerie • catastrophes naturelles • corruption Mesures de mitigation : • développement des partenariats avec les partenaires au développement • recherche des financements extérieurs auprès des bailleurs de fonds

IV.3. Amélioration de la gouvernance et développement des partenariats

Ce dernier axe stratégique d'intervention comprend : un indicatif stratégique, un indicateur de performance et huit activités.

Objectif stratégique : optimiser la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'éducation inclusive

Indicateur de performance : taux d'exécution des activités liées à l'éducation inclusive

Activités	Parties prenantes	Extrants	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Risques et mesures de mitigation
1- Recherche des partenariats en faveur de l'éducation inclusive	• MINEDUB • MINAS • MINEPAT • MINESUP • MINPROFF • MINDEVEL • MINJEC • MINESEC • MINEFOP • CTD • PTF • OSC • Partenaires privés	• accords de partenariat • conventions • memoranda • plaidoyers	• nombre d'accords de partenariats, de conventions, de memoranda conclus en faveur de l'éducation inclusive ; • nombre de plaidoyers effectués.	• rapports d'analyse des sectoriels ; • archives/chronos des sectoriels	Risques : • pandémies et autres crises mondiales ; • faiblesse de l'intersectorialité. Mesures de mitigation : • mise en œuvre d'un plan d'urgence de gestion proactive des crises ; • renforcement le partenariat local ; • renforcement la solidarité gouvernementale
2- Mobilisation des ressources financières et matérielles en faveur de l'éducation inclusive	• MINEDUB • MINAS • MINEPAT • MINESUP • MINPROFF • MINDEVEL • MINJEC • MINESEC • MINEFOP • CTD • PTF • OSC • Partenaires privés	• ressources financières mobilisées ; • ressources matérielles mobilisées	• pourcentage du budget public alloué à l'éducation inclusive ; • montant du financement extérieur (FINEX) ; • valeur des ressources matérielles mobilisées	• rapport annuel des performances des sectoriels ; • rapport de la CAA sur le FINEX ; • rapport d'évaluation périodique du COPIL	Risques : • pandémies et autres crises mondiales ; • faiblesse de l'intersectorialité Mesures de mitigation : • la mise en œuvre d'un plan d'urgence de gestion proactive des crises ; • renforcer le partenariat local ; • renforcer la solidarité gouvernementale • la fluctuation du dollar

Activités	Parties prenantes	Extrants	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Risques et mesures de mitigation
3- Coordination, suivi et évaluation des activités de la Politique	Comité de Pilotage	- plan de suivi – évaluation de la PNEI - sessions du Comité de Pilotage - Missions de suivi et d'évaluation	- taux de réalisation du plan de suivi – évaluation, - nombre de session du Comité de Pilotage	- rapports de session du Comité de Pilotage - Rapports des missions de suivi - évaluation	Risques : - retard dans la mise sur pied du COPIL ; - non budgétisation des activités du Comité ; - faiblesse de l'intersectorialité - fluctuation des cours des devises Mesures de mitigation : - Accélérer la mise sur pied du COPIL ; - La prise en compte du cout des activités du COPIL dans la budgétisation ; - Renforcer la cohésion gouvernementale.
4- Études et productions statistiques	- INS - BUCREP - MINEDUB - MINAS - MINEPAT - MINESUP - MINPROFF - MINDDEVEL - MINJEC - MINESEC - MINEFOP - CTD - PTF - OSC - Partenaires privés	- études sur <i>l'éducation inclusive</i> - bases de données sur <i>l'éducation inclusive</i>	- nombre d'études conduites sur <i>l'éducation inclusive</i> - nombre de bases de données disponibles - nombre de variables captées	- rapports d'étude annuaires - statistiques - rapports d'analyse - SIGE actualisé	Risques : - faibles ressources humaines, financières et matérielles ; - faiblesse de l'intersectorialité ; - faible utilisation de la collecte des données en ligne Mesures de mitigation : - développer les ressources humaines, financières et matérielles ; - renforcer la cohésion gouvernementale ; - migrer vers la collecte des données en ligne

Activités	Parties prenantes	Extrants	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Risques et mesures de mitigation
5- Amélioration du cadre normatif, juridique et institutionnel de l'éducation inclusive	• MINJUSTICE • ANOR • MINEDUB • MINAS • MINEPAT • MINESUP • MINPROFF • MINDEVEL • MINJEC • MINESEC • MINEFOP • CTD • PTF • OSC • Partenaires privés	• cadre normatif juridique et institutionnel amélioré	• nombre de textes élaborés ou révisés en faveur de l'éducation inclusive ; • nombre de textes en faveur de l'éducation vulgarisés •	• rapports des cellules juridiques des sectoriels • rapport d'évaluation périodique du COPIIL	• renforcer la cohésion gouvernementale.
6- Recherche et développement des ressources pédagogiques et andragogiques en Éducation Inclusive	• MINEDUB MINESEC • MINESUP • MINPROFF • MINEFOP • MINJEC • MINAS • MINEPAT • MINDEVEL • CTD • PTF	• Activités de Recherche dans le développement des ressources pédagogiques en Éducation Inclusive menées.	• nombres de travaux de recherche dans le développement des ressources pédagogiques en Éducation Inclusive ; • nombre de ressources pédagogiques développées et exploitées	• rapport annuel de performance de chaque sectoriel • rapport de Suivi/évaluation • rapports des recherches menés	• la non prise en compte de toutes les cibles ; • rareté de l'expertise requise ; • crises sanitaires et sécuritaire ; • manque de connaissances en planification et gestion des projets ; • financement insuffisant ; • tension de trésorerie ; • retard dans la programmation des activités ; • identification inappropriée des acteurs clés ; • défis en aptitude de vie courante et esprit d'équipe (collaboration respect de soi et d'autrui, communication etc.) dans les travaux d'équipe.

Activités	Parties prenantes	Extrants	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Risques et mesures de mitigation
6-Recherche et développement des ressources pédagogiques et andragogiques en Éducation Inclusive	• MINEDUB MINESEC • MINESUP • MINPROFF • MINEFOP • MINJEC • MINAS • MINEPAT • MINDEVEL • CTD • PTF	• Activités de Recherche dans le développement des ressources pédagogiques en Éducation Inclusive menées.	• nombres de travaux de recherche dans le développement des ressources pédagogiques en Éducation Inclusive ; • nombre de ressources pédagogiques développées et exploitées	• rapport annuel de performance de chaque sectoriel • rapport de Suivi/évaluation • rapports des recherches menés	• manque de respect des principes Andragogiques et techniques de formation • manque de connaissances en types d'apprentissages et multiples intelligences • analphabétisme digital Mesures de mitigation : • Recensement de la population cible et des acteurs clés ; • La formation des acteurs de la pédagogie à l'inclusion et à la digitalisation ; • La mise en œuvre d'un plan d'urgence de gestion proactive des crises ;
7-Amélioration des conditions de travail des personnels	• MINEDUB • MINAS • MINEPAT • MINESUP • MINPROFF • MINDEVEL • MINJEC • MINESEC • MINEFOP • CTD • PTF • OSC • Partenaires privés	• mesures incitatives en faveur des personnels	• nombre de personnels bénéficiaires des mesures incitatives	• rapports annuels de performances des sectoriels ; • rapport d'évaluation périodique du COPIL.	Risques : • plaider pour une budgétisation sensible à la vulnérabilité ; • renforcer les enveloppes allouées en faveur des personnels tenant les classes inclusives.

Activités	Parties prenantes	Extrants	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Risques et mesures de mitigation
8-Développement des Ressources Humaines	• MINEDUB • MINAS • MINEPAT • MINESUP • MINPROFF • MINDDDEVEL • MINJEC • MINESEC • MINEFOP • CTD • PTF • OSC • Partenaires privés	• personnels capacités • personnels spécialisés recrutés	• nombre de personnels en service dans les institutions d'éducation et/ou de formation • capacités en éducation inclusive ; • nombre de personnels spécialisés recrutés ; • nombre de personnels de santé et de sport recrutés	• rapports annuels de performances des sectoriels • annuaires statistiques sous-sectorielles	Risques : • insuffisance du financement ; • non budgétisation des activités de capacitation Mesures de mitigation : • prise en compte du budget alloué à la formation continue des personnels

PARTIE III

CADRE OPÉRATOIRE ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE



COÛTS DES ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT

V.1. COÛTS DES ACTIONS



ACTION 1 :

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS ET DE LA PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES À BESOINS SPÉCIFIQUES

(27 486 225 000)



Ancrage stratégique à la SND30 :

Pilier 2 (développement du capital humain et du bien-être)



Objectif stratégique :

améliorer l'accès à 25% au moins le nombre de personnes à besoins spécifiques aux institutions d'éducation et/ou de formation d'ici à 2028.



Cible :

amélioration à 25% au moins du nombre de personnes à besoins spécifiques dans les institutions d'éducation et/ou de formation en 2028.





Indicateurs de performance :

- nombre de mesures de promotion de l'égalité de sexe et de protection des apprenants vulnérables mises en place ;
- nombre et type d'infrastructures d'éducation (salles de classe, ateliers, rampes, plaques d'orientation, les garde-fous, aires de jeux) aménagées ou construites ;
- nombre de latrines sexo-spécifiques et inclusives aménagées/construites ;
- nombre de campagnes de sensibilisations sur l'éducation inclusive organisées ;
- nombre d'élus locaux, des autorités administratives, des responsables des services centraux et déconcentrés, des autorités traditionnelles et/ou religieuses... sensibilisés sur l'éducation inclusive ;
- nombre de personnes à besoins spécifiques dans les institutions d'éducation et/ou de formation ;
- proportion des personnes à besoins spécifiques dans les institutions d'éducation et/ou de formation ;
- proportion des filles/femmes à besoins spécifiques dans les institutions d'éducation et/ou de formation.

Résumé de la stratégie de l'action :

- ▼ mise en place des mesures de promotion de l'égalité de sexe et protection des apprenants vulnérables

(8 876 100 000) ; _____

- ▼ mobilisation des communautés, des administrations, des institutions de l'éducation et de la formation, des CTD en faveur de l'éducation inclusive

(4 270 000 000). _____

- ▼ développement d'un environnement éducatif et/ou de formation inclusif

(14 340 125 000) ; _____



Activités -sous activités		Quantité sur les 5 ans	Coût unitaire (Milliers de FCFA)	Coût total (Milliers de FCFA)	Responsables	Sources de financement	Période				
							2024	2025	2026	2027	2028
ACTION 1 : AMÉLIORATION DE L'ACCÈS ET DE LA PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES À BESOINS SPÉCIFIQUES (27 486 225 000)											
Activité 1 : mise en place des mesures de promotion de l'égalité de sexe et protection des apprenants vulnérables (8 876 100 000)											
A11	Élaboration d'un outil d'identification harmonisé des jeunes filles, jeunes femmes à besoins spécifiques	1	75 000	75 000	• Comité de mise en œuvre et de suivi	• Budget du comité de mise en œuvre et de suivi ; • PTF					
A12	Campagne d'identification des jeunes filles, jeunes femmes à besoins spécifiques	1x7x5=35	50 000	1 750 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINJEC • MINAS • MINPROFF • MINSANTE	• Budget de chaque sectoriel; • MINEPAT (SWEED Cameroun)					
A13	Cartographie des handicaps et identification de leurs besoins éducatifs	7x5=35	11 000	385 000	• Comité de mise en œuvre et de suivi	• Budget du Comité de mise en œuvre et de suivi ; • PTF					
A14	Référencement des enfants ayant des besoins médico-sociaux au service médical ou au service social pour une prise en charge	7x5=35	10 000	350 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINJEC • MINAS • MINPROFF • MINSANTE • PTF • OSC • secteur privé	• Budget de chaque sectoriel • PTF • OSC • Secteur privé • MINEPAT (SWEED Cameroun)					

Activités -sous activités		Quantité sur les 5 ans	Coût unitaire (Milliers de FCFA)	Coût total (Milliers de FCFA)	Responsables	Sources de financement	Période				
							2024	2025	2026	2027	2028
A15	Appuis multiformes (bourses scolaires, bourses de formation professionnelle, kits, appareils, appareillages, autres aides ...) aux jeunes filles, jeunes femmes, apprenants à besoins spécifiques (déplacés, réfugiés, minorités...)	MINEDUB (894) + MINESEC (75) + MINEFOP (122) + MINESUP (11) + MINJEC (71) + MINPROFF (58) + MINAS (58) = 1 289 (IEF)	4 900	6 316 100	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINJEC • MINAS • MINPROFF • MINSANTE • PTF • OSC • Secteur privé	• Budget de chaque sectoriel • PTF • OSC • Secteur privé • MINEPAT (SWEED Cameroun)					
Activité 2 : Aménagement d'un environnement éducatif et de formation inclusif (14 340 125 000)											
A21	Audit des environnements des institutions d'éducation et/ou de formation transformées en institutions inclusives	MINEDUB (894) + MINESEC (75) + MINEFOP (122) + MINESUP (11) + MINJEC (71) + MINPROFF (58) + MINAS (58) = 1 289 (IEF)	1 125	1 450 125	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINJEC • MINAS • MINPROF • PTF • OSC • Secteur privé	• Budget de chaque sectoriel • PTF • OSC • Secteur privé • MINEPAT (SWEED Cameroun)					
A22	Aménagement des environnements physiques des institutions d'éducation et/ou de formation (infrastructures, salles de classe, ateliers, rampes, plaques d'orientation, garde-fous, aires de jeux, construction des latrines sexospécifiques et inclusives, corridors...)	MINEDUB (894) + MINESEC (75) + MINEFOP (122) + MINESUP (11) + MINJEC (71) + MINPROFF (58) + MINAS (58) = 1 289 (IEF)	10 000	12 890 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINJEC • MINAS • MINPROF • PTF • OSC • Secteur privé	• Budget de chaque sectoriel • PTF • OSC • Secteur privé • MINEPAT (SWEED Cameroun)					

Activités -sous activités	Quantité sur les 5 ans	Coût unitaire (Milliers de FCFA)	Coût total (Milliers de FCFA)	Responsables	Sources de financement	Période				
						2024	2025	2026	2027	2028
						Activité 3 : Mobilisation des communautés, des administrations, des institutions de l'éducation et/ou de formation, des CTD en faveur de l'éducation inclusive (4 270 000 000)				
A31	Organisation des journées portes ouvertes sur l'éducation inclusive	5x7=35	50 000	1 750 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINJEC • MINAS • MINPROF • PTF • OSC • Secteur privé	• Budget de chaque sectoriel • PTF • OSC • Secteur privé • MINEPAT (SWEED Cameroun)				
A32	Mobilisation des administrations publiques locales (services déconcentrés de l'État) et CTD	3 rencontres conjointes	50 000	150 000	• Comité de mise en œuvre et de suivi	• BUDGET Comité de mise en œuvre et de suivi • PTF				
A33	Sensibilisation des communautés éducative et des acteurs de la formation professionnelle sur l'éducation inclusive	360 Communesx3	2 000	2 160 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINJEC • MINAS • MINPROF • PTF • OSC • Secteur privé	• Budget de chaque sectoriel • PTF • OSC • Secteur privé • MINEPAT (SWEED Cameroun)				
A34	Organisation des campagnes de communication	3x7=21	10 000	210 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINJEC • MINAS • MINPROF • PTF • OSC • Secteur privé	• Budget de chaque sectoriel • PTF • OSC • Secteur privé • MINEPAT (SWEED Cameroun)				



ACTION 2 :

ACCROISSEMENT DE LA PARTICIPATION DES PERSONNES À BESOINS SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT - APPRENTISSAGE ET DE FORMATION, AUX SYSTÈMES D'ÉVALUATION ET AUX ACTIVITÉS POST ET PÉRISCOLAIRES DANS LES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

(77 970 400 000)



Ancrage stratégique à la SND30 :

Pilier 2 (développement du Capital Humain et du bien-être)



Objectif stratégique :

Adapter les processus d'Enseignement apprentissage et de formation, et les systèmes d'évaluation aux besoins des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité.



Cible :

Augmentation du taux de participation à au moins 25% des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité aux processus d'enseignement apprentissage, de formation et aux évaluations d'ici à 2028.





Indicateurs de performance :

- *nombre des programmes nationaux d'éducation et des référentiels de formation en langues adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité traduits et vulgarisés ;*
- *nombre et type de matériel adapté pour l'évaluation continue et la certification des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité disponibles et vulgarisés ;*
- *nombre de supports et matériel didactiques adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité édités, produits et diffusés ;*
- *nombre de responsables administratifs pédagogiques et andragogiques, des enseignants et des formateurs des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité sur l'éducation inclusive formés ;*
- *nombre et type de ressources pédagogiques et andragogiques en éducation inclusive développées et vulgarisées ;*
- *taux d'utilisation des TIC dans les activités d'enseignement, d'apprentissage et de formation des personnes en situation de handicap et/ ou de vulnérabilité.*

Résumé de la stratégie de l'action : 77 970 400 000

- | | |
|--|---|
| <p>▼ adaptation des programmes nationaux d'éducation et des référentiels de formation aux besoins éducatifs des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité
(5 600 000 000) ; _____</p> | <p>formateurs des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité sur <i>l'éducation inclusive</i>
(3 093 400 000) ; _____</p> |
| <p>▼ adaptation des évaluations continues et certificatives aux besoins des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité
(1 400 000 000) ; _____</p> | <p>▼ utilisation des technologies éducatives liées aux TIC dans les activités d'enseignement, d'apprentissage et de formation
(1 735 000 000) ; _____</p> |
| <p>▼ édition, production et diffusion des supports et matériel didactiques adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité
(1 350 000 000) ; _____</p> | <p>▼ mise en place des installations nécessaires à la participation des personnes à besoins spécifiques aux activités sportives, culturelles et artistiques
(45 360 000 000) ; _____</p> |
| <p>▼ formation (initiale et continue) des responsables administratifs pédagogiques et andragogiques, des enseignants et des</p> | <p>▼ mise en place des installations sanitaires et médicales appropriées dans les institutions d'éducation et/ou de formation
(19 432 000 000). _____</p> |

Activités -sous activités	Quantité sur les 5 ans	Coût unitaire (Milliers de FCFA)	Coût total (Milliers de FCFA)	Responsables	Sources de financement	Période				
						2024	2025	2026	2027	2028
Action 2 : Adaptation du processus enseignement apprentissage et du système d'évaluation aux besoins à besoins éducatifs spécifiques 77 970 400 000										
A21	Adaptation des programmes nationaux d'éducation et des référentiels de formation aux besoins éducatifs des personnes à besoins spécifiques (5 600 000 000)									
A211	Modification des programmes nationaux d'éducation et de formation existants pour les rendre flexibles pour un enseignement et un apprentissage inclusifs	150 000	1 400 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC	• Budget d'investissement Public (BIP), • PTF • OSC • CTD, • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations caritatives					
		7(1 Atelier de validation X7)								
A212	Traduction des programmes et des référentiels de formation en braille	150 000	1 400 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC	• Budget d'investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations caritatives					
		7(1 Atelier de validation X7)								

Activités -sous activités		Quantité sur les 5 ans	Coût unitaire (Milliers de FCFA)	Coût total (Milliers de FCFA)	Responsables	Sources de financement	Période				
							2024	2025	2026	2027	2028
A213	Traduction des programmes et des référentiels de formation en audio	7(1 consultation X 7)	150 000	1 400 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC	• Budget d'Investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations caritatives					
		7(1 Atelier de validation X7)	50 000								
A214	Traduction des programmes et des référentiels de formation en vidéo	7 (1 consultation X 7)	150 000	1 400 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC	• Budget d'Investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations caritatives					
		7(1 Atelier de validation X7)	50 000								
A22	Adaptation des évaluations continues et certificatives aux besoins des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité (1 400 000 000)										
A221	Aménagements adéquats aux évaluations continues aux apprenants en situation de handicap et/ou de vulnérabilité	14 (2 Ateliers x 7)	50 000	700 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC	• Budget d'Investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations caritatives					

Activités -sous activités	Quantité sur les 5 ans	Coût unitaire (Milliers de FCFA)	Coût total (Milliers de FCFA)	Responsables	Sources de financement	Période				
						2024	2025	2026	2027	2028
A222 Aménagements adéquats des examens certificatifs aux apprenants en situation de handicap et/ou de vulnérabilité	14 (2 Ateliers x 7)	50 000	700 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC	• Budget d'Investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations caritatives					
A23	Édition, production et diffusion des supports et matériel didactique adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité (1 350 000 000)									
A231 Édition, production et dissémination des programmes nationaux d'éducation et de formation	15 000(enseignants + chaîne de supervisions)	10	150 000	• Centres de recherche et développement des ressources pédagogiques et andragogiques	• Budget d'Investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations caritatives					

Activités -sous activités	Quantité sur les 5 ans	Coût unitaire (Milliers de FCFA)	Coût total (Milliers de FCFA)	Responsables	Sources de financement	Période				
						2024	2025	2026	2027	2028
A232 Information et sensibilisation des éditeurs sur les innovations des programmes d'éducation et de formation	1 atelier	50 000	50 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC • MINSEP • CNAMSMMD	• Budget d'investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations caritatives					
A233 Édition, production et dissémination des référentiels de formation et guides pédagogiques et andragogiques	15 000 (enseignants + chaîne de supervisions)	10	150 000	• Centres de recherche et développement des ressources pédagogiques et andragogiques	• Budget d'investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations caritatives					
A234 Édition, production des livrets et autres supports d'évaluations	40 000 (apprenants + enseignants + superviseurs administratifs et pédagogiques) X5 = 200 000	5	1 000 000	• Centres de recherche et développement des ressources pédagogiques et andragogiques	• Budget d'investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations caritatives					

Activités -sous activités		Quantité sur les 5 ans	Coût unitaire (Milliers de FCFA)	Coût total (Milliers de FCFA)	Responsables	Sources de financement	Période				
							2024	2025	2026	2027	2028
A24	Formation (initiale et continue) des responsables administratifs pédagogiques et andragogiques, des enseignants et des formateurs des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité sur l'éducation inclusive (3 093 400 000)										
A241	Élaboration des modules et fiches de suivi-évaluation de la formation	2 (sessions) X7(sectoriels) X2(années) 28	20 000	560 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC	• Budget d'Investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations caritatives					
A242	Sensibilisation des responsables de la chaîne administrative, pédagogiques et andragogique sur la Politique Nationale de l'éducation inclusive	1X (Niveau national Niveau régional) X7(sectoriels) = 7sessions	30 000 + 150 000	1 260 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC	• Budget d'Investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations caritatives					

Activités -sous activités	Quantité sur les 5 ans	Coût unitaire (Milliers de FCFA)	Coût total (Milliers de FCFA)	Responsables	Sources de financement	Période				
						2024	2025	2026	2027	2028
A243 Renforcement des capacités des Enseignants, Formateurs et autres intervenants sur la Politique Nationale de l'éducation inclusive	2 ans	250 000	500 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC • MINSEP	• Budget d'Investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations caritatives					
A244 Journée pédagogique de Supervision et de remédiation des formations sur les acquis en Éducation Inclusive	2 578(1 289 structures X 2 années)	300	773 400	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC • MINSEP	• Budget d'Investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations caritatives					

Activités -sous activités		Quantité sur les 5 ans	Coût unitaire (Milliers de FCFA)	Coût total (Milliers de FCFA)	Responsables	Sources de financement	Période				
							2024	2025	2026	2027	2028
A25	Utilisation des technologies éducatives liées aux TIC dans les activités d'enseignement, d'apprentissage et de formation (1 735 000 000)										
A251	Identification des technologies éducatives liées aux TIC nécessaires à l'enseignement et à la formation inclusifs	5 x 7 =35	5 000	175 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC • MINSEP • MINPOSTEL	• Budget d'Investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations caritatives					
A252	Acquisition et distribution des technologies éducatives liées aux TIC (prothèses auditives et visuelles, appareils portatifs de prise de notes en brailles, logiciels informatiques sélectionnés, GPS, portables parlant, ...) dans les activités d'enseignement et de formation inclusifs	4x7 =28	50 000	1 400 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC • MINSEP	• Budget d'Investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations caritatives					

Activités -sous activités	Quantité sur les 5 ans	Coût unitaire (Milliers de FCFA)	Coût total (Milliers de FCFA)	Responsables	Sources de financement	Période				
						2024	2025	2026	2027	2028
A253 Exploitation des télécentres communautaires existants et Extension des points d'accès numériques dans les zones pilotes	100 Centres	500	50 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC • MINSEP • MINPOSTEL	• Budget d'Investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations caritatives					
Création d'un site internet pour l'accès aux ressources pédagogiques et andragogiques en éducation inclusive			5 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC • MINSEP • MINPOSTEL	• Budget d'Investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations caritatives					
Maintenance et Hébergement annuel du site internet	7 X3 = 21	5 000	105 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC • MINSEP • MINPOSTEL	• Budget d'Investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations caritatives					

Mise en place des installations nécessaires à la participation des personnes à besoins spécifiques aux activités sportives, culturelles et artistiques (45 360 000 000)

Activités -sous activités	Quantité sur les 5 ans	Coût unitaire (Milliers de FCFA)	Coût total (Milliers de FCFA)	Responsables	Sources de financement	Période				
						2024	2025	2026	2027	2028
A27	Mise en place des installations sanitaires et médicales appropriées dans les institutions d'éducation et/ou de formation (19 432 000 000)									
	Concevoir le plan type de construction d'une infirmerie adaptée aux personnes à besoins spécifiques dans les institutions d'éducation et/ou de formation	7	1 000	7 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC	• Budget d'Investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations caritatives				
	Construire et équiper les infirmeries des institutions d'éducation et/ou de formation	1295	15 000	19 425 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC	• Budget d'Investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations caritatives				



ACTION 3 :

GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS
(12 157 250 000)



Ancrage stratégique à la SND30 :

Pilier 4 (gouvernance,
décentralisation et
gestion stratégique de
l'État).



Objectif stratégique :

Optimiser la mise en œuvre
de la Politique Nationale de
l'éducation inclusive.



Cible :

75% au moins des activités
de la Politique Nationale
de *l'éducation inclusive* sont
exécutées en 2028.





Indicateurs de performance :

- nombre de partenariats en faveur de l'éducation inclusive formalisés ;
- montant des ressources financières et matérielles en faveur de l'éducation inclusive mobilisés ;
- nombre de missions de suivi et d'évaluation réalisées ;
- système de collecte des données sur l'éducation inclusive existant ;
- nombre d'études statistiques sur l'éducation inclusive menées ;
- nombre de textes sur l'éducation inclusive révisés ;
- nombre de nouveaux textes sur l'éducation inclusive signés ;
- nombre de personnels formés dans la production des ressources pédagogiques, andragogiques et didactiques de l'éducation inclusive.

Résumé de la stratégie de l'action :

- | | |
|--|--|
| ▼ recherche des partenariats en faveur de l'éducation inclusive
(360 000 000) ; _____ | ▼ recherche et développement des ressources pédagogiques et andragogiques en Éducation Inclusive
(1 785 000 000) ; _____ |
| ▼ mobilisation des ressources financières et matérielles en faveur de l'éducation inclusive
(25 000 000) ; _____ | ▼ amélioration des conditions de travail des personnels
(7 267 500 000) ; _____ |
| ▼ coordination, suivi et évaluation
(320 000 000) ; _____ | ▼ Développement des Ressources Humaines
(1 927 750 000). _____ |
| ▼ études et productions statistiques
(210 000 000) ; _____ | |
| ▼ amélioration du cadre normatif, juridique et institutionnel de l'éducation inclusive
(380 000 000) ; _____ | |

Activités-sous activités	Quantité sur les 5 ans	Coût unitaire (Milliers de FCFA)	Coût total (Milliers de FCFA)	Responsables	Sources de financement	Période				
						2024	2025	2026	2027	2028
Action 3 : gouvernance et développement des partenariats										
A31	Recherche des partenariats en faveur de l'éducation inclusive (360 000 000)									
A311	Organisation des tables rondes avec les partenaires sur le financement <i>l'éducation inclusive</i> (ajouter le cas spécifique de la convention non-exploitée)	1	10 000	10 000	• COPIL	• MINEDUB • PTF • Partenaires privés				
A312	Cérémonies de signature d'accords de partenariat, de conventions, de memoranda à caractère transversale	5X7 =35	5 000	175 000	• COPIL	• COPIL				
A313	Organisation des rencontres de plaidoyers en direction des partenaires pour la signature des accords de partenariat, de conventions, de memoranda à caractère transversale	5X7 =35	5 000	175 000	• OSC • Partenaires privés • MINEPAT • MINFI/CAA	• Partenaires privés • PTF • MINEPAT • PTF				
	TOTAL ACTIVITÉ A31				•	•				
A32	Mobilisation des ressources financières et matérielles en faveur de l'éducation inclusive (25 000 000)									
A321	Rédaction d'un plan d'action multisectoriel et budgétisé pour <i>l'éducation inclusive</i> chaque année	5 années	5 000	25 000	• Comité de Mise en Œuvre et de Suivi	• Budget du Comité de Mise en Œuvre et de Suivi				
	TOTAL ACTIVITÉ A32			25 000	•	•				

Activités-sous activités		Quantité sur les 5 ans	Coût unitaire (Milliers de FCFA)	Coût total (Milliers de FCFA)	Responsables	Sources de financement	Période				
							2024	2025	2026	2027	2028
A33	Coordination, suivi et évaluation (320 000 000)										
A331	Mise en place du COPIL et du Comité de mise en œuvre et de suivi	1	0	0	• MINEDUB						
A332	Élaboration d'un plan de suivi et évaluation	1	20 000	20 000	• Comité de Mise en Œuvre et de Suivi	• Comité de Mise en Œuvre et de Suivi • PTF • Partenaires privés					
A333	Organisation des missions de suivi et d'évaluation	5	20 000	100 000	• Comité de Mise en Œuvre et de Suivi	• Comité de Mise en Œuvre et de Suivi • PTF • Partenaires privés					
A334	Organisation des sessions du COPIL	10	20 000	200 000	• COPIL	• MINEDUB • PTF • Partenaires privés					
	TOTAL ACTIVITÉ A33			210 000		•					

Activités-sous activités		Quantité sur les 5 ans	Coût unitaire (Milliers de FCFA)	Coût total (Milliers de FCFA)	Responsables	Sources de financement	Période			
							2024	2025	2026	2027
A34	Études et productions statistiques (210 000 000)									
A341	Analyse des données statistiques et production des rapports de pilotage, de suivi et d'évaluation	5	20 000	100 000	• Comité de Mise en Œuvre et de Suivi	• Comité de Mise en Œuvre et de Suivi				
A343	Mise sur pied d'un système de remontée d'informations sur la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Éducation Inclusive du niveau local au niveau central	1	10 000	10 000	• COPIL • CTD • INS • Structures internes chargées de la production statistique de chaque Ministère	• MINEDUB • MINAS • MINEPAT • MINESUP • MINPROFF • MINDEVEL • MINJEC • MINESEC • MINEFOP • PTF • Partenaires privés				

Activités-sous activités		Quantité sur les 5 ans	Coût unitaire (Milliers de FCFA)	Coût total (Milliers de FCFA)	Responsables	Sources de financement	Période				
							2024	2025	2026	2027	2028
A344	Organisation des ateliers régionaux de renforcement de capacités des acteurs de la chaîne de collecte de données.	10	10 000	100 000	• COPIL • CTD • INS • Structures internes chargées de la production statistique de chaque Ministère	• MINEDUB • MINAS • MINEPAT • MINESUP • MINPROFF • MINDEVEL • MINJEC • MINESEC • MINEFOP • PTF • Partenaires privés					
	TOTAL ACTIVITÉ A34			210 000							
A35	Amélioration du cadre normatif, juridique et institutionnel de l'éducation inclusive (380 000 0000)										
A351	Révision des textes en faveur de l'éducation inclusive	3	30 000	90 000	• Comité de Mise en Œuvre et de Suivi	• Comité de Mise en Œuvre et de Suivi • PTF					
A352	Élaboration des textes en faveur de l'éducation inclusive y compris un code de bonne conduite.	3	30 000	90 000	• Comité de Mise en Œuvre et de Suivi	• Comité de Mise en Œuvre et de Suivi • PTF					

Activités-sous activités	Quantité sur les 5 ans	Coût unitaire (Milliers de FCFA)	Coût total (Milliers de FCFA)	Responsables	Sources de financement	Période				
						2024	2025	2026	2027	2028
A353	5	10 000	50 000	• Comité de Mise en Œuvre et de Suivi	• COPIL • PTF					
A354	2	75 000	150 000	• COPIL • ANOR	• COPIL • PTF					
A355	PM			•	•					
A356	PM			• COPIL/MINFOPRA	•					
TOTAL ACTIVITÉ A35			380 000	•	•					

Activités-sous activités		Quantité sur les 5 ans	Coût unitaire (Milliers de FCFA)	Coût total (Milliers de FCFA)	Responsables	Sources de financement	Période				
							2024	2025	2026	2027	2028
A36	Recherche et développement des ressources pédagogiques et andragogiques en Éducation Inclusive (1 785 000 000)										
A361	Création et organisation des centres de recherche et développement des ressources pédagogiques et andragogiques	Au moins 1 centre par Ministère			• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC	• Budget d'Investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations • caritatives					
A362	Construction / équipement des centres de recherche et de développement des ressources pédagogiques et andragogiques et affectation des personnels	7 sectoriels	250 000	1 750 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC	• Budget d'Investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations • caritatives					

Activités-sous activités	Quantité sur les 5 ans	Coût unitaire (Milliers de FCFA)	Coût total (Milliers de FCFA)	Responsables	Sources de financement	Période				
						2024	2025	2026	2027	2028
A363	Mise en place d'un réseau de partenariat pour la recherche et le développement pédagogique liés à l'éducation inclusive	5 000	35 000	• MINEDUB • MINESEC • MINEFOP • MINESUP • MINPROFF • MINAS • MINJEC	• Budget d'investissement Public (BIP) • PTF • OSC • CTD • Bienfaiteurs • Associations • Entreprises • Organisations caritatives					
A37			1 785 000							
Amélioration des conditions de travail des personnels (7 267 500 000)										
A371	Institution et paiement d'une prime mensuelle aux personnels en charge des personnes en situation de handicap	180	7 267 500	• MINFI • MINFOPRA • tous les sectoriels	•					
A372	Construction des logements d'astreinte	PM (Chaque sectoriel construira ses logements dans la limite des moyens disponibles de manière progressive)		• COPIL	•					
A38										
Développement des Ressources Humaines (1 927 750 000)										

Activités-sous activités	Quantité sur les 5 ans	Coût unitaire (Milliers de FCFA)	Coût total (Milliers de FCFA)	Responsables	Sources de financement	Période				
						2024	2025	2026	2027	2028
A381 Développement / renforcement des compétences des personnels enseignants/formateurs en activité sur l'éducation inclusive	6 000 enseignants à former	20X5 = 100	600 000	• COPIL et Sectoriels	• Sectoriels et PTF					
A382 Élaboration et validation d'un module de renforcement des compétences des personnels enseignants/formateurs en activité sur l'éducation inclusive	1	75 000	75 000	• MINFOPRA • MINEDUB • MINESEC • MINESUP • MINPROFF • MINEFOP • MINJEC • MINAS	• Sectoriels et PTF					
A383 Recrutement d'un personnel spécialisé (conseillers, éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux, psychologues, personnel médical, spécialistes en braille et en langue de signes, etc.). Prévoir un quota pour les enseignants/formateurs handicapés	257 enseignants par an + 360 éducateurs spécialisés + 360 personnels de sport	150	1 119 750	• MINFOPRA • MINEDUB • MINESEC • MINESUP • MINPROFF • MINEFOP • MINJEC • MINAS						
A384 Élaboration et validation d'un texte réglementaire définissant les stratégies de transition visible pour les apprenants à besoins spécifiques	1 texte élaboré dans un atelier de 5 jours	40 x 5x35	15 000	• Comité de mise en Œuvre et de Suivi	• Comité de mise en Œuvre et de Suivi					

V.2. PLAN DE FINANCEMENT

Activités	Période	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE			COÛT TOTAL			
			Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	Coût total par année
ACTION 1 : ACCÈS ET PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES À BESOINS SPÉCIFIQUES 27 486 225 000									
Activité 1 : Mise en place des mesures de Promotion de l'égalité de sexe et protection des apprenants vulnérables 8 876 100 000									
A11.Élaboration d'un outil d'identification harmonisé des jeunes filles, jeunes femmes en situation de handicap visible et non visible	2024	1	48 750 000	22 500 000	3 750 000	48 750 000	22 500 000	3 750 000	75 000 000
	Total A11	1	48 750 000	22 500 000	3 750 000	48 750 000	22 500 000	3 750 000	75 000 000
								75 000 000	-
	2024	7	32 500 000	15 000 000	2 500 000	227 500 000	105 000 000	17 500 000	350 000 000
	2025	7	32 500 000	15 000 000	2 500 000	227 500 000	105 000 000	17 500 000	350 000 000
A12.Campagne d'identification des jeunes filles, jeunes femmes en situation de handicap visible et non visible	2026	7	32 500 000	15 000 000	2 500 000	227 500 000	105 000 000	17 500 000	350 000 000
	2027	7	32 500 000	15 000 000	2 500 000	227 500 000	105 000 000	17 500 000	350 000 000
	2028	7	32 500 000	15 000 000	2 500 000	227 500 000	105 000 000	17 500 000	350 000 000
	TOTAL A12	40	162 500 000	75 000 000	12 500 000	1 137 500 000	525 000 000	87 500 000	1 750 000 000
								1 750 000 000	-
A13. Cartographie des handicaps et identification de leurs besoins en ressources matérielles et financières	2024	1	50 050 000	23 100 000	3 850 000	50 050 000	23 100 000	3 850 000	77 000 000
	2025	1	50 050 000	23 100 000	3 850 000	50 050 000	23 100 000	3 850 000	77 000 000
	2026	1	50 050 000	23 100 000	3 850 000	50 050 000	23 100 000	3 850 000	77 000 000
	2027	1	50 050 000	23 100 000	3 850 000	50 050 000	23 100 000	3 850 000	77 000 000
	2028	1	50 050 000	23 100 000	3 850 000	50 050 000	23 100 000	3 850 000	77 000 000
Total A13	5	250 250 000	115 500 000	19 250 000	250 250 000	115 500 000	19 250 000	385 000 000	-
								385 000 000	

Activités	Période	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE			COÛT TOTAL			
			Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	Coût total par année
A14. Référencement des enfants ayant des besoins médico-sociaux au service médical ou au service social pour une prise en charge	2024	7	6 500 000	3 000 000	500 000	45 500 000	21 000 000	3 500 000	70 000 000
	2025	7	6 500 000	3 000 000	500 000	45 500 000	21 000 000	3 500 000	70 000 000
	2026	7	6 500 000	3 000 000	500 000	45 500 000	21 000 000	3 500 000	70 000 000
	2027	7	6 500 000	3 000 000	500 000	45 500 000	21 000 000	3 500 000	70 000 000
	2028	7	6 500 000	3 000 000	500 000	45 500 000	21 000 000	3 500 000	70 000 000
	Total A14	40	32 500 000	15 000 000	2 500 000	227 500 000	105 000 000	17 500 000	350 000 000
								350 000 000	-
A15. Appuis multiformes (bourses, bourse de formation professionnelle, kit, appareils, appareillages, ...) aux jeunes filles, jeunes femmes, apprenants en situation de vulnérabilité (déplacés, réfugiés, minorités...) vulnérabilité (déplacés, réfugiés, minorités...)	2024	258	3 185 000	1 470 000	245 000	821 730 000	379 260 000	63 210 000	1 264 200 000
	2025	258	3 185 000	1 470 000	245 000	821 730 000	379 260 000	63 210 000	1 264 200 000
	2026	258	3 185 000	1 470 000	245 000	821 730 000	379 260 000	63 210 000	1 264 200 000
	2027	258	3 185 000	1 470 000	245 000	821 730 000	379 260 000	63 210 000	1 264 200 000
	2028	257	3 185 000	1 470 000	245 000	818 545 000	377 790 000	62 965 000	1 259 300 000
	Total A15	1289	15 925 000	7 350 000	1 225 000	4 105 465 000	1 894 830 000	315 805 000	6 316 100 000
								6 316 100 000	
Activité 2 : Aménagement d'un environnement éducatif et de formation inclusif 14 340 125 000									
A21. Audit des environnements des institutions d'éducation et de formation inclusive	2024	645	731 250	337 500	56 250	471 656 250	217 687 500	36 281 250	725 625 000
	2025	644	731 250	337 500	56 250	470 925 000	217 350 000	36 225 000	724 500 000
	Total A21	1 289	1 462 500	675 000	112 500	942 581 250	435 037 500	72 506 250	1 450 125 000
								1 450 125 000	-
Aménagement des environnements physiques des institutions d'éducation et de formation (infrastructures salles de classe, ateliers, rampes, plaques d'orientation, les garde-fous, aires de jeux, construction des latrines sexospécifiques et inclusives, les corridors)	2025	323	6 500 000	3 000 000	500 000	2 099 500 000	969 000 000	161 500 000	3 230 000 000
	2026	322	6 500 000	3 000 000	500 000	2 093 000 000	966 000 000	161 000 000	3 220 000 000
	2027	322	6 500 000	3 000 000	500 000	2 093 000 000	966 000 000	161 000 000	3 220 000 000
	2028	322	6 500 000	3 000 000	500 000	2 093 000 000	966 000 000	161 000 000	3 220 000 000
	Total A21	1289	26 000 000	12 000 000	2 000 000	8 378 500 000	3 867 000 000	644 500 000	12 890 000 000
								12 890 000 000	-

Activités	Période	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE			COÛT TOTAL			
			Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	Coût total par année
Activité 3 : Mobilisation des communautés, des administrations, des institutions de l'éducation et/ou de formation, des CTD en faveur de l'éducation inclusive 4 270 000 000									
A31.organisation des journées portes ouvertes sur l'éducation inclusive	2024	7	32 500 000	15 000 000	2 500 000	227 500 000	105 000 000	17 500 000	350 000 000
	2025	7	32 500 000	15 000 000	2 500 000	227 500 000	105 000 000	17 500 000	350 000 000
	2026	7	32 500 000	15 000 000	2 500 000	227 500 000	105 000 000	17 500 000	350 000 000
	2027	7	32 500 000	15 000 000	2 500 000	227 500 000	105 000 000	17 500 000	350 000 000
	2028	7	32 500 000	15 000 000	2 500 000	227 500 000	105 000 000	17 500 000	350 000 000
	Total A31	35	162 500 000	75 000 000	12 500 000	1 137 500 000	525 000 000	87 500 000	1 750 000 000
				1 750 000 000					
A32.Mobilisation des administrations publiques locales (services déconcentrés de l'État) et CTD	2024	1	32 500 000	15 000 000	2 500 000	32 500 000	15 000 000	2 500 000	50 000 000
	2025	1	32 500 000	15 000 000	2 500 000	32 500 000	15 000 000	2 500 000	50 000 000
	2026	1	32 500 000	15 000 000	2 500 000	32 500 000	15 000 000	2 500 000	50 000 000
	Total A32	3	97 500 000	45 000 000	7 500 000	97 500 000	45 000 000	7 500 000	150 000 000
				150 000 000					
A33. sensibilisation de la communauté éducative et des acteurs de la formation professionnelle sur l'éducation inclusive	2024	360	1 300 000	600 000	100 000	468 000 000	216 000 000	36 000 000	720 000 000
	2025	360	1 300 000	600 000	100 000	468 000 000	216 000 000	36 000 000	720 000 000
	2026	360	1 300 000	600 000	100 000	468 000 000	216 000 000	36 000 000	720 000 000
	Total A33	1080	3 900 000	1 800 000	300 000	1 404 000 000	648 000 000	108 000 000	2 160 000 000
				2 160 000 000					
A34. organisation des campagnes de communication	2024	7	6 500 000	3 000 000	500 000	45 500 000	21 000 000	3 500 000	70 000 000
	2025	7	6 500 000	3 000 000	500 000	45 500 000	21 000 000	3 500 000	70 000 000
	2026	7	6 500 000	3 000 000	500 000	45 500 000	21 000 000	3 500 000	70 000 000
	TA34	21	19 500 000	9 000 000	1 500 000	136 500 000	63 000 000	10 500 000	210 000 000
				210 000 000					

Activités	Période	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE				COÛT TOTAL			
			Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	coût total par année	
Action 2 : Adaptation du processus enseignement apprentissage et du système d'évaluation aux PERSONNES à besoins éducatifs spécifiques 77 970 400 000										
Adaptation des programmes nationaux d'éducation et des référentiels de formation des personnes à besoins éducatifs spécifiques (5 600 000 000)										
A211.Modification des programmes nationaux d'éducation et de formation existants pour les rendre flexibles pour un enseignement et un apprentissage inclusifs	2 024	7	130 000 000	60 000 000	10 000 000	910 000 000	420 000 000	70 000 000	1 400 000 000	
	Total A211	7	130 000 000	60 000 000	10 000 000	910 000 000	420 000 000	70 000 000	1 400 000 000	
								1 400 000 000		-
A212.Traduction des programmes et des référentiels de formation en braille	2 025	7	130 000 000	60 000 000	10 000 000	910 000 000	420 000 000	70 000 000	1 400 000 000	
	Total A212	7	130 000 000	60 000 000	10 000 000	910 000 000	420 000 000	70 000 000	1 400 000 000	
								1 400 000 000		-
A213.Traduction des programmes et des référentiels de formation en audio	2 025	7	130 000 000	60 000 000	10 000 000	910 000 000	420 000 000	70 000 000	1 400 000 000	
	Total A213	7	130 000 000	60 000 000	10 000 000	910 000 000	420 000 000	70 000 000	1 400 000 000	
								1 400 000 000		-
A214.Traduction des programmes et des référentiels de formation en vidéo	2 025	7	130 000 000	60 000 000	10 000 000	910 000 000	420 000 000	70 000 000	1 400 000 000	
	Total A214	7	130 000 000	60 000 000	10 000 000	910 000 000	420 000 000	70 000 000	1 400 000 000	
								1 400 000 000		-
Adaptation des évaluations continues et certificatives aux besoins des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité (1 400 000 000)										
A221.Aménagements adéquats des évaluations continues aux apprenants en situation de handicap et/ou de vulnérabilité	2 025	14	32 500 000	15 000 000	2 500 000	455 000 000	210 000 000	35 000 000	700 000 000	
	Total A221	14	32 500 000	15 000 000	2 500 000	455 000 000	210 000 000	35 000 000	700 000 000	
								700 000 000		-
A223.Aménagements adéquats des examens certificatifs aux apprenants en situation de handicap et/ou de vulnérabilité	2 025	14	32 500 000	15 000 000	2 500 000	455 000 000	210 000 000	35 000 000	700 000 000	
	Total A222	14	32 500 000	15 000 000	2 500 000	455 000 000	210 000 000	35 000 000	700 000 000	
								700 000 000		-
Edition, production et diffusion des supports et matériel didactique adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité 1 350 000 000										

Activités	Période	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE			COÛT TOTAL			
			Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	coût total par année
Édition et production des programmes nationaux d'éducation et de formation	2 025	15 000	6 500	3 000	500	97 500 000	45 000 000	7 500 000	150 000 000
	Total A231	15 000	6 500	3 000	500	97 500 000	45 000 000	7 500 000	150 000 000
								150 000 000	-
Information et sensibilisation des éditeurs sur les innovations des programmes d'éducation et de formation	2 025	1	32 500 000	15 000 000	2 500 000	32 500 000	15 000 000	2 500 000	50 000 000
	Total A232	1	32 500 000	15 000 000	2 500 000	32 500 000	15 000 000	2 500 000	50 000 000
								50 000 000	-
Édition et production des référentiels de formation et guides pédagogiques et andragogiques	2 025	15 000	6 500	3 000	500	97 500 000	45 000 000	7 500 000	150 000 000
	Total A232	15 000	6 500	3 000	500	97 500 000	45 000 000	7 500 000	150 000 000
								150 000 000	-
Édition et production des livrets et autres supports d'évaluations	2 024	40 000	3 250	1 500	250	130 000 000	60 000 000	10 000 000	200 000 000
	2 025	40 000	3 250	1 500	250	130 000 000	60 000 000	10 000 000	200 000 000
	2 026	40 000	3 250	1 500	250	130 000 000	60 000 000	10 000 000	200 000 000
	2 027	40 000	3 250	1 500	250	130 000 000	60 000 000	10 000 000	200 000 000
	2 028	40 000	3 250	1 500	250	130 000 000	60 000 000	10 000 000	200 000 000
	Total A233	200 000	16 250	7 500	1 250	650 000 000	300 000 000	50 000 000	1 000 000 000
								1 000 000 000	-
Formation (initiale et continue) des responsables administratifs, pédagogiques et andragogiques, des enseignants et des formateurs des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité sur l'éducation inclusive 3 093 400 000									
Élaboration des modules et fiches de suivi-évaluation de la formation	2 025	14	13 000 000	6 000 000	1 000 000	182 000 000	84 000 000	14 000 000	280 000 000
	2 026	14	13 000 000	6 000 000	1 000 000	182 000 000	84 000 000	14 000 000	280 000 000
	Total A241	28	26 000 000	12 000 000	2 000 000	364 000 000	168 000 000	28 000 000	560 000 000
								560 000 000	-
Sensibilisation des responsables de la chaîne administrative, pédagogiques et andragogique sur la Politique Nationale de l'éducation inclusive	2 024	7	117 000 000	54 000 000	9 000 000	819 000 000	378 000 000	63 000 000	1 260 000 000
	Total A242	7	117 000 000	54 000 000	9 000 000	819 000 000	378 000 000	63 000 000	1 260 000 000
								1 260 000 000	-

Activités	Période	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE				COÛT TOTAL			
			Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	coût total par année	
Renforcement des capacités des Enseignants, Formateurs et autres intervenants sur la Politique Nationale de l'éducation inclusive et sur l'utilisation du matériel d'enseignement/apprentissage spécialisé	2 025	1	162 500 000	75 000 000	12 500 000	162 500 000	75 000 000	12 500 000	250 000 000	
	2 026	1	162 500 000	75 000 000	12 500 000	162 500 000	75 000 000	12 500 000	250 000 000	
	Total A243	2	325 000 000	150 000 000	25 000 000	325 000 000	150 000 000	25 000 000	500 000 000	
								500 000 000	-	
Journée pédagogique de Supervision et de remédiation des formations sur les acquis en Éducation Inclusive	2 026	1 289	195 000	90 000	15 000	251 355 000	116 010 000	19 335 000	386 700 000	
	2 028	1 289	195 000	90 000	15 000	251 355 000	116 010 000	19 335 000	386 700 000	
	Total A244	2 578	390 000	180 000	30 000	502 710 000	232 020 000	38 670 000	773 400 000	
								773 400 000	-	
Utilisation des technologies éducatives liées aux TIC dans les activités d'enseignement, d'apprentissage et de formation (1 735 000 000)										
Identification des technologies éducatives liées aux TIC nécessaires à l'enseignement et à la formation inclusifs	2 024	7	3 250 000	1 500 000	250 000	22 750 000	10 500 000	1 750 000	35 000 000	
	2 025	7	3 250 000	1 500 000	250 000	22 750 000	10 500 000	1 750 000	35 000 000	
	2 026	7	3 250 000	1 500 000	250 000	22 750 000	10 500 000	1 750 000	35 000 000	
	2 027	7	3 250 000	1 500 000	250 000	22 750 000	10 500 000	1 750 000	35 000 000	
	2 028	7	3 250 000	1 500 000	250 000	22 750 000	10 500 000	1 750 000	35 000 000	
	Total A251	35	16 250 000	7 500 000	1 250 000	113 750 000	52 500 000	8 750 000	175 000 000	
								175 000 000	-	
Acquisition et distribution des technologies éducatives liées aux TIC (prothèses auditives et visuelles, appareils portatifs de prise de notes en brailles, logiciels informatiques sélectionnés, GPS, portables parlants ...) dans les activités d'enseignement et de formation inclusifs	2 025	7	32 500 000	15 000 000	2 500 000	227 500 000	105 000 000	17 500 000	350 000 000	
	2 026	7	32 500 000	15 000 000	2 500 000	227 500 000	105 000 000	17 500 000	350 000 000	
	2 027	7	32 500 000	15 000 000	2 500 000	227 500 000	105 000 000	17 500 000	350 000 000	
	2 028	7	32 500 000	15 000 000	2 500 000	227 500 000	105 000 000	17 500 000	350 000 000	
	Total A252	28	130 000 000	60 000 000	10 000 000	910 000 000	420 000 000	70 000 000	1 400 000 000	
								1 400 000 000	-	

Activités	Période	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE			COÛT TOTAL			
			Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	coût total par année
Exploitation des télécentres communautaires existants et Extension des points d'accès numériques dans les zones pilotes	2 024	50	325 000	150 000	25 000	16 250 000	7 500 000	1 250 000	25 000 000
	2 025	50	325 000	150 000	25 000	16 250 000	7 500 000	1 250 000	25 000 000
	Total A253	100	650 000	300 000	50 000	32 500 000	15 000 000	2 500 000	50 000 000
								50 000 000	-
Création d'un site internet pour l'accès aux ressources pédagogiques et andragogiques en Éducation Inclusive	2 024	1	3 250 000	1 500 000	250 000	3 250 000	1 500 000	250 000	5 000 000
	Total A254	1	3 250 000	1 500 000	250 000	3 250 000	1 500 000	250 000	5 000 000
								5 000 000	-
Maintenance et Hébergement annuel du site internet	2 025	7	3 250 000	1 500 000	250 000	22 750 000	10 500 000	1 750 000	35 000 000
	2 026	7	3 250 000	1 500 000	250 000	22 750 000	10 500 000	1 750 000	35 000 000
	2 027	7	3 250 000	1 500 000	250 000	22 750 000	10 500 000	1 750 000	35 000 000
	Total A255	21	9 750 000	4 500 000	750 000	68 250 000	31 500 000	5 250 000	105 000 000
								105 000 000	
Mise en place des installations nécessaires à la participation des personnes à besoins spécifiques aux activités sportives, culturelles et artistiques 45 360 000 000									
Concevoir des plans types de construction d'une école/centre de formation inclusive moderne comprenant des installations sportives multifonctionnelles, un atelier d'apprentissage des arts et de la culture nationale	2 024	7	3 250 000	1 500 000	250 000	22 750 000	10 500 000	1 750 000	35 000 000
	Total A261	7	3 250 000	1 500 000	250 000	22 750 000	10 500 000	1 750 000	35 000 000
								35 000 000	

Activités	Période	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE			COÛT TOTAL			
			Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	coût total par année
Construire et équiper les installations sportives multifonctionnelles et des ateliers d'apprentissage des arts et de la culture nationale	2 025	324	22 750 000	10 500 000	1 750 000	7 371 000 000	3 402 000 000	567 000 000	11 340 000 000
	2 026	324	22 750 000	10 500 000	1 750 000	7 371 000 000	3 402 000 000	567 000 000	11 340 000 000
	2 027	324	22 750 000	10 500 000	1 750 000	7 371 000 000	3 402 000 000	567 000 000	11 340 000 000
	2 028	323	22 750 000	10 500 000	1 750 000	7 348 250 000	3 391 500 000	565 250 000	11 305 000 000
	Total A262	1 295	91 000 000	42 000 000	7 000 000	29 461 250 000	13 597 500 000	2 266 250 000	45 325 000 000
- 45 325 000 000									
Mise en place des installations sanitaires et médicales appropriées dans les institutions d'éducation et/ou de formation 19 432 000 000									
concevoir le plan type de construction d'une infirmerie adaptée aux personnes à besoins spécifiques dans les institutions d'éducation et/ou de formation	2 024	7	650 000	300 000	50 000	4 550 000	2 100 000	350 000	7 000 000
	Total A271	7	650 000	300 000	50 000	4 550 000	2 100 000	350 000	7 000 000
7 000 000									
Construire et équiper les infirmeries des institutions d'éducation et/ou de formation	2 025	324	9 750 000	4 500 000	750 000	3 159 000 000	1 458 000 000	243 000 000	4 860 000 000
	2 026	324	9 750 000	4 500 000	750 000	3 159 000 000	1 458 000 000	243 000 000	4 860 000 000
	2 027	324	9 750 000	4 500 000	750 000	3 159 000 000	1 458 000 000	243 000 000	4 860 000 000
	2 028	323	9 750 000	4 500 000	750 000	3 149 250 000	1 455 500 000	242 250 000	4 845 000 000
	Total A262	1 295	39 000 000	18 000 000	3 000 000	12 626 250 000	5 827 500 000	971 250 000	19 425 000 000
- 19 425 000 000									

Activités	période	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE				COÛT TOTAL			
			Sectoriel		PTF	Partenaire privé et OSC	Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	coût total par année
Action 3 : gouvernance et développement des partenariats (12 157 250 000)										
Recherche des partenariats en faveur de l'éducation inclusive 360 000 000										
A11.Organisation des tables rondes avec les partenaires sur le financement l'éducation inclusive (ajouter le cas spécifique de la convention non-exploitée)	2 024	1	6 500 000	3 000 000	500 000	6 500 000	3 000 000	500 000	10 000 000	
	Total A211	1	6 500 000	3 000 000	500 000	6 500 000	3 000 000	500 000	10 000 000	
			10 000 000							
Cérémonies de signature d'accords de partenariat, de conventions, de memoranda à caractère transversale	2 024	7	3 250 000	1 500 000	250 000	22 750 000	10 500 000	1 750 000	35 000 000	
	2 025	7	3 250 000	1 500 000	250 000	22 750 000	10 500 000	1 750 000	35 000 000	
	2 026	7	3 250 000	1 500 000	250 000	22 750 000	10 500 000	1 750 000	35 000 000	
	2 027	7	3 250 000	1 500 000	250 000	22 750 000	10 500 000	1 750 000	35 000 000	
	2 028	7	3 250 000	1 500 000	250 000	22 750 000	10 500 000	1 750 000	35 000 000	
	Total A212	35	16 250 000	7 500 000	1 250 000	113 750 000	52 500 000	8 750 000	175 000 000	
			175 000 000							
Organisation des rencontres de plaidoyers en direction des partenaires pour la signature des accords de partenariat, de conventions, de memoranda à caractère transversale	2 024	7	3 250 000	1 500 000	250 000	22 750 000	10 500 000	1 750 000	35 000 000	
	2 025	7	3 250 000	1 500 000	250 000	22 750 000	10 500 000	1 750 000	35 000 000	
	2 026	7	3 250 000	1 500 000	250 000	22 750 000	10 500 000	1 750 000	35 000 000	
	2 027	7	3 250 000	1 500 000	250 000	22 750 000	10 500 000	1 750 000	35 000 000	
	2 028	7	3 250 000	1 500 000	250 000	22 750 000	10 500 000	1 750 000	35 000 000	
	Total A213	35	16 250 000	7 500 000	1 250 000	113 750 000	52 500 000	8 750 000	175 000 000	
			175 000 000							
-										

Activités	période	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE				COÛT TOTAL				
			Sectoriel		PTF	Partenaire privé et OSC	Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	coût total par année	
Mobilisation des ressources financières et matérielles en faveur de l'éducation inclusive 25 000 000											-
Rédaction d'un plan d'action multisectoriel et budgétisé pour l'éducation inclusive chaque année	2 024	1	3 250 000	1 500 000	250 000	3 250 000	1 500 000	250 000	5 000 000		
	2 025	1	3 250 000	1 500 000	250 000	3 250 000	1 500 000	250 000	5 000 000		
	2 026	1	3 250 000	1 500 000	250 000	3 250 000	1 500 000	250 000	5 000 000		
	2 027	1	3 250 000	1 500 000	250 000	3 250 000	1 500 000	250 000	5 000 000		
	2 028	1	3 250 000	1 500 000	250 000	3 250 000	1 500 000	250 000	5 000 000		
	Total A231	5	16 250 000	7 500 000	1 250 000	16 250 000	7 500 000	1 250 000	25 000 000		
								25 000 000	-		
Coordination, suivi et évaluation 320 000 000											-
Mise en place du COPIL et du Comité de mise en œuvre et de suivi	2 024	1								-	
	Total A231	1								-	
Élaboration d'un plan de suivi et d'évaluation											-
	2 024	1	13 000 000	6 000 000	1 000 000	13 000 000	6 000 000	1 000 000	20 000 000		
	Total A231	1	13 000 000	6 000 000	1 000 000	13 000 000	6 000 000	1 000 000	20 000 000		
											-
Organisation des missions de suivi et d'évaluation	2 024	1	13 000 000	6 000 000	1 000 000	13 000 000	6 000 000	1 000 000	20 000 000		
	2 025	1	13 000 000	6 000 000	1 000 000	13 000 000	6 000 000	1 000 000	20 000 000		
	2 026	1	13 000 000	6 000 000	1 000 000	13 000 000	6 000 000	1 000 000	20 000 000		
	2 027	1	13 000 000	6 000 000	1 000 000	13 000 000	6 000 000	1 000 000	20 000 000		
	2 028	1	13 000 000	6 000 000	1 000 000	13 000 000	6 000 000	1 000 000	20 000 000		
	Total A231	5	65 000 000	30 000 000	5 000 000	65 000 000	30 000 000	5 000 000	100 000 000		
											-

Activités	période	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE			COÛT TOTAL				
			Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	coût total par année	
Organisation des sessions du COPIL	2 024	2	13 000 000	6 000 000	1 000 000	26 000 000	12 000 000	2 000 000	40 000 000	
	2 025	2	13 000 000	6 000 000	1 000 000	26 000 000	12 000 000	2 000 000	40 000 000	
	2 026	2	13 000 000	6 000 000	1 000 000	26 000 000	12 000 000	2 000 000	40 000 000	
	2 027	2	13 000 000	6 000 000	1 000 000	26 000 000	12 000 000	2 000 000	40 000 000	
	2 028	2	13 000 000	6 000 000	1 000 000	26 000 000	12 000 000	2 000 000	40 000 000	
	Total A231	10	65 000 000	30 000 000	5 000 000	130 000 000	60 000 000	10 000 000	200 000 000	
			200 000 000							-
Études et productions statistiques 210 000 000										-
Analyse des données statistiques et production des rapports de pilotage, de suivi et d'évaluation	2 024	1	13 000 000	6 000 000	1 000 000	13 000 000	6 000 000	1 000 000	20 000 000	
	2 025	1	13 000 000	6 000 000	1 000 000	13 000 000	6 000 000	1 000 000	20 000 000	
	2 026	1	13 000 000	6 000 000	1 000 000	13 000 000	6 000 000	1 000 000	20 000 000	
	2 027	1	13 000 000	6 000 000	1 000 000	13 000 000	6 000 000	1 000 000	20 000 000	
	2 028	1	13 000 000	6 000 000	1 000 000	13 000 000	6 000 000	1 000 000	20 000 000	
	Total A231	5	65 000 000	30 000 000	5 000 000	65 000 000	30 000 000	5 000 000	100 000 000	
			100 000 000							-
Mise sur pied d'un système de remontée d'informations sur la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'éducation inclusive du niveau local au niveau central	2 024	1	6 500 000	3 000 000	500 000	6 500 000	3 000 000	500 000	10 000 000	
	Total A231	1	6 500 000	3 000 000	500 000	6 500 000	3 000 000	500 000	10 000 000	
				10 000 000						

Activités	période	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE				COÛT TOTAL			
			Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	coût total par année	
Organisation des ateliers régionaux de renforcement de capacités des acteurs de la chaîne de collecte de données.	2 025	5	6 500 000	3 000 000	500 000	32 500 000	15 000 000	2 500 000	50 000 000	
	2 026	5	6 500 000	3 000 000	500 000	32 500 000	15 000 000	2 500 000	50 000 000	
	Total A231	10	13 000 000	6 000 000	1 000 000	65 000 000	30 000 000	5 000 000	100 000 000	
								100 000 000	-	
Amélioration du cadre normatif, juridique et institutionnel de l'éducation inclusive 380 000 000										
Révision des textes en faveur de l'éducation inclusive	2 024	1	19 500 000	9 000 000	1 500 000	19 500 000	9 000 000	1 500 000	30 000 000	
	2 025	1	19 500 000	9 000 000	1 500 000	19 500 000	9 000 000	1 500 000	30 000 000	
	2 026	1	19 500 000	9 000 000	1 500 000	19 500 000	9 000 000	1 500 000	30 000 000	
	Total A231	3	58 500 000	27 000 000	4 500 000	58 500 000	27 000 000	4 500 000	90 000 000	
Élaboration des textes en faveur de l'éducation inclusive y compris un code de bonne conduite.	2 024	1	19 500 000	9 000 000	1 500 000	19 500 000	9 000 000	1 500 000	30 000 000	
	2 025	1	19 500 000	9 000 000	1 500 000	19 500 000	9 000 000	1 500 000	30 000 000	
	2 026	1	19 500 000	9 000 000	1 500 000	19 500 000	9 000 000	1 500 000	30 000 000	
	Total A231	3	58 500 000	27 000 000	4 500 000	58 500 000	27 000 000	4 500 000	90 000 000	
Vulgarisation des textes en faveur de l'éducation inclusive								90 000 000	-	
	2 024	1	6 500 000	3 000 000	500 000	6 500 000	3 000 000	500 000	10 000 000	
	2 025	1	6 500 000	3 000 000	500 000	6 500 000	3 000 000	500 000	10 000 000	
	2 026	1	6 500 000	3 000 000	500 000	6 500 000	3 000 000	500 000	10 000 000	
	2 027	1	6 500 000	3 000 000	500 000	6 500 000	3 000 000	500 000	10 000 000	
	2 028	1	6 500 000	3 000 000	500 000	6 500 000	3 000 000	500 000	10 000 000	
	Total A231	5	32 500 000	15 000 000	2 500 000	32 500 000	15 000 000	2 500 000	50 000 000	
								50 000 000	-	

Activités	période	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE			COÛT TOTAL			
			Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	coût total par année
Élaboration des normes de construction, d'aménagement des environnements physiques des institutions d'éducation et de formation inclusives	2 024	1	48 750 000	22 500 000	3 750 000	48 750 000	22 500 000	3 750 000	75 000 000
	2 025	1	48 750 000	22 500 000	3 750 000	48 750 000	22 500 000	3 750 000	75 000 000
	Total A231	2	97 500 000	45 000 000	7 500 000	97 500 000	45 000 000	7 500 000	150 000 000
								150 000 000	-
Transformation de certaines institutions d'éducation et de formation en structures inclusives	2 024					-	-	-	-
	2 025					-	-	-	-
	Total A355	-	-	-	-	-	-	-	-
									-
Modification des textes organiques des sectoriels pour y insérer des services en charge de l'éducation inclusive						-	-	-	-
						-	-	-	-
						-	-	-	-
						-	-	-	-
						-	-	-	-
	Total A356	-	-	-	-	-	-	-	-
Recherche et développement des ressources pédagogiques et andragogiques en éducation inclusive 1 785 000 000									
Opérationnalisation ou création et organisation des centres de Ressources pédagogiques et andragogiques	2 024	-				-	-	-	-
	Total A221	-				-	-	-	-
									-
Construction / équipement des centres de recherche et développement des ressources pédagogiques et andragogiques et affectation des personnels	2 025	7	162 500 000	75 000 000	12 500 000	1 137 500 000	525 000 000	87 500 000	1 750 000 000
	Total A222	7	162 500 000	75 000 000	12 500 000	1 137 500 000	525 000 000	87 500 000	1 750 000 000
								1 750 000 000	-
Mise en place d'un réseau de partenariat pour la recherche et le développement pédagogique liés à l'éducation inclusive	2 026	7	3 250 000	1 500 000	250 000	22 750 000	10 500 000	1 750 000	35 000 000
	Total A222	7	3 250 000	1 500 000	250 000	22 750 000	10 500 000	1 750 000	35 000 000
								35 000 000	-
Amélioration des conditions de travail des personnels 7 267 500 000									

Activités	période	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE				COÛT TOTAL			
			Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	coût total par année	
Institution et paiement d'une prime mensuelle aux personnels en charge des personnes en situation de handicap	2 024	8 075	117 000	54 000	9 000	944 775 000	436 050 000	72 675 000	1 453 500 000	
	2 025	8 075	117 000	54 000	9 000	944 775 000	436 050 000	72 675 000	1 453 500 000	
	2 026	8 075	117 000	54 000	9 000	944 775 000	436 050 000	72 675 000	1 453 500 000	
	2 027	8 075	117 000	54 000	9 000	944 775 000	436 050 000	72 675 000	1 453 500 000	
	2 028	8 075	117 000	54 000	9 000	944 775 000	436 050 000	72 675 000	1 453 500 000	
	Total A222	40 375	585 000	270 000	45 000	4 723 875 000	2 180 250 000	363 375 000	7 267 500 000	
Construction des logements d'astreinte			7 267 500 000						-	
	2 024					-	-	-	-	
	2 025					-	-	-	-	
	2 026					-	-	-	-	
	2 027					-	-	-	-	
	2 028					-	-	-	-	
	Total A222	-	-	-	-	-	-	-	-	
								-	-	
Développement des Ressources Humaines 1 809 750 000										
Développement /renforcement des compétences des personnels enseignants/formateurs en activité sur l'éducation inclusive	2 025	3 000	65 000	30 000	5 000	195 000 000	90 000 000	15 000 000	300 000 000	
	2 026	3 000	65 000	30 000	5 000	195 000 000	90 000 000	15 000 000	300 000 000	
	Total A222	6 000	130 000	60 000	10 000	390 000 000	180 000 000	30 000 000	600 000 000	
		600 000 000							-	
Élaboration et validation d'un module de renforcement des compétences des personnels enseignants/formateurs en activité sur l'éducation inclusive	2 025	1	48 750 000	22 500 000	3 750 000	48 750 000	22 500 000	3 750 000	75 000 000	
	Total A222	1	48 750 000	22 500 000	3 750 000	48 750 000	22 500 000	3 750 000	75 000 000	
			75 000 000						-	

Activités	période	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE			COÛT TOTAL			
			Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	Sectoriel	PTF	Partenaire privé et OSC	coût total par année
Recrutement d'un personnel spécialisé (conseillers, travailleurs sociaux, psychologues, personnel médical, spécialiste en braille et en langue de signes, ...). Prévoir un quota pour les enseignants/formateurs en situation de handicap	2 024	977	97 500	45 000	7 500	95 257 500	43 965 000	7 327 500	146 550 000
	2 025	1 235	97 500	45 000	7 500	120 412 500	55 575 000	9 262 500	185 250 000
	2 026	1 493	97 500	45 000	7 500	145 567 500	67 185 000	11 197 500	223 950 000
	2 027	1 751	97 500	45 000	7 500	170 722 500	78 795 000	13 132 500	262 650 000
	2 028	2 009	97 500	45 000	7 500	195 877 500	90 405 000	15 067 500	301 350 000
	Total A222	2 009	487 500	225 000	37 500	727 837 500	335 925 000	55 987 500	1 119 750 000
Élaborer et valider un texte réglementaire définissant les stratégies de transition visible pour les apprenants en situation de handicap et/ou vulnérabilité			1 119 750 000						
	2 025	1	9 750 000	4 500 000	750 000	9 750 000	4 500 000	750 000	15 000 000
	Total A222	1	9 750 000	4 500 000	750 000	9 750 000	4 500 000	750 000	15 000 000
			15 000 000						

Le financement de la PNEI prévoit une mobilisation des ressources d'une contribution à hauteur de 70% pour les Pouvoirs Publics, 30% pour les autres Partenaires Techniques et Financiers, le Secteur Privé et les organisations de la Société Civile. Les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la PNEI seront constituées à partir des contributions notamment :

1. du Secteur Public sous forme de ressources publiques ordinaires (Budget d'Investissement et Budget de Fonctionnement) des départements ministériels concernés par *l'éducation inclusive* ;
2. des Collectivités Territoriales Décentralisées: il s'agira de financer les activités liées aux compétences transférées, des actions de sensibilisation et d'organisation des communautés, en vue de l'appropriation effective de la Politique par lesdites communautés ;
3. des Organisations de la Société Civile : elles seront encouragées à poursuivre, voire intensifier leurs interventions au bénéfice des personnes en situation de handicap avec l'appui technique et/ou financier des institutions gouvernementales ou de coopération internationale ;
4. des partenaires au développement : il est attendu d'eux des contributions en termes techniques et financiers.



PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI/ÉVALUATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE

La mise en œuvre effective des actions prioritaires prévues dans la présente Politique nécessite un dispositif institutionnel de pilotage et de coordination, et la responsabilisation des acteurs.

VI.1. Cadre institutionnel de pilotage et de coordination de mise en œuvre

Le choix du cadre institutionnel de pilotage et de coordination de la Politique Nationale de *l'éducation inclusive* est fondé sur les Axes Politiques et techniques.

Sur le plan Politique, il sera question d'impliquer les plus hautes autorités du niveau stratégique, notamment les chefs des départements ministériels sectoriels concernés dans le cadre d'un Comité de Pilotage et de Coordination.

Sur le plan technique, la coordination se fera au niveau central desdits départements, à travers un Comité de Mise en œuvre et de Suivi.

VI.1.1. Comité de Pilotage et de Coordination

Le Comité de Pilotage et de Coordination est l'organe de coordination générale, d'orientation et d'évaluation de la Politique. Il est chargé de la validation des plans d'actions annuels et triennaux des acteurs clés, de l'évaluation de la mise en œuvre de la Politique et de la validation de son plan de financement.

Présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, il est composé des chefs de départements ministériels concernés par la mise en œuvre de *l'éducation inclusive* au Cameroun. Il est créé par un acte du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sur proposition du Ministre de l'Éducation de Base et se réunit à la fin de chaque semestre.

Il est assisté d'un Comité de Mise en Œuvre et de Suivi.

VI.1.2. Comité de mise en œuvre et de suivi

Le Comité de Mise en Œuvre et de Suivi (CMOS) est créé par un acte du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sur proposition du Ministre de l'Éducation de Base. Il est l'organe technique chargé du suivi du processus de mise en œuvre de la présente Politique. Présidé par le Ministre de l'Éducation de Base, il est composé des Secrétaires Généraux des Ministères Sectoriels concernés et se réunit à la fin de chaque trimestre. Il est assisté d'un Secrétariat Technique.

VI.1.3. Secrétariat technique

Le Secrétariat Technique est chargé de :

- ▼ veiller à l'application des directives du comité de suivi ;
- ▼ préparer les réunions du comité de suivi;
- ▼ dresser les rapports de ces réunions ;
- ▼ coordonner les activités de terrain et élaborer les rapports d'activités annuels.

Il est présidé par le Directeur en charge de *l'éducation inclusive* au Ministère de l'Éducation de Base et composé des Directeurs des autres Ministères Sectoriels concernés par *l'éducation inclusive*. Il se réunit à la fin de chaque trimestre. Les Points Focaux Régionaux peuvent y prendre part, en tant que de besoin.

VI.1.4. Points focaux régionaux

Chaque Ministère Sectoriel concerné désigne un Point Focal de Suivi, au niveau régional, qui rend compte à son représentant dans le Comité de Mise en Œuvre et de Suivi. Ils sont chargés de suivre les activités au niveau régional, et d'élaborer des rapports à l'attention de leur hiérarchie ministérielle à la fin de chaque trimestre.

VI.2. Responsabilités des Acteurs

La mise en œuvre et le suivi-évaluation de cette Politique nécessite de responsabiliser les différents acteurs.

VI.2.1. Les ministères sectoriels concernés

Chaque Département ministériel concerné par *l'éducation inclusive* est chargé :

- ▼ d'inscrire les activités figurant dans la Politique Nationale de *l'éducation inclusive* dans son Cadre de Dépenses à Moyen Terme pour budgétisation annuelle ;
- ▼ de mettre en œuvre les activités budgétisées et en assurer le suivi-évaluation ;
- ▼ de désigner ses représentants à toutes les instances définies par le présent document de Politique ;
- ▼ de participer aux réunions de coordination et de pilotage de la mise en œuvre de la Politique.
- ▼ de rechercher activement les financements des partenaires internationaux pour la mise en œuvre de cette Politique, en particulier, leur soutien dans les domaines spécifiques suivants :
 1. achat ou don de matériel d'enseignement et d'apprentissage essentiel ;
 2. organisation des ateliers de formation continue en langue de signes et en braille ;
 3. construction, réaménagement des salles de classe/ateliers, des environnements physiques des institutions d'éducation et de formation et équipement en ressources pédagogiques ;
 4. recrutement des enseignants spécialisés ;
 5. production de matériels numériques, imprimés divers et autres ressources pédagogiques.

VI.2.2. Les Collectivités Territoriales Décentralisées (Régions et communes)

Conformément à la Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées, de par les compétences et les ressources qui leur ont été transférées en matière d'éducation, d'alphabétisation, et de formation technique et

professionnelle, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) sont des partenaires importants dans le financement et la mise en œuvre de *l'éducation inclusive*. À ce titre, les plans de développement communaux et régionaux et les budgets y afférents doivent adresser les questions liées à cette Politique.

Les CTD doivent suivre par conséquent la mise en œuvre et procéder à l'évaluation périodique des activités retenues dans le cadre de leurs budgets à travers les points focaux au niveau des communes et des Régions.

VI.2.3. Les Partenaires Internationaux de Développement

Les partenaires internationaux impliqués dans le développement de *l'éducation inclusive* au Cameroun, doivent :

- ▼ accompagner financièrement et techniquement le Gouvernement du Cameroun dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de *l'éducation inclusive* (PNEI), conformément au Cadre de partenariat signé avec les Ministères Sectoriels de l'éducation et de la formation le 14 août 2013 ;
- ▼ soutenir les centres de recherche pédagogique d'éducation et de formation inclusive.

VI.2.4. Les Partenaires Nationaux au Développement

Les partenaires nationaux comprennent les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Organisations de la Société Civile (OSC) et les Organisations Confessionnelles ou Religieuses. Ces organisations disposent de réseaux généraux et spécifiques qu'elles utilisent pour mobiliser des ressources à des fins sociales et éducatives.

À ce titre, ils doivent accompagner le Gouvernement dans la construction des infrastructures, l'équipement et la mobilisation communautaire. Ils doivent prendre part à toutes les activités de suivi-évaluation programmées dans leurs zones d'intervention.

Ils doivent acheminer leurs Plans d'Action Annuels et leurs rapports d'activités aux Points Focaux Régionaux.

CONCLUSION

Au demeurant, il était question d'élaborer un Document de Politique Nationale de *l'éducation inclusive* en vue de permettre au Gouvernement camerounais d'assurer, à l'horizon 2028, à au moins 25% des personnes en situation de handicap et/ ou de vulnérabilité, une éducation équitable, inclusive et de qualité, ainsi que des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, dans un environnement adapté, sain, sûr et protecteur.

Pour ce faire, un état des lieux et un diagnostic ont été faits et ont révélé une faible scolarisation/formation des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité dans les systèmes d'éducation et de formation au Cameroun. Celle-ci est due aux faibles accès et protection sociale des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité aux institutions d'éducation et de formation, à la faible participation des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité aux processus d'enseignement apprentissage et de formation, aux systèmes d'évaluation, et à l'inexistence d'un cadre normatif prenant en compte les préoccupations liées à *l'éducation inclusive* et au partenariat.

Pour adresser ces problématiques, le document de Politique a opté pour une solution répartie en trois axes stratégiques d'intervention : l'accroissement de l'accès et de la protection sociale des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité, l'amélioration de leur participation aux processus d'enseignement apprentissage et de formation, aux systèmes d'évaluation, et l'amélioration de la gouvernance et le développement des partenariats.

Pour sa mise en œuvre, ces axes d'intervention ont été évalués financièrement à hauteur de 117 613 875 000 francs CFA pour la période allant

de 2024 à 2028. Les sources de financement sont l'État et les Collectivités Territoriales Décentralisées (70%), les partenaires nationaux et internationaux (30%). Chaque administration sectorielle impliquée inscrira dans son budget annuel les activités de la Politique relevant de son sous-secteur.

En ce qui concerne le suivi-évaluation, un dispositif comprenant un Comité de Pilotage présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement assisté d'un Comité de Mise en Œuvre et de Suivi ayant en son sein un Secrétariat Technique sera mis en place.

Ainsi conçu, cet outil de pilotage ambitionne de transformer à terme les institutions d'éducation et de formation en vue de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030.

C'est le lieu de requérir l'appropriation de cette Politique Nationale de *l'éducation inclusive* (PNEI) par toutes les parties prenantes et l'implication forte de chaque sous-secteur concerné lors de sa mise en œuvre. C'est également l'occasion de solliciter l'accompagnement technique et financier, ô combien nécessaire, des Partenaires Internationaux et Nationaux au Développement, en vue de la transformation de ce rêve en réalité.

Pour terminer, cette Politique qui est dans sa phase expérimentale permettra au terme de son évaluation, d'étendre les bonnes pratiques à toutes les institutions d'éducation et de formation dans l'ensemble du pays, si elle est efficacement mise en œuvre.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Alexandria**, VA, USA: ASCD. Wallace, S. (2015). *A Dictionary of Education*. Oxford University Press.
- Cameroun**, (1983). Loi n° 83/13 du 21 juillet 1983 fixant les conditions de protection des personnes handicapées.
- Cameroun**, (1998). Loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun.
- Cameroun**, (2001). Loi n° 005 of 16 avril 2001 portant orientation de l'enseignement supérieur.
- Cameroun**, Assemblée Nationale (2008). Loi n° 001/2008 du 14 avril 2008 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972.
- Cameroun**, MINESUP (2015). *Prise en Compte des personnes handicapées dans le système éducative Camerounais*.
- Cameroun**, (2009). *Document de Stratégie pour le Croissance et l'Emploi*. Ministère de l'Économie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire.
- Cameroun**, (2009). *Cameroun Vision 2035*. Yaoundé : Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.
- Cameroun**, (2010). Loi n° 2010 / 002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées.
- Cameroun**, (2011). LOI N°2011/018 du 15 Juillet 2011 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.
- Cameroun**, (2013). *Stratégie du secteur de l'éducation et de la formation 2013-2020*.
- Cameroun**, (2018). Décret N°. 2018/6233PM du 26 Juillet 2018, Fixant Modalités d'application de la loi N°. 2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées.
- Cameroun**, (2019). *Annuaire statistique du Ministère des Enseignements Secondaires 2018-2019*.
- Cameroun**, (2019). Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées
- Cameroun**, (2020). *Carte scolaire du Ministère de l'Education de Base 2019-2020*.
- Cameroun**, (2020). *Stratégie Nationale de Développement 2020-2030*.
- Cameroun**, (2020). *Données générales sur la formation professionnelle en 2020-2021*.
- Cameroun**, (2022). Circulaire N° 02/2022/C/MINESEC of 22 April 2022 sur les procédures de traitement des cas de grossesse des élèves dans les établissements secondaires publics et privés.
- Cameroun**, (2022). Arrêté n° 04/PM du 19 mai 2022 portant dispense d'âge aux personnes handicapées lors des concours administratifs et les recrutements dans la fonction publique de l'État.
- Centre for Applied Special Techniques (CAST)**, (2011). *Universal Design for*

- Learning Guidelines**, version 2.0.
Wakefield, MA, (USA); or
[Http//www.udlcentre.org](http://www.udlcentre.org)
- Cohen**, L.G., & Spencer, L.J. (2007).
Assessment of Children and
Youth with Special Needs.
Allyn & Bacon.
- Commission de l'Union Africaine (2016)**,
Stratégie Continentale de
l'Éducation 2016-2025, 38p.
- Cope-Kasten**, C. (2013). Bidding Fair Well
to Due Process: The Need for
a Fairer Final Stage in Special
Education Dispute Resolution.
Journal of Law and Education,
42, 501-519.
- Daniel**, J.S. (2010). Mega-Schools,
Technology and Teachers.
New York: Routledge
- Dick**, W., Carey, L., & Carey, J.O. (2009).
The Systematic Design of
Instruction. Upper Saddle
River, N.J: Merrill.
- Downey**, L.W. (1988). Policy Analysis
in Education. Detselig
Enterprises.
- Dror**, Y. (1968). Public policy making re-
examined. Chander.
- Falvey**, M.A. et al (1995). Services for
Students with Disabilities.
Falvey,
- M.A. (Ed.). Inclusive and heterogeneous
schooling PP. 23-40. Paul H.
Books Publishing.**
- Fenty**, N.S., McDuffie-Landrum, K., &
Fisher, G. (2012). Using
Collaboration, Co-Teaching,
and Question Answer
Relationships to Enhance
Content Area Literacy.
*Teaching Exceptional
Children*, 44, 28-37.
- Grenot-Scheyer**, M. et al. (1995).
Elementary Curriculum
and Instruction. In Falvey,
M.A. (Ed.). Inclusive and
Heterogeneous Schooling (pp.
23-40). Baltimore: Paul H.
Books Publishing.
- Hallahan**, D.P., Kauffman, J.M., & Pullen,
P.C. (2012). Exceptional
learners: An introduction to
special education. Boston:
Pearson.
- Hawley**, W.D. (1990). Systematic Analysis,
Public Policy-Making,
and Teacher Education.
In Houston, W.R. (Ed.).
*Handbook on Research
in Teacher Education*.
Macmillan.
- Hawley**, W.D. (1999). Systematic Analysis,
Public Policy-Making,
and Teacher Education.
In Houston, W.R. (Ed.).
*Handbook of research in
teacher education*. Macmillan.
- Howlett**, M., & Ramesh, M. (1995).
Studying public policy. Oxford
University Press.
- Hulett**, K.E. (2009). Legal aspect of
special education. Pearson
Education.
- Idol**, L. (2006). Toward inclusion of
special education students in
general education. *Remedial
and Special Education*, 27, 77-
94. Implications for students
with disabilities. *Remedial and
Special Education*, 29(6), 333-
342.
- INS (2015a)**, Enquête par grappes à
indicateurs multiples (MICS5),
2014, Rapport de résultats
clés. Yaoundé, Cameroun,
503p
- INS (2015b)**, Tendances, profil et
déterminants de la pauvreté
au Cameroun entre 2001-
2014, Rapport de l'ECAM 4.
Cameroun, 72p

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Jenkins, W.I.** (1978). Policy analysis: A political and organizational perspective. Martin Robertson.
- Kaufman, R., Herman, J., and Watters, K.** (2002). Educational planning. Scarecrow Education Book.
- Kaufman, R.A.** (1972). Educational system planning. Prentice-Hall
- Meyer, A., Rose, D.H. & Gordon, D.** (2014). Universal design for learning: Theory and practice. Wakefield, MA, USA: CAST Professional Publishing.
- Maroc (2012). Droits des personnes en situation de handicap à l'éducation inclusive au Maroc.**
- MINEDUB. (2020),** Rapport d'analyse des données du recensement scolaire 2018-2019
- MINEDUB. (2021),** Rapport d'analyse des données de la carte 2019-2020, 179p
- MINEDUB. (2022),** Rapport d'analyse des données de la carte scolaire 2021-2022
- MINEPAT. (2013),** Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation, DSSEF 2013-2020, 100p
- MINEPAT. (2020),** Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, 214p
- Ministère des Affaires sociales,** (2008). L'accessibilité des personnes handicapées aux infrastructures et édifices publics ou ouvertes au public: Guide pratique et mode d'emploi.
- Murdick, N.L., Gartin, B.C., & Crabtree, T.L.** (2007). Special education. Upper Saddle River, N.J: Merrill/Pearson Education.
- Murdick, N.L., Gartin, B.C., & Crabtree, T.L.** (2007). Special education law (2nd Ed.). Upper Saddle River, N.J: Merrill/Pearson Education.
- Ndoye, M & Walther, R.** (2013). Critical knowledge, skills and qualifications for accelerated and sustainable development in Africa. Tunis: Association for the Development of Education in Africa.
- Osborne, D., Cutter, A., & Ullah, F.** (2015). Universal sustainable development goals: Understanding the transformational challenge for developed countries. Stakeholder Forum.
- Page, G.T. & Thomas, J.B.** (1977). International dictionary of education. London: Kogan Page
- Powell, R.G., & Powell, D.L.** (2010). Classroom communication and diversity: Enhancing instructional practice. New York: Routledge.
- RESEN. (2019). Diagnostic du secteur de l'éducation**
- Reis, S.M. Burns, D.E. & Renzulli, J.S.** (1992). Curriculum compacting. Waco, TX, USA: Prufrock Press Inc.
- Rieser, R.** (2008). Implementing inclusive education: A Commonwealth guide to implementing article 24 of the UN Convention on the Rights of People with Disabilities. London: Commonwealth Secretariat.
- Rieser, R.** (2013). Teacher education for children with disabilities. New York: UNICEF.
- Rossi, P.h, Lipsey, M.W., & Freeman, H.E.** (2004). Evaluation:

- A systematic approach.
Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Royse, D.;** Tyler, B., & Padgett D (2010). Program Evaluation. Belmont, CA: Wadsworth Schaefer, R.T. (1983). Sociology. New York: McGraw-Hill.
- Sightsavers and The Ministry of Basic Education,** (2022). Cost and budget impact analysis of Inclusive Education for children with disability in Cameroon. Yaoundé: Cameroon.
- Sightsavers,** (2022). Capitalizing on good practice: Quality standards for an inclusive education model in primary schools in Cameroon. Yaoundé: Cameroon
- Sightsavers International (undated)** *Guideline accessibility for audit of schools.*
- Silverman,** FL., & Millspaugh, R. (2006). Physical proximity of occupational therapy and learning support instruction: How room sharing can promote collaboration for professionals and success for students. Teaching Exceptional children Plus, 2 (4) Article 2, April 2006. Retrieval from: http://scholarship.bc.edu/education/Tec_plus/vol/2/iss4/art2.
- Smith, R.M.,** Gallagher, D., Owen, V., & Skrtic, T.M. (2009). Disabilities studies in education: Guidelines and ethical Practice for educators. In J. Androzejewski, M.P. Baltodano, & L. Symcox (Eds.). Social justice, peace and environmental education (pp.235-251). Routledge.
- Smith, E.C.,** Polloway, E.A., Doughty, T.B., Patton, J.R., & Dowdy, C.A. (2016). Teaching students with special needs in inclusive settings. Pearson Education, Inc.
- Spencer, J.S.** (2011). Creating inclusive classrooms. Pearson.
- Subrahmanian, R.** (2007). Gender in primary and secondary school: A handbook for policy makers and other stakeholders. London: Commonwealth Secretariat.
- Stufflebeam, D.L. & Shinkfield, A.J.** (1986). Systematic evaluation. Boston: Kluwer-Nijhoff Publishing.
- Villalobos, V.M.** (2007). The right to education of persons with disabilities, Report of the Special Rapporteur of the Right to Education to the UN Human Rights Council, Geneva, 19 February 2007 (pp. 23-25).
- Taylor, R.L.** (2009). Assessment of exceptional students (8th Ed.). Upper Saddle River, NJ: Pearson.
- Terry, T.G., & Falvey, M.A.** (1995). Assessment strategies to develop appropriate curricula and educational programmes. In Falvey, M.A. (Ed.). Inclusive and heterogeneous schooling pp. 59-86. Baltimore: Paul H. Books Publishing.
- Tchombe, T. M.** (2017). Analysis of inclusive education in Cameroon. Final Report, Submitted to the Ministry of Basic Education. Yaounde: Ministry of Basic Education.
- Tomlinson, C.N.** (2014). The differentiated classroom. Alexandria, VA (USA): ASCD

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Turnbull, A., Turnbull, R., & Wehmeyer, M.L. (2010).** *Exceptional lives: Special education in today's schools*. Upper Saddle River, N.J: Merrill/Pearson Education.
- UNESCO, (1994).** *La Déclaration de Salamanque*. Paris : UNESCO
- UNESCO, (1996).** *Législation relative aux besoins éducatifs particuliers*. Paris : UNESCO
- UNESCO, (2005).** *Principes directeurs pour l'inclusion : garantir un accès pour tous, c.* Paris : UNESCO.
- UNESCO, (2008).** *Conférence préparatoire de la région africaine pour la 48e session de la Conférence internationale de l'éducation*, Cameroun, 17-18 septembre, 2008.
- UNESCO-IBE, (2016).** *Atteindre tous les apprenants*. Paris : UNESCO-IBE
- UNESCO, (2017).** *Un guide pour assurer l'inclusion et l'équité dans l'éducation*. Paris : UNESCO UNICEF, (2014a). *Conceptualiser l'éducation inclusive et la contextualiser au sein de la mission de l'UNICEF* (Webinar 1).
- New York: UNICEF.**
- UNICEF, (2014b).** *Partenaires, plaidoyer et communication pour des changements sociaux* (Webinar 7). UNICEF.
- Organisation des Nations Unies (1948),** *Déclaration universelle des droits de l'homme*. New York : O.N.U.
- Organisation des Nations Unies (1989),** *Convention relative aux droits de l'enfant* (1989). New York : O.N.U.
- Organisation des Nations Unies (1993).** *Règles pour l'égalisation des chances des Handicapés* (1993). New York: O.N.U.
- Organisation des Nations Unies (2007).** *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, New York : O.N.U.
- Organisation des Nations Unies (2007).** *Déclaration sur les droits des peuples autochtones*, New York : O.N.U.
- Organisation des Nations Unies (2016).** *Objectifs de développement durable*. New York: O.N.U.
- Villa, R.A. & Thousand, J.S. (2017).** *Leading an Inclusive School*.
- Weinstein, C.S. (2003).** *Classroom management*. New York: McGraw-Hill.
- Yell, M.L., Katsiyannas, A., & Schiner, J.G. (2006).** *The No Child Left Behind Act, adequately yearly progress and students with disabilities*. *Teaching Exceptional Children*, 38 (4), 32-39.
- Ysseldyke, J., Lehr, C.A., & Stodolka, B.A. (2008).** *Supplemental Educational Services*.

**ÉQUIPE DE
RÉDACTION DE
LA POLITIQUE
NATIONALE DE
L'ÉDUCATION
INCLUSIVE**

Supervision générale

Dr Joseph DION NGUTE, Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Supervision technique

Pr. Jacques FAME NDONGO, Ministre d'État, Ministre de l'Enseignement Supérieur

Pr Laurent Serge ETOUNDI NGOA, Ministre de l'Éducation de Base

Pr. Pauline NALOVA LYONGA EGBE, Ministre des Enseignements Secondaires

Pr. Catherine ABENA ONDOA, Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille

ISSA TCHIROMA BAKARY, Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

MOUNOUNA FOUTSOU, Ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique

Pauline Irène NGUENE, Ministre des Affaires Sociales

BAYAOLA Boniface, Secrétaire d'État auprès du Ministre des Enseignements Secondaires, chargé de l'Enseignement Normal

Dr ASHERI Vivian KILO, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation de Base

Coordination générale

M. OYONO ADAMS Daniel, Secrétaire Général du Ministère de l'Éducation de Base

Assisté de :

M. NANGA Charles, Inspecteur Général des Services

Pr ATEMAJONG Justine Épse NJIKA, Inspecteur Général des Enseignements

M. TOMOH Joseph YONG, Conseiller Technique N°2

Consultant

Pr Ivo LEKE TAMBO, Expert

Coordination technique

Dr Louise MIMFOUMOU OLO Épse EDOU, Directeur de l'Enseignement Maternel et Primaire / MINEDUB

Assistée de :

Mme NDAYI née Claudette E. BALINGA, Inspecteur de Pédagogie chargé de l'Alphabétisation, de l'Éducation de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales

Mme MAMAT DAIFERLE Madeleine, Inspecteur de Pédagogie chargé de l'Enseignement Maternel

M. EVANG ASSEMBE, Inspecteur de Pédagogie chargé de l'Enseignement Primaire

Mme ONAMBELE, Directeur du Suivi de l'Enseignement Privé de Base

Mme FATIME BILAMO Épse BIBONI, Directeur de l'Alphabétisation de l'Éducation de Base Non Formelle et de la Promotion de la Langue Nationale

Mme AYUKEGBA Evelyne, Directeur de la Santé, du Sport et des Activités Post et Péri-scolaires

Mme AMBASSA NNOMO Lisette Catherine Épse ELOBO, Chef de la Division de la Planification des Projets et de Coopération

M. DOKO EDJIANE Alain, Directeur des Ressources Financières et Matérielles

M. EPANDA Apollinaire, Chef de Division des Affaires Juridiques

M. ANDELA Yves Placide, Sous-Directeur de l'Enseignement Primaire

Mme. DOUBLA née MAIRAMA, Sous-Directeur de l'Enseignement Maternel

Représentants des Administrations sectorielles

Dr NGOH Christopher SAM, Chargé de Mission aux Services du Premier Ministre

M. MAKITA Georges Edmond, Conseiller Technique N°1 au Ministère des Affaires Sociales

M. YENE Benjamin, Inspecteur N°3 au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille

Mme MBIAH Bernadette épse SANZI, Chef de Division de l'Orientation, de la Vie et de l'Assistance Scolaire au Ministère des Enseignements Secondaires

M. NSONG Augustin, Inspecteur de la Formation N°3 au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

M. ETEKI ELOUNDOU Laurice, Chef de Cellule des Études et de la Prospective au Ministère de l'Enseignement Supérieur

M. EBOGO Léonce Clément, Chef de Cellule de la Planification et des Projets au Ministère de la Décentralisation et du Développement Local

M. KITIO S. Clovice, Chef de Cellule de la Préparation du Budget des Services de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche, ainsi que de la Communication, de la Culture des Sports et Loisirs au Ministère des Finances

Mme DJONGO MAGNE Carole Épse OYONG, Chef de Service de l'Éducation Civique en Milieu Scolaire au Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique

Dr. ETOGO STEVE, Cadre au Secrétariat Général du Ministère de l'Administration Territoriale

M. NDAM NJIPOUAKOUSSOU Karl PATAK, Cadre au Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

M. TCHIAZE Hervé, Cadre au Ministère de la Décentralisation et du Développement Local

Représentants des partenaires au développement

Mme WANDI MADEL BEIKEL, Programme Officer UNESCO

Mme Francesca BONOMO, Chef Section Éducation UNICEF

M. BOMA Cliford FOSONG, Programme Manager SIGHTSAVERS

M. EZEKIEL BENUH, Programme Manager SIGHTSAVERS

Mme ACHA RITA AGUM, Programme Officer SIGHTSAVERS

M. BISSIONGOL Georges, Education Programme Plan International

Représentants des partenaires institutionnels

M. Augustin TAMBA, Président National des Communes et Villes Unies du Cameroun

M. ABANDA Ambroise, Chef de Division de la Coordination Statistique et de la Diffusion à l'Institut Nationale de la Statistique

M. BOGMIS Marcel, Chargé d'Études Assistant au Bureau Central de Recensement de la Population

M. NEGUEM ERIC, Cadre au Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun

Représentants des partenaires privés et associations

M. MOWA WANDJI COCO Bertin,
Directeur Général du CJARC

M. NGUEMA ALANGE Alexe,
Coordonnateur CESAM CRERA

M. BONONO BAKOTA René,
Coordonnateur des Programmes CEFAN

M. ESSAM Paul Joël, Programme Officer
PROMHANDICAM

Contributions

M. BELINGA Gilbert, Délégué Régional
de l'Éducation de Base du Sud

M. TABE John TAMBE, Inspecteur de
Pédagogie Nationale

Dr MVE NDONGO Épse OWOTSOGO,
Inspecteur de Pédagogie Nationale

**M. ESSONGO MBONDJOK Jean
Honoré**, Inspecteur de Pédagogie
Nationale

**Mme TANYITIKU BESSEM Épse
DZOU OTTOU**, Sous-Directeur du
Développement des Ressources Humaines

Mme. NGO BALEP Marie Épse HONLA,
Chef de Service de l'éducation inclusive

**Mme NGA OMGBA BINDI Épse
MBARGA Suzanne**, Chef de Service des
Écoles Primaires Publiques

M. AGIEN Edward, Chef de Service des
Écoles Primaires Publiques d'Application

Mme POM Augustine Françoise,
Chef de Service des Écoles Maternelles
Publiques

**Mme OJONG Magdalene Épse
ELANGA**, Chef de Service des Écoles
Maternelles Publiques d'Application

Mme AWOUDA Sabine, Chef de Service
des Centres Préscolaires Communautaires

Mme ESSOMBA, Chef de Service de la
Gestion Prévisionnelle

M. ENGOZO'O Yvan Rony, Chargé
d'Études Assistant N°2 à la Cellule de
la Planification

Dr MBENG Simon NSAH, Cadre à la
Direction de l'Enseignement Maternel
et Primaire (DEMP)

**Mme ASSONO Madeleine Épse
MFOMO**, Cadre à la Division de la
Planification des Projets et de la
Coopération

M. MBA NGOUN Louis, Cadre à la
Direction des Ressources Financières
et Matérielles

**Mme MBIE AVOZOA Salomé Épse
ONANA BENE**, Cadre-DEMP

Mme MADIK Elisabeth Épse MOMO,
Cadre-DEMP

**Mme MAFOGUE Isabelle Épse
NANDJEM**, Cadre-DEMP

Mme MEDOU Colette, Cadre-DEMP

M. ONAMBÉLÉ François Fabrice,
Cadre-DEMP

M. MBOH NDI Henri Géraldin, Cadre-
DEMP

M. MBEUDEU Clovis Delor, Cadre-
DEMP

**Mme MEFO Delphine Épse
NGUENKAM**, Cadre-DEMP

M. BALEP BIBOUM Jean Alphège,
Cadre-DEMP

**Mme MENGUEME NNOMO Flore
Yolande**, Cadre-DEMP

Mme EBOGO NDZIE Audrey, Cadre-
DEMP

Mme MBOUZANG Nina Ghislaine,
Cadre-DEMP

M. MVONDO Michel, Cadre-DEMP

M. AMBOMO Louis Auguste, Cadre-DEMP

M. NKODO Georges, Cadre-DEMP

M. DJOUGUELA FOKAM Gaël, Cadre-DEMP

M. TCHAMOU Félix, Cadre-DEMP

M. EDIMA Michel, Cadre-DEMP

M. MBO Franck Arsène, Cadre-DEMP

Mme MATETIO Marie Olga Epse AYANGMA, Cadre DEMP

M. MEDZI Jérôme Blaise, Cadre-DEMP

M. BESSALA KEMTAR Félix, Cadre-DEMP

Mme BIHINA Philomène, Personne Ressource

Dr SONG Gerald ACHOU, Cadre-DEMP

Mme TSALA Nadine, Chargée d'Étude Assistant N° Cellule de la Communication

Mrs SALLE Florence AJANOH, Cadre-DEMP

Illustration et Mise en page

ONOGRAPH (Agence de communication à 360°)

www.onograph.online

